

Violences et rapports de genre

Grandes Enquêtes

Enquête sur les violences de genre en France



Sous la direction de
Elizabeth Brown, Alice Debauche,
Christelle Hamel et Magali Mazuy

Préface de Michel Bozon

Synthèse de l'ouvrage



Virage, une enquête innovante pour caractériser les violences de genre

Elizabeth Brown, Alice Debauche, Magali Mazuy

L'ouvrage collectif « Violences et rapports de genre » rassemble de nombreuses analyses des données de l'enquête Virage menée en 2015. Elles concernent les violences qui ont lieu au sein de différents espaces de la vie, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête ou au cours de la vie, y compris pendant l'enfance et l'adolescence. Le dispositif inédit de l'enquête Virage et la taille importante de l'échantillon permettent d'établir des résultats détaillés, y compris sur des sous-populations difficiles à atteindre dans les enquêtes en population générale.

Ce résumé présente une sélection de quelques résultats majeurs. Ces derniers mettent en évidence le *continuum* des faits de violences envers les femmes, à la fois par leur multiplicité et par leur temporalité. En effet, celles-ci sont exposées à des violences multiformes – insultes, menaces, agressions verbales, atteintes psychologiques, violences physiques et violences sexuelles, et ce, tout au long de la vie ; les violences sexuelles font partie intégrante de ce *continuum* dans tous les espaces de la vie. L'expérience masculine de la violence est quant à elle plus discontinue et de durée plus réduite : violences psychologiques, plus souvent verbales et physiques dans les espaces publics, et à caractère sexuel pendant l'enfance.

Les violences relèvent le plus souvent d'un processus et/ou de répétitions qui s'étalent dans la durée (notamment dans la sphère conjugale), ou si elles sont ponctuelles, font écho à d'autres violences subies. L'analyse de cette dimension temporelle des violences était l'un des objectifs de Virage. Ainsi, les données permettent de décrire dans le détail des situations de violences dans leur temporalité et d'en analyser les conséquences, ce que les enquêtes de victimation classiques ne permettent pas de faire.

En outre, Virage s'intéresse enfin aux niveaux de gravité ressentie des faits et à leurs conséquences, tant sur le plan de la santé, que professionnelles ou personnelles.

Dans la sphère familiale, les faits de violences sont relativement fréquents pendant l'enfance et l'adolescence : près d'1 femme sur 5 (18 %) et 1 homme sur 8 (13 %) déclarent en avoir subi avant leurs 18 ans. Les violences psychologiques et sexuelles déclarées touchent plus les filles que les garçons, notamment les violences sexuelles (environ 6 fois plus). En revanche, les violences physiques déclarées affectent les filles et les garçons dans des proportions similaires. Tous les milieux sociaux sont confrontés à ces violences qui débutent très tôt : les âges médians se situent pour les faits psychologiques entre 6 et 10 ans pour les filles et entre 7 et 8 ans pour les garçons ; avant l'âge de 7 ans pour les violences physiques (un peu plus tard pour les violences physiques les plus graves) ; avant l'âge de 9 ans pour les viols et tentatives de viol pour les filles, avant l'âge de 10 ans pour les garçons. Pour les deux sexes, les violences sexuelles sont en grande majorité le fait d'hommes : principalement des hommes de la parenté (oncles, pères ou beaux-pères, frères ou demi-frères, autres

hommes de la parenté) ou des hommes proches de la famille. Les violences psychologiques et physiques sont souvent commises par le père en premier lieu, par la mère en second lieu. La majorité des personnes confrontées à ces violences se sont confiées le plus souvent à des membres de leur famille, des ami-e-s ou à leur conjoint-e. Les démarches judiciaires sont très rares. L'un des principaux freins à ces démarches est lié, selon les personnes enquêtées, à leur « jeune âge » au moment des faits.

Dans le couple, depuis 2000 (date de l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France) on ne note pas de baisse des violences graves déclarées par les femmes pour les 12 derniers mois. Seuls les comportements de contrôle et de jalousie non associés à d'autres formes de violence ont diminué entre 2000 et 2015. Les violences sont particulièrement importantes pour les femmes en période de séparation (1 sur 3 déclare des violences, 1 sur 5 des violences graves ou très graves). Après la rupture, la prévalence des faits déclarés commis par un ex-conjoint est également élevée (16 % dont près de 9 % de violences graves ou très graves) et les violences sexuelles peuvent persister. On observe une asymétrie des situations selon le sexe : à un répertoire de faits à dominante psychologique (dans plus de 90 % des cas), de faible gravité et peu répétés rapportés par les hommes, s'oppose, pour les femmes, un plus large spectre de faits répétés et durables, qui s'appuient sur les rôles au sein du couple et touchent au registre de l'intime (violences sexuelles, instauration d'un sentiment d'insécurité et de honte, menaces et violences sur les enfants). Les mères d'un enfant ou de familles nombreuses sont surexposées : l'arrivée d'un enfant transforme la relation conjugale et les enjeux d'ordre matériel croissent avec la taille de la famille, rendant la séparation d'autant plus complexe. Tous les milieux sociaux sont concernés ; les violences sont toutefois corrélées avec l'inactivité et le chômage, souvent synonymes de plus fort isolement social. La circulation de la parole a beaucoup progressé depuis l'enquête Enveff, mais peine à dépasser le cercle des proches. Les hommes déclarent de la tristesse et de la colère suite aux faits, et une perturbation de leur sexualité (notamment en cas de séparation), mais ils déclarent beaucoup moins que les femmes avoir peur, avoir honte, ou des pensées suicidaires. Pour les violences dans le couple au cours de la vie les hommes déclarent peu de violence, quel que soit leur parcours conjugal (entre 1 et 3 % selon l'histoire conjugale) tandis que la prévalence est bien plus importante pour les femmes, notamment celles qui ont vécu plusieurs fois en couple et sont sans partenaire au moment de l'enquête (12 % d'entre elles déclarent des violences). Les faits déclarés par les femmes sont multiformes, y compris sexuels, alors qu'ils relèvent presque uniquement du registre psychologique pour les hommes, même lorsqu'ils les considèrent comme grave. Tout comme les faits récents, les violences plus anciennes ont des conséquences fortes et durables sur les parcours de vie des femmes (peur, sexualité, remise en couple, pensées suicidaires). Si les femmes entreprennent beaucoup de démarches, celles concernant le pénal sont réduites, et les condamnations restent ultra-minoritaires. Après une séparation, les violences exercées par des ex-conjoints sont fréquentes, et relativement similaires à celles vécues au sein du couple, ce qui devrait alerter les pouvoirs publics.

Au travail, 1 femme sur 5 et plus d'1 homme sur 7 ayant exercé une activité professionnelle d'au moins 4 mois dans les 12 derniers mois déclarent des faits de violences (de l'insulte aux atteintes physiques, voire sexuelles). Les insultes et les pressions sont le plus couramment déclarées, et un peu plus souvent par les femmes (15 % vs 12 %), mais les violences sexuelles et sexistes sont loin d'être rares et concernent 4 % des femmes et 2 % des hommes au cours des 12 derniers mois.

Dans la moitié des cas, plusieurs faits différents sont déclarés. La majorité des faits sont répétés. Ainsi, pour près de 8 personnes sur 10 ayant déclaré au moins 1 fait, la violence est plurielle ou répétée. Les

personnes ayant déclaré des violences sont en moyenne plus jeunes de 2 ans et vivent plus souvent seules ou en situation monoparentale que les autres, en particulier les femmes atteintes par les violences sexuelles. Elles sont plus souvent en situation financière précaire et ont un état de santé moins bon, notamment lorsqu'elles ont subi des violences sexuelles avec contact. Quelle que soit leur catégorie, les fonctionnaires déclarant des violences sont également surreprésenté-es (1 homme sur 5 et plus d'1 femme sur 5). Les auteur-e-s des violences au travail sont principalement de trois ordres : les supérieur-e-s hiérarchiques, les collègues, les acteurs/actrices externes (fournisseurs, usagers, clientèle...), alors que les subordonné-e-s sont rarement mis en cause. Concernant les violences sexuelles et sexistes, les femmes sont victimes d'hommes de tout statut. Pour les insultes et pressions psychologiques, les auteur-e-s appartiennent avant tout à la hiérarchie. Les hommes mettent en cause majoritairement des hommes, quel que soit leur statut ; les femmes mettent en cause une diversité d'auteur-e-s : femmes collègues, hommes et femmes pour les acteurs externes, supérieurs hiérarchiques.

Enfin, la **santé plus dégradée** pour les femmes peut s'expliquer par ces expositions plus fortes et plus longues aux violences dans les différents espaces de vie. Les violences pendant l'enfance sont particulièrement corrélées avec les déclarations de tentatives de suicide à l'âge adulte. La consommation de produits psycho-actifs est plus fréquente chez les personnes ayant déclaré des violences, en particulier les hommes. On note le rôle protecteur de l'environnement social : soutien, diminution du sentiment de honte, démarches judiciaires notamment, bien qu'elles restent peu fréquentes. Mais le lien entre violence et santé n'est pas univoque : les situations de handicap, une mauvaise santé ou certains aspects du physique sont également à l'origine de stigmatisation et de violences.

Table des matières

Préface de Michel Bozon

Introduction, *Elizabeth Brown, Alice Debauche et Magali Mazuy*

Partie I. Méthodologie de l'enquête Virage

1. Faire une enquête sur les violences,

Christelle Hamel, Géraldine Charrance, Stéphane Legleye et l'équipe Virage

2. Enquêteurs et enquêtrices au quotidien : conditions de travail, interactions et pratiques,

Efi Markou et Emilie Bourgeat

Partie II. Les violences par des proches

3. Les violences sur mineur·e·s au sein de la famille ou de l'entourage proche,

Amélie Charruault, Sylvie Grunvald et Claire Scodellaro

4. Au sein du couple, des situations de violence genrées et asymétriques,

Elizabeth Brown, Justine Dupuis et Magali Mazuy

5. Parcours conjugaux, violence conjugale et différences de genre,

Elizabeth Brown, Justine Dupuis et Magali Mazuy

Partie III. Les espaces de violences

6. Les violences dans le cadre des études supérieures,

Amandine Lebugle, Alice Debauche, Justine Dupuis et Zahia Ouadah-Bedidi

7. Violences dans la sphère professionnelle,

Sylvie Cromer et Adeline Raymond

8. Les violences dans les espaces publics au cours des douze derniers mois,

Amandine Lebugle, Alice Debauche et Marylène Lieber

Partie IV. Surexposition aux violences, impacts sur la santé

9. Lesbiennes, gays, bisexuel·le·s et trans (LGBT) : une catégorie hétérogène, des violences spécifiques,

Mathieu Trachman et Tania Lejbowicz

10. Migrations et violence,

Christelle Hamel, Elise Marsicano et Céline Monicolle

11. Violences et santé : le poids du genre ?,

Claire Scodellaro

Conclusion générale

Elizabeth Brown, Alice Debauche et Magali Mazuy

Résumé du chapitre 5

Parcours conjugaux, violence conjugale et rapports de genre

Elizabeth Brown, Justine Dupuis, Magali Mazuy

Ce chapitre analyse les situations de violence au long du parcours conjugal, depuis la première relation jusqu'à la date d'enquête. Cette perspective de long terme permet de dépasser certaines limites de la mesure conjoncturelle (12 derniers mois) qui mêle situations de violence et manifestations plus ponctuelles de conflit.

Sur le long terme, les situations des femmes et des hommes sont fortement asymétriques. Quel que soit leur parcours conjugal, avec ou sans interruptions et remises en couple, très peu d'hommes déclarent des faits de violence dans le cadre d'une relation (entre 1 et 3%) ; ils sont également très peu nombreux à déclarer des faits perpétrés par des ex-partenaires. Ces violences impactent peu leurs parcours. Les femmes rapportent beaucoup plus de violences et de manière très différenciée selon leur histoire conjugale. Celles qui poursuivent une relation unique se distinguent nettement de celles qui ont vécu plusieurs relations et sont sans partenaire à l'enquête, les violences étant un motif fort de rupture (2,2% vs 12,5). Ces violences aux formes multiples, psychologiques, physiques, sexuelles, mettent en évidence un « continuum de fréquence », théorisé par Liz Kelly. Les violences conjugales ont des conséquences fortes et durables sur les parcours de vie féminins, et altèrent des dimensions intimes : peur, sexualité perturbée, remise en couple questionnée voire inenvisageable, pensées suicidaires. Enfin, les violences des conjoints et des ex-partenaires sont relativement similaires (y compris sexuelles). Protéger les femmes et les enfants, pendant la relation comme après la séparation, est crucial.

Résumé du chapitre 7

Violences au travail, un risque systémique

Sylvie Cromer, Adeline Raymond

La sphère professionnelle n'échappe pas aux phénomènes de violence, de contrainte et de discrimination. L'enquête VIRAGE, grâce à son module « Travail », auquel ont répondu 17333 personnes (7903 hommes et 9430 femmes), investit 14 faits participant de différents types de violence (insultes et pressions psychologiques ; atteintes à l'activité professionnelle ; violences sexuelles sans contact ou avec contact ; agressions physiques), ainsi que leur fréquence, la gravité perçue, l'auteur, le lieu de l'agissement et les conséquences. Il s'avère qu'au cours des 12 derniers mois, la violence est extrêmement présente avec 20,1 % des femmes et 15,5 % des hommes qui déclarent au moins un fait de violence. Tout un continuum se dégage, des pressions psychologiques (violences les plus fréquemment déclarées) aux agressions physiques (les moins fréquentes). Sauf en matière d'atteintes à l'activité professionnelle, les femmes déclarent davantage de faits. De surcroît, la majeure partie des agissements sont subis à plusieurs reprises et/ou les victimes déclarent plusieurs faits. En combinant le nombre de faits et la fréquence, **près de 8 personnes sur 10 parmi celles déclarant au moins un fait de violence, se disent victimes de violences multiples et/ou plurielles.**

Les auteurs possibles sont nombreux : supérieurs hiérarchiques, collègues, acteurs externes à l'entreprise (fournisseurs, usagers, clientèle...). Les hommes victimes mettent en cause majoritairement des hommes. Quant aux femmes, elles mettent en cause des collègues féminines, des acteurs externes des deux sexes et des supérieurs hiérarchiques aussi bien hommes que femmes. Concernant les violences sexuelles et sexistes, dont sont majoritairement victimes les femmes, elles sont le fait d'hommes de tous statuts. Enfin, bien que les victimes se confient, près de 3 personnes sur 10 subissent des répercussions professionnelles graves et dans 6,5 % des cas seulement, elles obtiennent réparation.

Chapitre 5

Parcours conjugaux, violence conjugale et différences de genre

*Elizabeth Brown,
Justine Dupuis et Magali Mazuy⁽¹⁾*

Le précédent chapitre avait pour objectif d'étudier les faits de violences survenus dans la sphère conjugale, durant les douze mois précédant l'enquête. Il a permis d'analyser les mécanismes sous-jacents à la violence, inscrits dans une relation privée et affective. Il a mis en évidence des caractéristiques individuelles et conjugales associées aux violences, et des différences entre les déclarations masculines et féminines, relevant d'asymétries de genre structurelles et fondatrices des rapports sociaux qui se jouent au sein des relations conjugales. Il a par ailleurs montré que la question des affects et celle de la temporalité sont deux aspects centraux dans la compréhension des violences au sein du couple et de leur différence avec ce qui relève du conflit. Lorsqu'on enregistre des faits très récents pour tous les couples, de tous âges, les enjeux de mémoire ou de sélection sont vraisemblablement peu présents, et correspondent à des réalités différenciées selon le sexe. Les hommes déclarent plus souvent des faits arrivés une fois, qu'ils jugent sans gravité, alors que les femmes rapportent seulement des atteintes répétées et souvent estimées graves. Cependant on inclut alors des relations courtes, et des faits parfois ponctuels, qui ne couvrent pas l'ensemble des situations conjugales vécues par une génération de femmes et d'hommes au cours de leur vie.

L'analyse des faits de violences au cours de toute la vie est donc très importante car elle reconstitue les parcours des personnes et permet de situer de manière plus générale les violences et leur importance au sein de ces parcours. En effet, l'examen des déclarations de faits récents (durant les douze derniers mois avant l'enquête, voir le chapitre 4), ne prend vraiment sens qu'à l'analyse des faits rapportés concernant l'ensemble du parcours conjugal. Ces deux chapitres lus ensemble donnent ainsi à voir les dynamiques des situations de violence⁽²⁾. Nous postulons qu'à l'aune de la vie, la mesure des violences et l'analyse de leurs conséquences rendent compte de la manière dont elles façonnent les parcours conjugaux, tout comme elles en dépendent. Il est ainsi important d'analyser les situations dans une temporalité longue, de restituer

(1) Avec la collaboration de Maité Albagly.

(2) Les auteures remercient Alice Debauche, Jean-Hugues Déchaux et Mathieu Trachman pour leurs relectures, remarques et conseils concernant les deux chapitres consacrés aux violences dans le couple.

la manière dont les faits altèrent les parcours et de mettre au jour les solutions mobilisées. Avec l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes et la réduction de leur dépendance économique, le recul du mariage et la généralisation des phases d'union libre qui rendent les séparations moins difficiles, notamment en l'absence d'enfants, l'exigence de qualité dans la relation de couple a pris de l'importance, et la prise de conscience des violences conjugales s'est accrue parmi les personnes victimes et leur entourage, de même que dans l'ensemble de la population. Ainsi, les personnes atteintes dans leur intégrité psychique et physique mettent-elles fin à une relation empreinte de violences plus souvent qu'auparavant. Inversement, l'accumulation des expériences conjugales est associée la survenue de nouvelles violences.

Désormais sorties du silence qui entourait la « vie privée », les violences conjugales sont reconnues par les instances internationales comme « un problème de société ». Elles sont d'autant plus lourdes de conséquences qu'elles perdurent tout au long d'une vie de couple ou se reproduisent sur des phases successives de vie conjugale et même après la séparation. La compréhension des processus de développement des violences conjugales sur le long terme nécessite des interrogations de type biographique, longues et détaillées. Dans une enquête statistique faite uniquement de questions fermées, de telles interrogations peuvent devenir rapidement complexes à conduire et humainement délicates lorsqu'elles font remonter trop de souvenirs douloureux, ébranlant l'équilibre psychique ou accentuant une vulnérabilité déjà présente chez la personne interrogée. La biographie conjugale captée lors de l'enquête Virage comporte des informations limitées, à la fois pour des questions de durée d'interrogation (le questionnaire durait en moyenne une heure), d'éthique par rapport aux personnes enquêtées et de robustesse des informations recueillies. En effet, la conjugalité est complexe à interroger et lors des enquêtes rétrospectives, les informations recueillies sur les ex-conjoints sont peu robustes (non-réponse, informations partielles, etc.) sauf à construire une opération scientifique ciblée sur ce thème (Rault et Régnier-Loilier, 2019). En revanche, l'enquête Virage permet le repérage rétrospectif et la description de parcours plus ou moins protégés ou exposés. Une mesure synthétique de la violence conjugale au cours de la vie et une première approche de ses variations en fonction de critères connus pour l'ensemble des personnes enquêtées concernées précéderont l'étude de parcours conjugaux associés à des niveaux de violence différents. Seront étudiés de manière détaillée les parcours des personnes encore en couple et ceux des personnes qui ne sont plus en couple au moment de l'enquête. Les femmes ne vivant plus en couple ont en effet des parcours particulièrement marqués par les violences.

Par ailleurs, ces parcours seront distingués selon le nombre d'unions car les personnes ayant vécu plusieurs fois en couple sont fortement impactées, témoignant du fait que les femmes ne restent pas en situation de violence mais se séparent des conjoints violents qui ont altéré de manière durable leur conjugalité.

Enfin, ce chapitre présente des résultats inédits sur les différences liées au genre et sur l'impact des violences dans les trajectoires de vie. En effet, rares sont les dispositifs d'enquête qui permettent d'étudier les violences au sein du couple sur le long terme⁽³⁾. L'asymétrie des situations vécues par les femmes et les hommes, le *continuum* et les fortes répercussions des violences constatées pour les femmes seulement lors de l'analyse des données concernant le court terme (chapitre 4) s'imposent comme des résultats encore plus marqués dans le temps long de l'histoire conjugale.

I. Les violences au cours de la vie :
des faits marquants

Près de 95 % des femmes et de 93 % des hommes interrogés dans l'enquête Virage ont fait état d'au moins une relation conjugale de plus de quatre mois, actuelle ou passée. Ces personnes ont été interrogées sur les atteintes avant les douze derniers mois par un·e conjoint·e à l'époque des faits. Cependant sont exclues des analyses les personnes dont la dernière relation s'est terminée par le décès du conjoint ou de la conjointe (tableau 1). Il est, d'une part, vraisemblable que les informations collectées auprès des veufs et veuves aillent dans le sens d'une sous-déclaration des atteintes violentes par égard pour la mémoire de ce ou cette défunt·e ; d'autre part, parmi les cas où les violences conjugales déclarées ont un lien étroit avec le décès du ou de la partenaire peuvent figurer les situations de violences physiques les plus sévères qui se sont soldées par un meurtre (Délégation aux victimes, 2019) ; elles

■ 3

Tableau 1. Répartition, par sexe et par groupe de générations, des personnes ayant vécu au moins une relation de couple de plus de quatre mois et durée moyenne (en années) écoulée entre le début de la première relation et l'enquête

Groupes de générations	Répartition par groupes de générations				Durée moyenne (en années)	
	Femmes (%)	Femmes (n)	Hommes (%)	Hommes (n)	Femmes	Hommes
1986-1995	17,0	1 429	15,7	1 257	7,4	7,5
1976-1985	22,0	2 431	21,5	1 819	16	15,5
1966-1975	23,7	3 217	23,9	2 429	25,5	24,9
1946-1965	37,3	6 399	38,9	4 946	39,1	38,5
Total	100,0	13 476	100,0	10 451		

Champ : femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant vécu une ou plusieurs expériences conjugales, la dernière étant en cours ou terminée par une séparation ou un divorce. Rappelons que l'échantillon total de l'enquête était constitué de 15 556 femmes et 11 712 hommes. Les 50 ans et plus sont regroupés pour les analyses. *Source :* enquête Virage, Ined, 2015.

(3) Virage n'étant pas une enquête biographique, un certain nombre d'informations concernant les relations successives d'une même personne et les caractéristiques de ses conjoint·e·s ont souvent manqué pour affiner l'analyse des processus de violence. Néanmoins elle permet de contextualiser les violences au long du parcours conjugal des enquêté·e·s.

sont rares et ont une probabilité infime d'être saisies dans une enquête statistique en population générale.

Parmi les personnes en couple ou séparées, 39 % des femmes et 32 % des hommes n'ont déclaré qu'une seule relation, donnant à observer des risques d'atteintes conjugales par un unique partenaire. Pour celles et ceux qui ont mentionné plusieurs relations successives, ou, très rarement simultanées, les différentes expériences se succèdent après des déceptions ou des échecs plus ou moins graves, participant à une histoire conjugale globale dans laquelle les séparations graves peuvent aussi correspondre à un apaisement. Les différentes atteintes déclarées sont alors recueillies sans distinction des auteurs potentiels parmi l'ensemble des conjoint·e·s (encadré 1 et tableau 2). Quelle que soit l'histoire conjugale, pour tous les faits, les déclarations des femmes sont plus fréquentes que celles des hommes, par exemple près de 8 fois plus fréquentes pour les insultes, près de 4 fois plus pour la surveillance des activités, ou l'imposition d'une ambiance menaçante, et 10 fois plus pour les brutalités physiques ou les menaces et tentatives de meurtre ainsi que pour les faits de violence sexuelle. En outre, la répétition des faits, voire leur continuité sur une ou plusieurs périodes, est plus souvent mentionnée par les femmes⁽⁴⁾. Enfin, les femmes ont, 3 fois plus souvent que les hommes, cité au moins 3 faits différents qui se sont cumulés au cours de l'histoire conjugale (respectivement 40 % des femmes et 14 % des hommes parmi celles et ceux qui ont cité au moins un fait).

Encadré 1. Les faits de violence dans la vie conjugale avant les douze derniers mois

Dans la dernière partie du questionnaire qui concerne la vie avant les douze derniers mois, le module « Vie entière », qui enregistre l'ensemble des violences vécues dans toutes les sphères – sauf la famille et les proches –, est moins détaillé que les modules concernant les douze derniers mois, notamment celui qui est dédié à la relation conjugale. Onze questions (ou 10 pour les personnes n'ayant pas eu d'enfant) résumant les principaux faits de violence (psychologique, physique, sexuelle) sont posées à toutes les personnes interrogées. Ces 11 faits sont introduits par la question : « Au cours de votre vie, AVANT les douze derniers mois, est-ce qu'une personne ou plusieurs... », et sont rappelés dans le tableau 2.

En cas de réponse positive, les personnes devaient préciser le ou les auteurs des faits, permettant d'identifier la sphère de vie correspondante. Ainsi peut-on repérer, pour les 10 451 hommes et 13 476 femmes ayant eu une ou plusieurs relations de couple au cours de leur vie et non-veufs de leur dernière union, les violences perpétrées soit par un·e conjoint·e au moment des faits, soit par un·e ex-conjoint·e au moment des faits, quelle que soit l'ancienneté de ces agissements (voir tableau 2).

(4) Les violences sexuelles sont déclarées par 0,7 % des femmes et 0,04 % des hommes; 48 % des femmes indiquent qu'elles se sont reproduites plus de 10 fois alors qu'elles sont rarement répétées pour les hommes.

Tableau 2. Faits de violence dans la vie conjugale déclarés avant les douze derniers mois par sexe (%)

	Femmes		Hommes	
	Au moins 1 fois	Répétés 5 fois ou plus	Au moins 1 fois	Répétés 5 fois ou plus
<i>Violences psychologiques</i>				
Avait l'habitude de vous insulter, de vous humilier, de critiquer votre apparence physique, vos opinions ou vos capacités ?	2,3	2,3	0,3	0,3
Avait l'habitude de hurler, casser des objets, créant une ambiance tendue et angoissante ?	2,2	2,2	0,6	0,6
A constamment surveillé vos déplacements, vos activités, vos fréquentations, pris ou fouillé vos affaires ?	2,0	2,0	0,6	0,6
(Si a eu des enfants) S'en est pris physiquement à vos enfants, vous a séparé d'eux, ou a menacé de le faire ?	2,8	1,2	0,8	0,3
Vous a fait des propositions sexuelles insistantes malgré votre refus et qui vous ont dérangé·e ?	0,7	0,3	< 0,1	ns
Ensemble	4,6	4,2	1,5	1,3
<i>Violences physiques</i>				
Vous a enfermée·e ou séquestrée·e, vous a mise·e à la porte, ou laissée·e sur le bord de la route ?	0,9	0,3	0,2	ns
Vous a secouée·e brutalement, frappée·e ou a commis d'autres brutalités physiques sur vous ?	2,9	1,5	0,3	0,1
Vous a menacée·e avec une arme ou un objet dangereux, a tenté de vous étrangler, de porter atteinte à votre vie ou de vous tuer ?	1,3	0,4	0,1	ns
Ensemble	3,3	1,6	0,5	0,2
<i>Violences sexuelles</i>				
(Si femme) A contre votre gré, touché vos seins ou vos fesses, vous a coincée pour vous embrasser, s'est frotté ou collé contre vous ?	0,5	0,3	—	—
(Si homme) S'est contre votre gré, frotté ou collé contre vous ?	—	—	< 0,1	ns
Vous a forcé·e à faire ou à subir des attouchements du sexe, a tenté ou eu un rapport sexuel forcé avec vous ?	0,8	0,4	< 0,1	ns
Vous a forcé·e à d'autres actes ou pratiques sexuels ?	0,1	ns	0,0	0,0
Ensemble	1,0	0,5	0,1	ns
Effectifs	13 476		10 451	
<i>Champ :</i> femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant vécu une ou plusieurs expériences conjugales, la dernière étant en cours ou terminée par une séparation ou un divorce. <i>Lecture :</i> 4,6 % des femmes ont déclaré avoir subi un ou plusieurs faits de violence psychologique au moins une fois, 4,2 % en ont déclaré un ou plusieurs qui se sont répétés au moins 5 fois. <i>Source :</i> enquête Virage, Ined, 2015				

Pour traduire ces différents aspects des violences conjugales au cours de la vie, des indicateurs par type de violence (psychologique, physique, sexuelle) tenant compte du nombre de faits de chaque type et de leur fréquence, ainsi qu'un indicateur global résumant les déclarations ont été élaborés (encadré 2).

1. Des atteintes sévères, qui marquent la trajectoire des femmes dans la durée

Les faits de violences au sein du couple et antérieurs aux douze derniers mois sont nettement plus fréquemment déclarés par les femmes que par les hommes et la différence est plus grande pour les atteintes les plus sévères (tableau 3). Au total, 6,3 % des femmes et 2,2 % des hommes indiquent avoir subi des atteintes plus ou moins répétées de la part d'un·e partenaire depuis le début de leur(s) période(s) de vie en couple et la catégorie « atteintes très sévères » concerne 10 fois plus de femmes que d'hommes (respectivement 2,1 % et 0,2 %). Pour les hommes, les atteintes sévères sont 7 fois moins nombreuses que les atteintes modérées. Pour les femmes au contraire, les atteintes les plus sévères ont presque autant de poids que les atteintes modérées.

Encadré 2. La construction de l'indicateur de violence dans la vie conjugale avant les douze derniers mois

Comme pour les douze derniers mois, des indicateurs synthétiques regroupant les faits par type (psychologique, physique et sexuel) et un indicateur global rassemblant toutes les formes de violence déclarées ont été construits. Ils tiennent compte de la fréquence précisée pour chaque fait et des accumulations de faits différents. Mais à la différence du chapitre précédent, la gravité estimée par les répondant·e·s, qui est recueillie globalement après avoir récapitulé l'ensemble des violences déclarées pour chaque sphère au cours de la vie, ne peut pas être intégrée au calcul des indicateurs par type de faits. Elle sert, dans cette partie du questionnaire réservée aux faits anciens, à orienter ou non la personne vers le développement des circonstances, des conséquences et des recours pour les faits considérés comme graves, les faits anodins n'étant pas suivis de conséquences particulières. De ce fait, nous adoptons dans ce chapitre le terme « sévère » et non « grave » pour désigner un niveau élevé de violence.

L'indicateur global se décompose ainsi :

- *Pas d'atteinte* : pas de violence psychologique ou au plus deux faits pas ou peu répétés (moins de 5 fois) et aucun fait de violence physique ni sexuelle ;
- *Atteintes modérées* : plusieurs faits de violence psychologique répétés ou non mais pas en continu sur une ou plusieurs période(s), aucune violence physique ni sexuelle ;
- *Atteintes fréquentes ou sévères* : faits de violence psychologique cumulés, répétés ou en continu, ou violence psychologique moins répétée et au plus 2 faits de violence physique peu répétés – à l'exclusion des tentatives de meurtre – et aucune violence sexuelle, ou violence psychologique moins répétée et violence sexuelle mais aucune violence physique ;
- *Atteintes très sévères* : toutes situations de violence physique – y compris des tentatives de meurtre –, et/ou toutes situations de violence psychologique, associées à des violences sexuelles.

Par ailleurs, les violences déclarées par ces dernières sont de tout type, donc inscrites dans un *continuum* d'actes. Lorsqu'elles subissent des violences sexuelles, les atteintes sévères sont 2 fois plus nombreuses que les atteintes modérées, signifiant qu'il s'agit le plus souvent de viols. Niveau élevé, caractère multiforme des violences, et importance des violences sévères caractérisent donc les violences vécues par les femmes, de manière complètement asymétrique à ce que déclarent les hommes.

Les niveaux des indicateurs sont différents pour le passé conjugal, parfois long de quatre décennies ou davantage⁽⁵⁾, que pour la dernière année (chapitre 4). Tout d'abord, la population de référence n'est pas la même : les fréquences sur douze mois concernent la majorité des personnes en couple au moment de l'enquête, ou des personnes récemment séparées pour lesquelles les niveaux de violence sont élevés (chapitre 4, II.4). Le présent chapitre concerne l'ensemble des personnes ayant vécu au moins une fois en couple, c'est-à-dire la population en couple et celle récemment séparée ou séparée depuis de longues années : la population de référence est donc plus vaste que pour les douze mois. Ensuite, le nombre plus restreint de questions posées sur le passé peut expliquer mécaniquement une part de la différence. Celle-ci peut aussi tenir à une évolution des modes de vie et des contextes socioculturels : les personnes âgées de plus de 50 ans au moment de l'enquête occupent une part importante de la population étudiée en 2015⁽⁶⁾ et relatent un passé conjugal qui s'est déroulé dans un contexte économique plus favorable que

Tableau 3. Faits de violence par type et par sexe au cours de la vie conjugale avant les douze derniers mois (%)

Indicateur de violence	Violence psychologique		Violence physique		Violence sexuelle		Indicateur global	
	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.
Pas d'atteinte	95,1	98,1	96,6	99,4	99,2	99,9	93,7	97,8
Atteintes modérées	2,3	1,1	1,6	0,3	0,2	0,1	2,4	1,4
Atteintes fréquentes ou sévères	1,7	0,6	0,4	0,1	0,2	0,0	1,8	0,6
Atteintes très sévères	0,9	0,2	1,3	0,1	0,4	0,0	2,1	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Au moins une atteinte	4,9	1,9	3,3	0,6	0,8	0,1	6,3	2,2
Effectif observé	13476	10451	13476	10451	13476	10451	13476	10451
<i>Champ :</i> femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, et ayant eu au moins une relation de couple de quatre mois et plus avant les douze derniers mois, la dernière étant en cours ou terminée par une séparation ou un divorce. <i>Note :</i> les proportions de personnes ayant déclaré des atteintes (tous niveaux confondus) sont significativement différentes selon le sexe pour chaque type de violence. <i>Source :</i> enquête Virage, Ined, 2015.								

(5) La durée de vie en couple n'est connue que pour les personnes ayant déclaré une seule relation, en cours ou rompue (depuis moins de huit mois) au moment de l'enquête. Ainsi, dans les générations nées entre 1946 et 1965, pour 51 % des femmes et 48 % des hommes toujours en couple avec leur unique conjoint·e, le début de la relation remonte à quarante ans ou plus. Pour une approximation de la durée de vie en couple par l'ancienneté de la première relation de couple, voir le tableau 1.

(6) Parmi les personnes âgées de 20 à 69 ans, ayant vécu au moins une relation de couple de plus de quatre mois, les plus de 50 ans représentent 39,7 % des femmes et 39,1 % des hommes.

celui des générations postérieures (en termes d'emploi notamment), mais surtout dans une société qui remettait encore assez peu en cause les inégalités de genre et la domination masculine, confrontant les femmes vivant des violences à un réel tabou. Le poids des faits de violence qu'elles rapportent avoir subi avant 40 ans pourrait ainsi être inférieur à celui des violences déclarées par les moins de 40 ans dans l'indicateur calculé pour les douze derniers mois. En outre, la sélection de faits qui seront déclarés, même des années plus tard ou, au contraire, l'oubli ou la minimisation de faits anciens plus anodins et moins graves, participent aussi à cette infériorité de l'indicateur de violences passées. La violence psychologique, notamment, est près de 2 fois moins fréquente pour les hommes et un peu moins fréquente pour les femmes quand les faits remontent à plus d'un an que quand ils se sont produits dans les douze derniers mois (figure 3 du chapitre 4).

Concernant les violences physiques, les femmes sont 3 fois plus nombreuses à en mentionner pour le passé que pour les douze derniers mois ; cela met en évidence l'importance de mener une analyse sur la longue durée, les faits graves et plus rares étant moins bien repérés par une mesure de court terme. Mais surtout, les hommes ayant déclaré des atteintes ou violences sexuelles pour le passé sont beaucoup moins nombreux que pour la dernière année, alors que les femmes le sont plus de 2 fois plus. Ces violences sexuelles correspondent à des réalités différentes pour les femmes et les hommes. La sexualité des hommes est plus souvent perturbée par la dégradation, voire la rupture envisagée de la relation, alors que pour les femmes les agressions sexuelles conjugales peuvent prendre un caractère quotidien. Des faits de violence sexuelle répertoriés dans les mêmes termes ne rendent pas compte de situations similaires : pour les hommes, il s'agit le plus souvent de faits bénins vite oubliés, pour les femmes d'agressions graves qui altèrent leur intimité de manière durable. Rappelons d'ailleurs que deux tiers des femmes qui ont déclaré des atteintes sexuelles pendant les douze derniers mois ont aussi fait état de désaccords au sujet de la sexualité dans leur couple, contre 5 % des hommes. Nous verrons également plus loin que les conséquences des violences sexuelles subies au sein du couple par les femmes dans le passé sont nombreuses et durables alors que les hommes ne déclarent pas de tels impacts.

Au final, retenons que l'indicateur sur les douze mois et l'indicateur sur le long terme ne sont pas strictement comparables : ils ne portent pas sur les mêmes populations, et surtout l'indicateur sur douze mois contient proportionnellement plus de faits ponctuels jugés peu graves et l'indicateur sur la vie entière proportionnellement plus de faits ayant marqué le parcours de vie de la personne.

Par ailleurs, la fréquence croissante des déclarations de faits de violence, surtout de faits graves ou répétés, lorsque l'on remonte le fil des générations féminines (figure 1) peut résulter de leur plus longue vie en couple, effet de durée qui se trouve d'ailleurs en partie masqué par le niveau de rejet plus fort des générations récentes vis-à-vis des atteintes ou violences perpétrées par un·e partenaire (chapitre 4). Notons que les générations 1966-1975 sont,

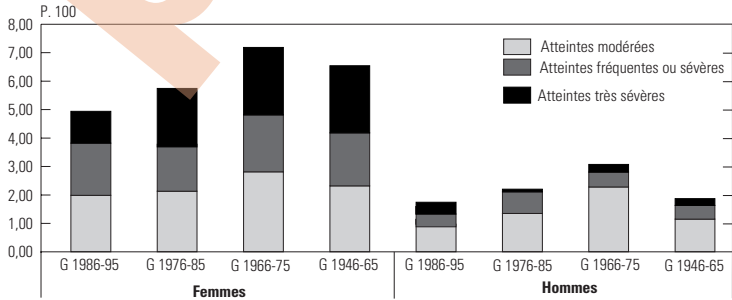
au moment de l'enquête, dans la tranche de vie où se produisent le plus de séparations et de recompositions conjugales (40-49 ans), ce qui peut expliquer une remémoration particulièrement vive de faits de violence récents, alors que leurs aînées auraient un souvenir plus émoussé de cette période. Du côté des hommes, ce sont d'ailleurs les seules générations à se distinguer significativement des autres par un indicateur un peu plus élevé, ce qui pourrait traduire de la violence réactive des conjointes face aux atteintes qu'elles-mêmes subissent ou des conflits plus fréquents en période de séparation (Johnson, 2008).

Cependant, la régression « toutes choses égales par ailleurs » qui suit (tableau 4) montre que certaines caractéristiques de la personne interrogée (comme les violences et les relations familiales dégradées dans l'enfance) présentent un lien statistique plus fort que l'appartenance générationnelle avec le risque d'avoir subi des violences conjugales antérieurement aux douze derniers mois.

2. Des parcours émaillés
par la violence dans la vie privée

Notons que, si le questionnaire Virage enregistre le nombre total de relations de couple des personnes interrogées, les caractéristiques propres à chaque relation (durée, caractéristiques des conjoints, formes de conjugalité : sexe des partenaires, forme juridique, cohabitation...) sont renseignées pour la seule relation en cours, ou à défaut la dernière, à condition qu'elle ait duré plus de quatre mois dans les douze derniers mois écoulés. Les variations de l'indicateur global de violences dans la vie entière sont donc analysées ci-après en fonction de la génération et de la qualité de vie pendant l'enfance, mais aussi de caractéristiques des répondant·e·s à la date de l'entretien : forme de la relation conjugale (actuelle ou dernière), nombre d'enfants, nombre de relations de couple, nombre de partenaires sexuels, catégorie professionnelle

Figure 1. Faits de violence déclarés au cours de la vie conjugale avant les douze derniers mois, par sexe et génération (%)



Champ: femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, et ayant eu au moins une relation de couple de plus de quatre mois, la dernière étant en cours ou terminée par une séparation ou un divorce (tableau 1). Lecture: 4,8 % des femmes des générations 1986-1995 ont déclaré des violences conjugales subies avant les douze derniers mois, dont 1,9 % des atteintes modérées, 1,7 % des atteintes répétées ou sévères et 1,1 % des très sévères. Source: enquête Virage, Ined, 2015.

Tableau 4. Caractéristiques de la personne interrogée et risque d'avoir déclaré des faits de violence avant les douze derniers mois selon le sexe (modèle logit)

	Femmes		Hommes	
	Effectif observé	Rapport de risque	Effectif observé	Rapport de risque
<i>Groupes de générations</i>				
1986-1995	1 429	0,83	1 257	0,61
1976-1985	2 431	Réf.	1 819	Réf.
1966-1975	3 217	1,05	2 429	2,00***
1946-1965	6 399	1,40***	4 946	1,37
<i>Violences ou relations familiales dégradées dans la jeunesse</i>				
Oui	2 457	3,44***	1 556	4,96***
Non	11 019	Réf.	8 895	Réf.
<i>Type d'union</i>				
Marié	6 839	Réf.	5 321	
Pacsé	637	1,37	548	1,72
Pas en couple	3 429	3,77***	2 547	2,46**
Union libre	2 553	2,15***	2 021	2,49***
<i>Nombre d'enfants</i>				
0	2 824	0,47***	3 030	0,76
1	2 559	0,92	1 744	1,17
2	4 956	Réf.	3 446	Réf.
3	2 257	1,00	1 641	1,87**
4 et plus	849	1,56***	558	2,88***
<i>Nombre de relations de couple</i>				
1-2	7 810	Réf.	5 111	Réf.
3-4	3 047	1,59***	2 517	1,63**
5-9	1 022	2,15***	1 331	2,59***
10 et plus	241	2,06***	593	3,33***
<i>Nombre de partenaires sexuels</i>				
1-2	5 035	Réf.	2 047	Réf.
3-4	2 538	1,78***	1 534	2,71**
5-9	2 225	2,29***	2 006	2,45***
10 - 19	1 432	3,03***	2 199	2,23*
20 et plus	506	3,40***	1 496	3,30***
<i>Professions et catégories socioprofessionnelles</i>				
Agriculteurs	67	3,46***	126	0,91
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	228	1,43	467	0,79
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1 512	1,38**	1 972	0,87
Professions intermédiaires	2 815	Réf.	1 912	Réf.
Employés	3 747	1,51***	1 127	1,09
Ouvriers	586	1,56**	1 913	1,05
Retraités	2 771	1,62***	2 249	1,36
Autres sans activité	1 616	1,99***	553	2,07**

Champ: femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, et ayant eu au moins une relation de couple de plus de quatre mois, la dernière étant en cours ou terminée par une séparation ou un divorce.
Légende: seuil de significativité: * = significatif à 10 %; ** = significatif à 5 %; *** = significatif à 1 %.; sans * = non significatif. *Lecture:* le rapport de risque de déclarer des violences (atteintes modérées à très sévères) avant les douze derniers mois est, toutes choses égales par ailleurs, multiplié par 3,44 pour les femmes et par 4,96 pour les hommes qui ont subi des violences ou connu des relations familiales dégradées avant l'âge de 18 ans. L'accroissement du risque dans les générations féminines 1946-1965 comparées aux générations 1976-1985 est significatif alors que la diminution dans les mêmes générations masculines ne l'est pas. *Source:* enquête Virage, Ined, 2015.

et sociale. Une régression logistique est réalisée séparément pour les femmes et pour les hommes afin de mettre au jour des ressorts différents des violences subies (tableau 4).

Les violences touchent toute la population, quelle que soit la position sociale. En fait de situation sociale, c'est tout d'abord l'absence d'activité professionnelle (n'avoir jamais eu d'activité durable ou être au chômage de longue durée) qui accroît le risque d'avoir subi des violences conjugales pour les femmes et pour les hommes (tableau 4 et chapitre 4). En second lieu, les femmes retraitées ou sans activité, les employées mais aussi les femmes de la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » ont plus souvent déclaré des violences passées par rapport aux femmes exerçant une profession intermédiaire. Déjà affirmé de longue date par les associations féministes, et corroborant un résultat statistique majeur de l'Enveff en 2000 (Jaspard *et al.*, 2003c), ce constat d'absence de corrélation systématique entre l'occurrence des violences conjugales et le milieu social est autant valable pour le passé conjugal que pour les douze derniers mois : quelle qu'en soit la durée, c'est l'éviction du marché de l'emploi qui est la plus discriminante. La situation conjugale associée à l'inactivité, à certaines professions ou à des facteurs de vulnérabilité (santé, niveau scolaire, statut migratoire) semble avoir un impact plus grand que la position sociale en elle-même. Les femmes plus présentes à leur domicile ont en moyenne une sociabilité et un réseau plus restreints, et une dépendance économique plus forte. Ces conditions de vie limitent l'opérationalité des leviers qui permettent de stopper une situation de violence.

■ 11

Certains parcours de vie sont surexposés à la violence dans le cadre conjugal et intime. Ainsi, le risque augmente-t-il fortement avec le fait d'avoir vécu des violences ou des relations familiales dégradées pendant l'enfance et l'adolescence⁽⁷⁾, l'effet étant plus important pour les hommes que pour les femmes (tableau 4). Cependant, le risque s'accroît plus nettement pour les femmes que pour les hommes avec le nombre de partenaires sexuels au cours de la vie, même si l'hypothèse d'une liaison entre ce nombre et les expériences difficiles de la jeunesse peut être avancée. De fait, la multiplicité des expériences sexuelles, jugée très négativement par la société lorsqu'il s'agit des femmes, peut exposer ces dernières à la violence, dans la sphère publique comme dans la sphère privée. Elle peut également traduire une moindre adhésion aux normes de genre, qui rend plus probable une dénonciation des violences vécues. Par ailleurs, l'expérience des violences au sein du couple conduit à des ruptures d'union et donc, augmente mécaniquement le nombre de partenaires.

En revanche, le risque de déclarer des faits de violences augmente avec le nombre de relations de couple de façon semblable pour les deux sexes.

(7) La variable « violences ou relations familiales dégradées » porte sur la période de l'enfance et l'adolescence, jusqu'à l'âge de 18 ans. Elle prend la valeur « oui » si la personne interrogée a déclaré avoir subi des violences, avoir eu un conflit très grave avec son père – ou l'homme qui l'a élevée –, ou avec sa mère – ou la femme qui l'a élevée –, ou avoir constaté de graves tensions ou un climat de violence entre ses parents, ou enfin avoir elle-même reçu des coups ou avoir été témoin de coups portés sur des membres de sa famille ou sur des personnes avec qui elle vivait.

En termes de situation conjugale, pour les hommes, le fait d'être en union libre au moment de l'enquête, plutôt que marié, est associé à un risque accru, alors que pour les femmes c'est le fait de ne plus être en couple qui est le plus important, soulignant que les violences passées ont un impact différent selon le sexe : ces dernières sont poussées à se protéger dans une solitude assumée, par la peur et/ou le refus de s'engager dans une nouvelle relation ou parce que les violences post-séparation les impactent dans la durée (voir *infra*). Cette asymétrie de l'impact des violences amène également à discuter l'interprétation démographique ou sociologique classique sur la moindre remise en couple des femmes après une rupture. Les mères, à qui l'on confie plus souvent la garde des enfants en cas de séparation des parents, se trouvent moins disponibles pour de nouvelles relations de couple ; mais on peut également faire l'hypothèse que le fait d'avoir vécu des situations de violence a un impact non négligeable sur les trajectoires affectives et sexuelles des femmes. Par ailleurs, en cas de violences conjugales, les questions de garde prennent une importance spécifique dans le maintien du lien avec le parent violent, dont il est complexe de s'éloigner, voire de se protéger. La peur exprimée par les femmes est importante dans les situations de violence conjugale, durant la relation ou après la séparation (voir *infra* et le chapitre 4).

Certaines situations familiales augmentent le risque de déclarations des violences. Le nombre d'enfants, notamment s'il est supérieur à 3, est un important facteur d'accroissement du risque de violence : augmentation des tensions au sein du couple, liées à la charge économique et psychologique supplémentaire créée par les enfants, ou persistance de conceptions traditionnelles du couple conjugal comme parental ? Pour les femmes, être mères de famille nombreuse peut les obliger à rester avec un conjoint violent, surtout si elles ont dû restreindre une activité professionnelle pour élever les enfants et se trouvent confrontées à un manque de ressources financières. L'analyse concernant les douze derniers mois (chapitre 4) faisait déjà état de la surexposition à la violence de cette situation familiale.

Même s'il est souvent impossible de distinguer les relations de cause à effet, par exemple entre le nombre de partenaires sexuels et les violences déclarées, les corrélations observées ci-dessus donnent à voir des types de parcours affectifs en étroite relation avec la survenue, ou du moins la déclaration, des violences conjugales, ce qui fait l'objet des analyses qui suivent.

II. Parcours conjugaux et violence : les femmes particulièrement exposées

Indépendamment de la génération (de la durée potentielle de vie en couple et du contexte social, économique et culturel) et des stigmates créés par les difficultés de la jeunesse, la déclaration *a posteriori* des faits de violence est liée à différentes caractéristiques des parcours conjugaux. Nous distinguons ici des types de parcours déterminés par le nombre de conjoints et le fait d'être ou de ne plus être en couple au moment de l'enquête, afin

d'observer plus finement l'impact des violences conjugales et de fournir des clés de lutte plus efficaces en fonction du profil des victimes. Sont d'abord étudiés les parcours des personnes encore en couple avec leur premier conjoint (1a) puis ceux des personnes en couple mais ayant vécu une ou plusieurs ruptures, sans doute du fait de violences (1b). Enfin sont détaillés les parcours de femmes qui ne sont plus en couple, les plus impactées par les violences, notamment celles qui ont vécu plusieurs fois en couple (section 2).

Dans la population étudiée des personnes âgées de 20 à 69 ans qui ont déclaré avoir vécu au moins une relation de couple de plus de quatre mois, plus de 4 personnes sur 5 (81,5 % des femmes et 82,5 % des hommes) ont été en couple avant et pendant la dernière année précédant l'enquête, les autres personnes se déclarant sans relation cette année-là (18 % des femmes et 17 % des hommes) ou, assez rarement (0,5 % des deux sexes), en couple depuis moins de douze mois⁽⁸⁾.

Dans le groupe des personnes en couple au moment de l'enquête, 5,2 % des femmes et 2,2 % des hommes ont déclaré un ou plusieurs faits de violence avant les douze derniers mois, alors que dans le groupe de ceux qui ne sont plus en couple, cette proportion est plus que doublée pour les femmes (11,3 %) mais peu modifiée pour les hommes (tableau 5). Ce sont notamment les femmes ayant subi le plus de violences (niveau « atteintes très sévères » de l'indicateur global) qui sont près de 4 fois plus nombreuses lorsqu'elles ne sont plus en couple. En outre, l'exposition à la violence est variable selon le nombre de relations conjugales : parmi celles qui ne sont plus en couple, la proportion de femmes déclarant des violences oscille entre 8 % et 12,5 % selon qu'elles ont eu un ou plusieurs conjoints ; pour les hommes, elle oscille entre 2 % et 2,7 %. Les hommes déclarant le moins de violences sont ceux ayant eu une seule conjointe et qui sont encore en couple au moment de l'enquête : seuls 1 % en déclarent, qui sont 4 fois sur 5 constituées d'atteintes modérées.

■ 13

1. Les parcours conjugaux en cours : des violences rares aux stratégies d'évitement

a. Continuité de la relation conjugale et rareté des violences

Si l'on examine plus particulièrement les personnes en couple au moment de l'enquête, 41 % des femmes et 34 % des hommes ont mentionné une seule relation de couple qui a commencé avant, voire longtemps avant, la dernière année. Pour ces personnes au parcours conjugal le plus stable, seuls 2,2 % de ces femmes et 1,0 % de ces hommes ont déclaré des faits de violence pour le passé, soit plus de deux fois moins que l'ensemble des personnes en couple au moment de l'enquête (tableau 5).

Le profil de ces femmes et ces hommes est décrit dans la colonne « un·e seul·e conjoint·e » du tableau 6, (double page suivante). Concernant les douze

(8) Dans ce dernier type de parcours, très peu représenté dans l'enquête, des situations de violence conjugale ont pu être déclarées pour les douze derniers mois et traitées dans le chapitre précédent.

Tableau 5. Faits de violences conjugales déclarés par situation de conjugalité et par sexe avant les douze derniers mois (%)

Indicateur global de violences	En couple avant ET pendant les douze derniers mois			En couple avant MAIS PAS pendant les douze derniers mois (hors décès du conjoint)		
	Ensemble	Plusieurs conjoint·e·s	Un·e seul·e conjoint·e	Ensemble	Plusieurs conjoint·e·s	Un·e seul·e conjoint·e
<i>Femmes</i>						
Pas d'atteinte	94,8	92,8	97,8	88,7	87,5	92,0
Atteintes modérées	2,2	2,6	1,5	3,5	3,5	3,2
Atteintes fréquentes ou sévères	1,6	2,4	0,4	2,8	3,4	1,3
Atteintes très sévères	1,4	2,2	0,3	5,0	5,6	3,5
<i>Au moins une atteinte</i>	5,2	7,2	2,2	11,3	12,5	8,0
Effectif observé	10 232	6 182	4 050	3 244	2 428	816
<i>Hommes</i>						
Pas d'atteinte	97,8	97,2	99,0	97,8	97,9	97,3
Atteintes modérées	1,4	1,7	0,8	1,6	1,5	2,2
Atteintes fréquentes ou sévères	0,6	0,8	0,2	0,4	0,3	0,5
Atteintes très sévères	0,2	0,3	0,0	0,2	0,2	0,0
<i>Au moins une atteinte</i>	2,2	2,8	1,0	2,2	2,0	2,7
Effectif observé	8 128	5 328	2 800	2 323	1 933	390
<i>Champ</i> : femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, et ayant eu au moins une relation de couple de plus de quatre mois. <i>Lecture</i> : parmi les femmes en couple depuis plus de douze mois au moment de l'enquête, 5,2 % ont déclaré des atteintes avant les douze derniers mois: 7,2 % de celles qui ont eu plusieurs conjoints et 2,2 % de celles qui n'en ont eu qu'un. <i>Note</i> : les proportions de personnes ayant déclaré des atteintes, tous niveaux confondus, sont significativement différentes selon le sexe pour un même parcours, et selon le parcours pour un même sexe. <i>Source</i> : enquête Virage, Ined, 2015.						

derniers mois, ils ont aussi rapporté moins d'atteintes ou de violences que l'ensemble des personnes en couple au moment de l'enquête, respectivement 3,6 % contre 5,3 % pour les femmes et 2,8 % contre 3,7 % pour les hommes (figure 3 du chapitre 4).

Ces personnes habitent le plus souvent dans un même logement (plus de 98 %) et sont un peu plus âgées que l'ensemble des personnes de 20 à 69 ans vivant en couple en ménage ordinaire en France métropolitaine: 32 % des femmes et 27 % des hommes ont moins de 40 ans, contre respectivement 35 % et 31 %⁽⁹⁾. La majorité d'entre eux ont un faible écart d'âge avec leur partenaire, l'homme étant le plus âgé, rarement l'inverse.

(9) Source: Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 1^{er} janvier 2016. Tableau MEN7 - Population des ménages par sexe, âge et mode de cohabitation en 2014 (France entière), calcul des auteures.

Les deux tiers de ces relations conjugales continues durent depuis vingt ans ou plus. Parmi l'ensemble, 80 % des femmes et 50 % des hommes déclarent avoir eu au plus deux partenaires sexuels (le « deuxième » partenaire a pu être présent avant ou pendant la relation de couple considérée comme unique). Plus de 8 couples sur 10 sont mariés et plus de 6 sur 10 ont 2 ou 3 enfants, ce qui correspond à la situation majoritaire en France.

Ces parcours conjugaux correspondent à des couples plutôt stables, qui connaissent peu de violences conjugales sur le long terme. Les personnes ont massivement considéré que les faits déclarés étaient sans gravité et n'ont donc pas été interrogées sur les circonstances précises et les conséquences immédiates ou durables de ces faits sur leur état de santé et leur vie en général. Seules 1,1 % des femmes (34 femmes)⁽¹⁰⁾ ont dit avoir subi au moins un fait « assez grave, grave ou très grave » et ont dû préciser quel était le plus marquant si elles en avaient déclaré plusieurs (cf. encadré 2). Parmi ces faits jugés graves ou les plus marquants, 5 sur 10 sont des critiques, humiliations, insultes ou actes de contrôle, 3 sur 10 sont constitutifs de la violence physique, voire des menaces et tentatives de meurtre, et 2 sur 10 relèvent des atteintes et agressions sexuelles. Dans tous les cas, les principales répercussions ont été des sentiments de peur, de colère, de tristesse ou de déprime qui souvent perdurent au moment de l'enquête. Presque toutes les femmes mentionnent une perturbation durable de leur sexualité.

Elles ont souvent parlé de ces faits, principalement à des membres de leur famille et à des amis. Les violences physiques ont, dans près d'un cas sur deux, amené les victimes à consulter un médecin qui a délivré un certificat médical, à dénoncer les faits à la police ou à la gendarmerie, voire à porter plainte, mais aucune condamnation de l'auteur ne s'en est suivie. La circulation de la parole si elle est importante, peine à dépasser le cercle privé. Même en cas de démarches, les conjoints violents sont rarement condamnés.

■ 15

b. Mobilité conjugale et violences déclarées par les personnes en couple

Les parcours avec mobilité conjugale concernent 6 femmes sur 10 et 2 hommes sur 3 parmi celles et ceux qui sont en couple au moment de l'enquête. Comparativement aux parcours stables, ils apparaissent plus empreints de violences : 7,2 % des femmes et 2,8 % des hommes ont déclaré des faits commis par un ou plusieurs partenaires dans le passé (tableau 5, colonnes 4 et 5), de même que 6,6 % des unes et 4,2 % des autres ont rapporté des faits perpétrés par leur conjoint·e actuel·le dans les douze derniers mois (tableau 6). Pourtant, ces femmes et ces hommes sont nettement plus jeunes que celles et ceux qui poursuivent une unique relation (respectivement 44 % et 38 % de moins de 40 ans), et leur expérience totale de vie conjugale est moins longue puisque leur première relation remonte à 20 ans ou plus dans 36 % des cas seulement, dont il faudrait soustraire les périodes de célibat (données

(10) Seuls 2 hommes, sur les 2 795 interrogés qui appartiennent à ce parcours, ont jugé avoir subi au moins un fait grave.

Tableau 6. Profil des enquêtés en couple depuis plus d'un an au moment de l'enquête selon le nombre d'unions (%)

Caractéristiques (en % pondérés)	Un·e seul·e conjoint·e		Plusieurs conjoint·e·s	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Indicateur global de violence pendant les 12 derniers mois				
Pas d'atteinte	96,4	97,2	93,4	95,8
Atteintes modérées	2,5	2,1	4,1	2,7
Atteintes répétées ou graves	0,7	0,6	1,5	0,9
Atteintes très graves	0,4	0,1	1,0	0,6
Au moins une atteinte	3,6	2,8	6,6	4,2
Différence significative femmes/hommes	p = 0,77 ns		p < 0,0001 ***	
Âge de la personne interrogée				
20-29 ans	11,6	9,4	18,6	14,6
30-39 ans	20,2	17,9	25,2	23,6
40-49 ans	21,9	23,0	25,6	25,7
50 ans et plus	46,3	49,8	30,6	36,0
Différence significative femmes/hommes	p = 0,12 ns		p < 0,0001 ***	
Différence d'âge entre conjoints				
Homme plus jeune de 3 ans ou plus	3,1	7,6	11,5	10,9
Homme et femme de même âge (à 2 ans près)	51,3	61,0	45,3	46,8
Homme plus âgé de 3 à 9 ans	38,2	28,5	34,5	33,9
Homme plus âgé de 10 ans ou plus	7,4	2,9	8,7	8,3
Différence significative femmes/hommes	p < 0,0001***		p < 0,10*	
Durée de la relation ou ancienneté de la (première) relation				
0-9 ans	12,8	13,1	39,0	37,2
10-19 ans	20,0	19,9	27,4	27,1
20-29 ans	20,7	23,4	19,3	19,3
30 ans et plus	46,5	43,7	16,9	16,5
Différence significative femmes/hommes	p = 0,12 ns		p < 0,05**	
Nombre de partenaires sexuels dans la vie				
1-2	80,0	50,1	22,9	9,8
3-4	9,3	16,8	26,6	16,7
5 à 9	3,8	10,5	20,5	23,4
10 à 19	1,2	9,1	11,8	22,7
20 et plus	0,3	5,0	3,9	14,8
Ne veut pas dire ou ne sait pas	5,5	8,5	14,3	12,6
Différence significative femmes/hommes	p < 0,000***1		p < 0,0001***	
Situation de couple				
Marié	81,5	82,0	54,4	55,9
Pacsé	3,6	4,5	8,1	8,3
Union libre	13,6	12,1	34,8	32,0
Plus en couple à la date de l'enquête	1,3	1,4	2,6	3,8
Différence significative femmes/hommes	p = 0,52 ns		p = 0,006***	

Tableau 6. suite

Caractéristiques (en % pondérés)	Un·e seul·e conjoint·		Plusieurs conjoint·e·s	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<i>Nombre d'enfants de la personne</i>				
0	13,2	14,2	25,5	26,5
1	14,4	16,1	19,4	18,3
2	41,2	40,9	33,4	33,8
3	22,3	21,1	14,4	15,5
4 et plus	8,9	7,7	7,3	5,9
Différence significative femmes/hommes	p = 0,07★		p < 0,0001***	
<i>Diplôme de plus haut niveau</i>				
Aucun diplôme	21,9	19,2	13,8	15,2
BEPC, BEP, CAP...	29,7	38,1	26,4	34,4
Baccalauréat	19,3	14,4	19,9	17,9
Supérieur 1er cycle	15,4	12,4	20,1	13,8
Supérieur 2e et 3e cycles	13,7	15,9	19,8	18,6
Différence significative femmes/hommes	p < 0,0001***		p < 0,0001***	
<i>Violences ou relations familiales dégradées dans la jeunesse</i>				
Oui	18,8	15,1	24,0	18,9
Non	81,2	84,9	76,0	81,1
Différence significative femmes/hommes	p = 0,0003***		p < 0,0001***	
Effectif observé	4050	2800	6182	5328
<i>Champ</i> : femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, en couple depuis plus d'un an au moment de l'enquête. <i>Lecture</i> : parmi les personnes toujours en couple dans leur unique relation conjugale de plus de 4 mois, 11,6 % des femmes et 9,4 % des hommes sont âgés de 20 à 29 ans; parmi celles et ceux qui ont eu une ou des relations avant l'actuelle, les proportions sont respectivement de 18,6 % et 14,6 %. <i>Source</i> : enquête Virage, Ined, 2015.				

non disponibles dans Virage) pour estimer leur réelle durée de vie en couple. On perçoit ici l'accroissement au fil des générations de la propension à prendre conscience de l'inacceptabilité des atteintes conjugales ou à mettre fin aux relations insatisfaisantes, même exemptes de violences, particulièrement chez les femmes. Les ruptures qui émaillent ces parcours peuvent ainsi parfois être considérées comme des stratégies d'évitement de la violence, effective, ou ressentie comme possible dans un avenir proche.

Ces personnes ont nettement plus fréquemment vécu des violences ou des relations familiales dégradées dans leur jeunesse que celles dont le parcours conjugal est unique (respectivement 24 % contre 19 % pour les femmes et 19 % contre 15 % pour les hommes). En lien avec les phases de vie conjugale successives, l'écart d'âges entre conjoints actuels est plus souvent supérieur à 2 ans; par ailleurs, environ 36 % des femmes et 60 % des hommes déclarent avoir eu au moins 5 partenaires sexuels. Un peu plus de la moitié des couples actuels sont mariés, un tiers vit en union libre. Enfin 45 % des femmes et des hommes ont au plus un enfant.

La mobilité conjugale et les violences entretiennent une relation à double sens: s'il est évident que nombre de personnes ont interrompu une ou

plusieurs de leurs relations de couple suite à des atteintes subies, il apparaît aussi, notamment à travers les analyses menées pour la dernière année, que la multiplicité des phases de vie conjugale induit une augmentation de la probabilité de subir des atteintes.

Non seulement les femmes déclarent plus de faits de violences au cours de leurs expériences conjugales mais elles les estiment plus graves et en ressentent plus d'impacts sur leur parcours de vie, souvent jusqu'au moment de l'enquête. En effet, parmi l'ensemble de ces personnes en couple au moment de l'enquête après une ou plusieurs autre(s) relation(s), 61 % des femmes et 36 % des hommes jugent le seul fait ou au moins un des faits déclarés « assez grave », « grave » ou « très grave » (soit pour le total de ce parcours, 4,4 % des premières et 1 % des seconds⁽¹¹⁾). Pour plus de la moitié des femmes, le fait grave ou le plus marquant relève de la violence physique (44 %), dont menaces et tentatives de meurtre, ou d'atteintes et agressions sexuelles (12 %) ; et pour 44 %, il s'agit de critiques, humiliations, insultes, actes de contrôle ou encore d'actes liés aux enfants (brutalités sur eux, séparation ou menace de séparation).

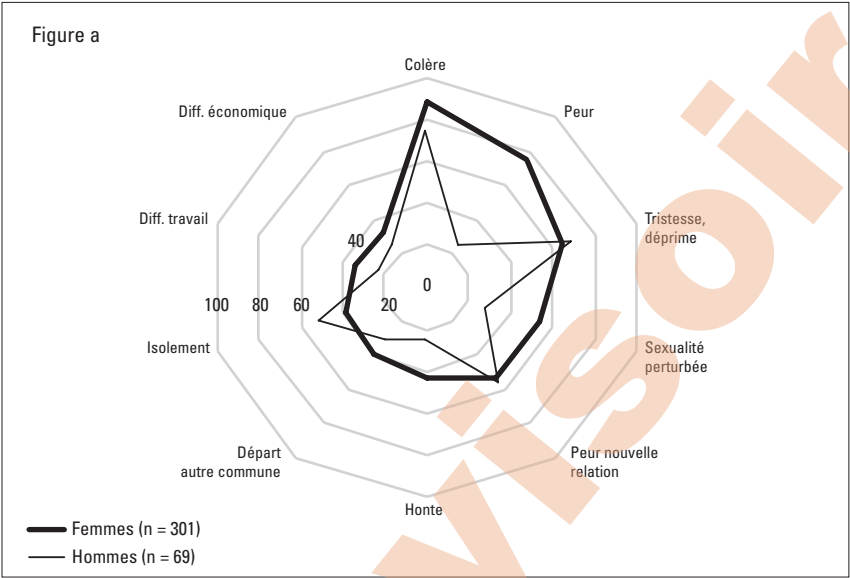
De manière générale, la fréquence des répercussions mentionnées ne varie pas sensiblement selon le type de faits graves – psychologique, physique ou sexuel – retenus. Les sentiments de peur ou d'angoisse et les perturbations de leur sexualité sont cités par plus d'1 femme sur 2 et moins d'1 homme sur 4. Plus de 8 personnes sur 10 ont éprouvé de la colère, mais la colère est durable pour les femmes tandis qu'elle est ponctuelle pour les hommes. En outre, près d'un tiers des femmes et un quart des hommes déclarent avoir connu des difficultés économiques graves et des perturbations dans leur travail ou leurs études ; un peu moins nombreux sont celles et ceux qui sont allés habiter dans une autre commune, mais ces situations se prolongent plus souvent jusqu'à la date de l'enquête pour les femmes que pour les hommes (figure 2a et 2b et annexe 2).

Les éléments « déclencheurs » des violences ont le plus souvent trait à l'organisation de la relation conjugale et sont genrés : l'emménagement ensemble ou une naissance étant plus souvent mentionnés dans les situations de violence déclarées par les femmes, ce qui implique des répercussions longues pour ces dernières, impactant l'ensemble de la vie familiale et leur maternité. La séparation ou la présence d'un « rival » est plus souvent mentionnée dans les faits déclarés par les hommes (annexe 2, colonnes 2 et 3). 27 % des femmes et 31 % des hommes situent le début du fait le plus marquant au moment où leur couple « était en cours de séparation », respectivement 17 % et 29 % au moment où le ou la partenaire avait « une autre relation », et beaucoup moins au moment où lui-même ou elle-même avait « une autre relation ». 32 % des femmes et 18 % des hommes évoquent le moment où le couple a commencé à vivre dans un même logement. Les changements de situation professionnelle des hommes apparaissent nettement plus déterminants que

(11) Soit 69 hommes. Pour 10 d'entre eux, il s'agit de violences physiques et pour un seul d'un viol, les autres ayant mentionné des critiques, humiliations, insultes, actes de contrôle.

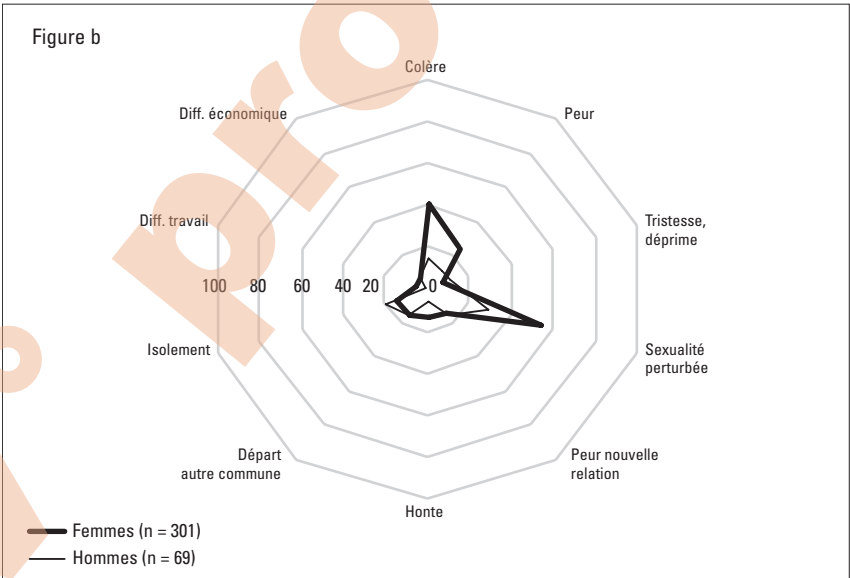
Figure 2. Répercussions, dont à long terme, du fait grave ou le plus marquant de violence conjugale avant les douze derniers mois, pour les femmes et les hommes en couple au moment de l'enquête après au moins une séparation (%)

2a. Répercussions immédiates et à long terme



■ 19

2b. Répercussions à long terme



Champ : femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant vécu plusieurs expériences conjugales, en couple au moment de l'enquête, et ayant jugé au moins un des faits déclarés « assez grave, grave ou très grave » (301 femmes et 69 hommes). *Source :* enquête Virage, Ined, 2015.

ceux des femmes, selon les réponses des unes et des autres. Les autres circonstances, telles que le départ des enfants, le décès d'un proche, une maladie ou un accident grave sont très peu citées. Ce sont donc des facteurs internes à la vie de couple qui entrent en jeu, les facteurs plus externes ayant peu d'impact et les dynamiques tout comme les temporalités ne sont pas les mêmes pour les femmes que pour les hommes.

La plupart des personnes ont parlé de ce fait marquant avant l'enquête (88 % des femmes et 67 % des hommes), principalement à des membres de la famille ou à des amis, mais aussi à des collègues (annexe 2). La moitié des femmes ont consulté un médecin et/ou un service médico-judiciaire ou médico-légal ; il en est résulté un certificat médical dans un cas sur deux et un arrêt de travail dans un cas sur trois. Les hommes ont beaucoup moins consulté mais ils ont, autant que les femmes, été pris en charge par un psychologue ou un psychiatre. Les faits de violence sexuelle déclarés par les femmes ont abouti à des interruptions totales de travail de huit jours ou moins dans un tiers des cas ; cette reconnaissance par les institutions médico-judiciaires témoigne de la gravité de ces situations.

La moitié des femmes ont quitté leur domicile à la suite du fait grave ou le plus marquant et sont allées chez des parents ou amis ou dans un logement indépendant, mais très rarement dans des structures d'accueil *ad hoc*. La question de l'itinérance résidentielle a déjà été mise en évidence par les personnes sur le terrain et par des travaux à l'étranger, l'itinérance étant considérée comme faisant partie intégrante du *continuum* des violences, contribuant à vulnérabiliser les femmes sur le long terme. Si les hommes déclarent un sentiment d'isolement, il est souvent de court terme et expliqué par le fait que leur conjointe ne partage plus le même domicile.

Enfin, parmi les femmes qui ont rapporté le fait à la police ou la gendarmerie (31 %, annexe 2), près des deux tiers ont fait une déclaration à la main courante et/ou déposé une plainte⁽¹²⁾. Les requêtes auprès du juge aux affaires familiales, déposées par 6 femmes sur 10, concernaient des demandes de divorce ou de séparation de corps ou de jugements sur la résidence, le droit de garde des enfants communs.

Les conséquences assez lourdes et souvent persistantes, en termes de dégradation de la santé psychologique et somatique notamment (cf. chapitre 11), des faits de violence subis n'empêchent pas ces personnes d'être à nouveau en couple au moment de l'enquête. Est-ce le signe d'une mise à distance des violences différente de celle des personnes ayant durablement interrompu leur parcours conjugal (ces dernières ayant des parcours fortement altérés par les violences comme nous allons le voir) ? Dans tous les cas, les violences ont des conséquences durables, avec des problématiques différenciées entre les femmes à nouveau en couple et celles qui restent à distance de la conjugalité, la question de la peur étant sans doute en partie explicative.

(12) 1 homme sur 6 est allé à la police ou à la gendarmerie mais la fréquence des suites n'est pas significative.

2. Les parcours conjugaux interrompus : des sorties de la violence conjugale ?

Les hommes qui ne sont plus en couple n'ont pas mentionné avoir subi plus d'atteintes conjugales avant les douze derniers mois par rapport à leurs homologues qui ont une relation au moment de l'enquête (2,2 % dans les deux cas, tableau 5). En revanche, les femmes qui ne sont plus en couple⁽¹³⁾ ont plus fréquemment subi des atteintes que celles qui poursuivent une relation, même après une ou plusieurs ruptures (11,3 % contre 7,2 %, tableau 5), et la part de celles qui ont enduré des violences sévères est particulièrement élevée (5 % contre 2,2 %, tableau 5). C'est en examinant ces parcours sans relation de couple actuelle (hormis les parcours interrompus par le décès du conjoint qui sont brièvement traités dans l'encadré 4) que nous dresserons les profils de femmes paraissant être sorties de la violence conjugale⁽¹⁴⁾. Toutefois, il n'est jamais possible de qualifier ces « sorties de la violence conjugale » de définitives puisqu'une nouvelle relation peut toujours se nouer, même après plusieurs années de vie sans conjoint ou à un âge avancé, qui pourrait les réexposer à des nouvelles violences.

a. Les femmes ayant subi des violences : un groupe aux vulnérabilités multiples

Les femmes qui ont déclaré des faits de violence avant leur (dernière) séparation (encadré 3) appartiennent davantage aux générations âgées de plus de 50 ans que celles qui en sont indemnes, en particulier parmi celles qui n'ont connu qu'une seule relation de couple (tableau 7). Ces dernières ont été beaucoup plus souvent mariées avec leur unique conjoint lorsqu'elles ont subi des violences. De fait, l'âge des personnes est corrélé avec la durée totale (non calculable) de leurs épisodes de vie conjugale, donc avec le risque d'avoir subi des atteintes ; et le mariage, mode de vie conjugale largement majoritaire dans les générations les plus anciennes, se trouve ainsi lié à une fréquence supérieure de violences. Par ailleurs, les « victimes » ont plus de 2 fois plus souvent connu des violences ou des situations familiales dégradées dans l'enfance ou l'adolescence et sont moins diplômées que les personnes qui n'ont pas déclaré de violences. Vérifiant la corrélation, établie dans nombre de travaux, entre situations difficiles de la jeunesse et précocité dans les étapes du passage à l'âge adulte, les « victimes » sont plus nombreuses à s'être engagées très jeunes dans la vie de couple, surtout si elles ont vécu une seule relation. Qu'elles aient eu une ou plusieurs relations, les « victimes » ont aussi nettement plus souvent eu au moins 2 enfants que celles qui ont été épargnées par les violences conjugales.

Même si elles exercent ou ont presque toutes exercé une activité professionnelle, les « victimes » ont plus souvent connu des périodes de chômage

(13) Depuis plus de huit mois à la date de l'enquête, de sorte qu'elles n'ont pas vécu au moins quatre mois de relation conjugale pendant les douze derniers mois.

(14) En effet, le moment de la (dernière) séparation remonte à six ans ou plus pour la moitié de celles qui ont déclaré des atteintes passées contre trois ans ou plus pour la moitié de celles qui n'en ont pas déclaré ; les durées moyennes depuis la dernière séparation sont respectivement de 8,6 ans et 6,5 ans.

ou d'inactivité de plus de six mois (la corrélation avec l'inactivité s'observe dans toutes les situations de violence) et appartiennent ou ont appartenu en plus grand nombre aux catégories sociales moins favorisées des employées et des ouvrières. On voit ici se dessiner le portrait de femmes souvent quinquagénaires ou sexagénaires, qui ont fondé une famille « classique » et se sont trouvées en situation de dépendance par rapport à leur(s) conjoint(s). Ayant connu des difficultés dans leur famille d'origine, elles se sont insérées plus tôt dans le monde adulte, avec un moindre potentiel socioéconomique et une moindre capacité de négociation dans leur(s) couple(s). Lorsque les atteintes plus ou moins sévères portées par le conjoint se sont déclenchées, elles n'ont souvent pas eu le choix de rompre et ce n'est que tardivement – à 43 ans en moyenne si elles ont vécu une seule relation et à 41,5 ans si elles en ont vécu plusieurs –, sans doute lorsque les enfants sont moins à charge, et dans un climat conjugal devenu délétère qu'elles se sont séparées et éloignées pour longtemps de toute relation conjugale. L'évolution de la législation a également facilité les séparations, dans un climat de plus grande reconnaissance des situations de violences que lorsqu'elles s'étaient mises en couple.

Ce profil type ne remet pas vraiment en cause la présence peu différenciée de violences conjugales dans tous les milieux sociaux, puisqu'un cinquième des femmes séparées de leur unique conjoint violent et plus d'un tiers de celles qui ont connu plusieurs ruptures appartiennent à d'autres

Encadré 3. Les femmes séparées au moment de l'enquête, données disponibles

Le questionnaire de l'enquête Virage donne peu d'informations sur les caractéristiques des femmes séparées au moment de l'enquête, qu'elles aient vécu une seule relation de plus de quatre mois (26,1 %) ou plusieurs (42,1 % en ont vécu deux ou trois et 31,8 % quatre ou plus). Les caractéristiques du (dernier) conjoint, la durée de la (dernière) relation, qu'elle ait été cohabitante ou non, ne sont pas connues puisque les informations sur le conjoint ou dernier conjoint ont été recueillies pour les personnes en couple à la date de l'enquête ou séparées depuis moins de huit mois. Les caractéristiques des femmes sont donc étudiées en comparant celles qui ont déclaré des faits de violence à celles qui en sont indemnes. Les femmes âgées de moins de 30 ans dont la (dernière) séparation date de moins de deux ans sont éliminées de la comparaison : il serait peu significatif de confronter des parcours interrompus de manière durable à la suite d'une expérience (ou d'une série d'expériences) de violence^(a) à des parcours de jeunesse, marqués par l'incertitude, celle de vouloir rapidement s'engager dans une relation stable par exemple. Ces parcours s'apparenteraient probablement aux parcours avec mobilité précédemment étudiés s'ils étaient observés quelques mois plus tôt ou plus tard^(b).

a) Soit depuis 11,5 ans en moyenne si la personne a vécu une seule relation, ou depuis 9,2 ans si elle en a vécu plusieurs.

b) Parmi les 156 femmes ainsi éliminées de l'analyse, seules 3 ont déclaré au moins une atteinte assez grave de la part d'un conjoint au moment des faits.

Tableau 7. Caractéristiques des femmes séparées de leur (dernier) conjoint au moment de l'enquête selon qu'elles ont déclaré des faits de violences avant les douze derniers mois (%)

Caractéristiques	Parcours conjugal des femmes séparées			
	Un seul conjoint		Plusieurs conjoints	
	Sans violence	Avec violence ^(a)	Sans violence	Avec violence
<i>Groupe de générations</i>				
1986-1995	} 50,2	} 27,0	14,9	0,4
1976-1985			21,7	14,9
1966-1975			25,1	32,0
1946-1965	49,8	73,0	38,3	52,7
<i>Dernier statut conjugal</i>				
Mariée	55,0	79,3	32,7	30,6
En union libre ou pacsée	45,0	20,8	67,3	64,0
<i>Violence ou situation familiale dégradée avant l'âge de 18 ans</i>				
Oui	19,3	30,1	24,2	52,7
<i>Diplôme de plus haut niveau</i>				
Aucun diplôme	} 55,0	} 76,2	17,5	24,1
BEPC, BEP, CAP...			28,1	33,0
Baccalauréat	} 45,0	} 23,8	20,7	13,5
Supérieur			32,6	28,4
<i>Âge au début de la première relation de plus de quatre mois</i>				
Moins de 18 ans	17,8	27,7	29,6	33,6
<i>Périodes de chômage ou d'inactivité de plus de six mois</i>				
Oui	40,1	59,4	42,0	61,8
<i>Catégorie professionnelle et sociale (dernière pour les retraitées et chômeuses)</i>				
Employée, ouvrière	63,7	80,9	58,7	62,7
<i>Nombre total d'enfants de l'enquêtée</i>				
0	} 45,1	} 21,2	38,5	10,7
1			20,2	27,4
2	} 54,9	} 78,8	23,5	35,2
3			10,2	13,5
4 et plus			6,8	13,2
Effectif observé	708	70	1 982	328
<i>Champ</i> : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant vécu une ou plusieurs expériences conjugales mais plus en couple au moment de l'enquête (en éliminant les femmes de moins de 30 ans séparées depuis moins de 2 ans, cf. encadré 3). <i>Lecture</i> : parmi les femmes qui ont déclaré avoir subi des violences avant les douze derniers mois et séparées de leur unique conjoint, 73 % appartiennent aux générations 1946-1965 ; parmi celles qui ont connu plusieurs séparations, elles sont 52,7 %. (a) Le faible effectif observé dans cette colonne a nécessité des regroupements de modalités des variables afin de conserver la validité des comparaisons. <i>Source</i> : enquête Virage, Ined, 2015.				

catégories que celles des ouvrières ou des employées. Ces nouvelles données montrent l'hétérogénéité des profils des femmes touchées par les violences.

**b. Des femmes réactives,
malgré des situations de violences sévères
aux conséquences lourdes et durables**

Parmi l'ensemble des femmes qui ne sont plus en couple au moment de l'enquête, 10 % ont déclaré au moins un fait perpétré par un conjoint qu'elles ont jugé « assez grave » ou « très grave » ; elles représentent 88 % de celles qui ont déclaré des violences. Cela conforte l'hypothèse selon laquelle l'interruption de toute relation de couple, liée à l'expérience des violences, s'accompagne d'un rejet de la norme conjugale. La très forte fréquence de faits jugés graves par les victimes qui ne sont plus en couple peut aussi témoigner de la difficulté à contracter une nouvelle union après une expérience des violences plus intense, qui peut se prolonger après la rupture.

Près d'un tiers des femmes indiquent que le fait le plus marquant a débuté au moment où le couple a commencé à vivre sous le même toit, un peu moins lorsque leur couple « était en cours de séparation », un quart au moment où le conjoint avait « une autre relation », 1 sur 10 lors d'un changement dans la situation professionnelle de son conjoint ou la sienne, mais aussi une sur huit au cours d'une grossesse ou à la naissance d'un enfant (annexe 2, colonne 4).

Dans 45,4 % des cas, ce fait le plus marquant relève des critiques, humiliations, insultes, actes de contrôle ou encore d'actes liés aux enfants, dans 46,2 % d'une atteinte physique et dans 8,4 % des cas d'une atteinte sexuelle. Parmi les répercussions les plus citées, figurent le sentiment de honte, la colère, la peur ou l'angoisse, ainsi que la tristesse, la déprime, voire une dégradation de la santé (plus de 7, voire 8 femmes sur 10, dont la plupart indiquent que « cela dure encore aujourd'hui »). De 3 à 4 femmes sur 10 ont éprouvé des difficultés économiques graves, des conséquences dans leur travail, ou/et sont allées vivre dans une autre commune. Certaines relations avec des proches se sont distendues pour plus de 4 femmes sur 10, spécialement en cas de violence sexuelle. 6 femmes sur 10 ont ressenti une perturbation durable de leur sexualité et 7 sur 10 ont eu peur et ont encore peur de s'engager dans une nouvelle relation (figure 3 et annexe 2).

Victimes de violence physique, plus de 8 femmes sur 10 ont quitté leur domicile une ou plusieurs fois contre moins d'1 sur 2 dans les autres situations de violence, principalement pour aller chez des parents ou des amis ou dans un logement indépendant. C'est donc encore une fois principalement dans l'entourage, parmi des membres de la sphère privée (non professionnelle, non institutionnelle) que les femmes trouvent des ressources pour s'éloigner, au moins temporairement, du conjoint violent.

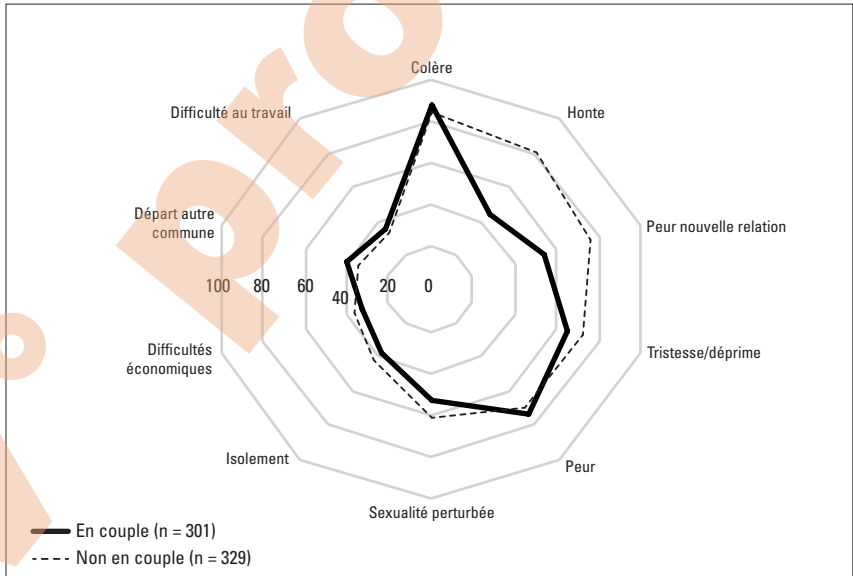
c. Des femmes qui mobilisent elles-mêmes des ressources

Face à l'adversité, le premier recours est de parler à autrui, qu'il ait ou non une qualification pour apporter de l'aide ; 8 femmes sur 10 ont ainsi parlé du fait le plus marquant, principalement à des membres de la famille ou à des amis, plus rarement à des collègues. Mais elles ont aussi parlé à des professionnels de santé : 60 %, ou 80 % en cas de violence physique, ont consulté un médecin, un service médico-judiciaire ou médico-légal ou ont été hospitalisées ; 1 fois sur 2, et plus en cas de violence physique, un certificat médical, un arrêt de travail et/ou une incapacité totale de travail ont été délivrés (annexe 2).

Seule 1 femme sur 4, un peu plus en cas de violence physique, a fait une déclaration à la main courante et moins d'1 sur 5 a déposé une plainte (annexe 2 et Brown et al. 2019) ; l'envoi de lettres au procureur de la République ou à d'autres magistrats a été peu usité. Celles qui n'ont pas fait de démarches craignaient des épreuves supplémentaires, pensaient que cela n'aurait servi à rien, avaient peur des conséquences pour leurs enfants, pour elles-mêmes ou pour d'autres personnes de la famille, ou ne voulaient pas ébruiter les faits. Dans 6 cas sur 10, il n'y a pas eu de suite pénale, mais en cas de condamnation de l'auteur, une peine de prison, ferme ou avec sursis,

Figure 3. Répercussions (toutes durées) du fait grave ou le plus marquant de violence conjugale selon la situation conjugale des femmes au moment de l'enquête, durant la toute la vie (avant les douze derniers mois) (%)

■ 25



Champ : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant vécu au moins 2 expériences conjugales de quatre mois ou plus, en couple ou non au moment de l'enquête. Lecture : 80 % des femmes non en couple ont ressenti ou ressentent encore de la honte suite aux faits déclarés contre 40 % des femmes en couple. Source : enquête Virage, Ined, 2015.

pouvait se combiner avec des soins et/ou une amende. Les renvois devant la médiation familiale ne concernent qu’1 fait sur 10. Enfin, si très peu de femmes ont sollicité une ordonnance de protection auprès du juge aux affaires familiales (qui est une procédure mise en place de manière récente, voir note de synthèse sur les outils juridiques à la fin du chapitre précédent), plus de la moitié ont déposé une requête, principalement pour statuer sur la résidence et les modalités de garde des enfants, ou pour une demande de divorce. Les jugements (presque toujours prononcés ou en cours) retiennent la faute et le tort du conjoint dans la moitié des cas de divorce, et par ailleurs fixent le plus souvent la résidence des enfants chez la mère.

Si, comme pour les violences dénoncées par des personnes en couple au moment de l’enquête (cf. paragraphe II.1.b), les fréquences de chaque répercussion sont peu différentes selon les types de faits (psychologiques, physiques ou sexuels), il apparaît cependant que le cumul de ces répercussions est plus important lorsque les répondantes parlent d’agressions physiques ou sexuelles. De même, les recours judiciaires mis en œuvre par les victimes, généralement

**Encadré 4. Les parcours interrompus
par le décès du conjoint**

Les personnes dont la dernière relation a été interrompue par le décès du/de la conjoint-e sont âgées de 61 ans en moyenne (90 % des femmes et 92 % des hommes appartiennent aux générations 1946-1965). Le « veuvage » remonte à 8,5 ans en moyenne pour les femmes et à 6,9 ans pour les hommes.

60 % des femmes et 58 % des hommes n’ont vécu qu’une seule relation de plus de quatre mois qui a duré en moyenne 35 ans ou 34 ans respectivement.

**Fréquence des violences conjugales avant les 12 derniers mois pour les personnes
dont la dernière relation a été interrompue par le décès du/de la conjoint-e**

	Femmes veuves			Hommes veufs
	Plusieurs conjoints	Un seul conjoint	Ensemble	Ensemble
Effectif observé	498	680	1 178	289
Pas d’atteinte	88,8	96,6	94,6	97,5
Atteintes modérées	2,1	1,5	1,5	2,3
Atteintes fréquentes ou sévères	4,2	1,3	2,1	0,0
Atteintes très sévères	5,0	0,6	1,8	0,2

Le caractère involontaire de leur séparation rapproche davantage ces femmes de celles encore en couple au moment de l’enquête que des séparées. Si la différence est non significative pour les hommes, les femmes veuves déclarent 2 fois moins de violences passées que les séparées ou divorcées, notamment si elles ont eu un seul conjoint (tableaux 2 et 3). Cette moindre déclaration ne peut s’expliquer par une durée plus courte d’exposition au risque.

peu fréquents, sont néanmoins plus nombreux concernant ces agressions qui laissent plus de traces physiques, contrairement aux atteintes psychologiques constitutives du délit de harcèlement moral au sein du couple, institué plus récemment (loi du 9 juillet 2010) et qui paraît encore difficile à cerner par les autorités policières et judiciaires (cf. note de synthèse sur les outils juridiques à la fin du chapitre 4).

III. Après les ruptures, des violences aux répercussions durables pour les femmes

L'enquête Virage recense les faits de violence perpétrés par des personnes avec qui une relation de couple nouée dans le passé était terminée au moment des faits (encadré 1) et que nous qualifierons d'anciens conjoints. Des indicateurs regroupant ces atteintes par type de violence : psychologique, physique ou sexuelle, et un indicateur global ont été construits sur le même schéma que les indicateurs de violence conjugale. Ils concernent ici aussi l'ensemble des faits dont les auteurs peuvent être des personnes différentes dès que les répondant·e·s ont mentionné plusieurs relations passées. Même dans les cas de parcours interrompus après une seule relation de couple, *a fortiori* lorsqu'il y a eu plusieurs relations, les caractéristiques sociodémographiques des auteurs ne sont pas connues⁽¹⁵⁾.

À parcours conjugal semblable, les femmes ont encore été plus touchées que les hommes par les violences exercées avant les douze derniers mois par d'ancien·ne·s conjoint·e·s, la différence augmentant avec le niveau de violence (tableau 8A).

■ 27

Par ailleurs, les femmes et les hommes qui n'ont plus de relation de couple ont déclaré plus de violences de la part d'un·e ancien·ne conjoint·e que leurs homologues en couple pendant l'année précédant l'enquête, résultat qui est dans la continuité du surcroît de violences conjugales constaté dans les parcours féminins interrompus. C'est ainsi que 0,7 % des femmes et 0,3 % des hommes encore en couple au moment de l'enquête et 2 % de celles ou 0,3 % de ceux qui ne le sont plus ont cumulé, simultanément ou successivement, des faits de violence perpétrés par des conjoints et des anciens conjoints avant les douze derniers mois. On peut émettre l'hypothèse que le fait d'être en couple protège dans une certaine mesure des agressions des anciens conjoints sans y couper complètement cours (3,8 % en déclarent encore), par exemple pour les personnes qui ne se seraient pas vraiment éloignées géographiquement. Mais il est aussi vraisemblable que les personnes qui ont le plus souffert de violences conjugales ou post-conjugales établissent une distance à la conjugalité tout en tentant de se reconstruire. Par ailleurs, ces résultats mettent en évidence qu'en cas de séparation, les femmes déclarent 2 à 7 fois plus souvent que les hommes un *continuum* de violences pré et post-séparation(s). Virage

(15) Rappelons que les questions sur les caractéristiques des conjoints n'étaient posées qu'à propos de la dernière relation de plus de quatre mois et à condition qu'elle soit terminée depuis moins de huit mois au moment de l'enquête.

Tableau 8. Fréquence des faits de violence exercés par d’anciens conjoints avant et pendant les douze derniers mois selon le parcours conjugal et le sexe (% pondérés)

Indicateur global de violence post-séparation	En couple avant ET pendant les douze derniers mois (plusieurs conjoint·e·s)		En couple avant MAIS PAS pendant les douze derniers mois (hors décès du conjoint)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Effectif observé	6 183	5 326	3 244	2 321
<i>A. Violence avant les douze mois précédant l'enquête</i>				
Pas d'atteinte	94,5	98,3	90,1	97,1
Atteintes modérées	1,7	1,3	4,4	1,9
Atteintes fréquentes ou sévères	1,8	0,2	2,1	0,7
Atteintes très sévères	2,0	0,3	3,4	0,3
<i>B. Violence pendant les douze mois précédant l'enquête</i>				
Non concernés ^(a)	90,1	90,2	80,4	80,8
Pas d'atteinte	8,6	9,1	15,6	17,1
Au moins une atteinte	1,3	0,7	4,0	2,1
<i>Champ</i> : femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant vécu une ou plusieurs séparations conjugales, hors décès du conjoint lors de la dernière. <i>Lecture</i> : les proportions de personnes n'ayant pas déclaré d'atteinte sont significativement différentes selon le sexe pour un même parcours, et selon le parcours pour un même sexe. (a) Personnes qui n'ont pas eu de contacts avec un ancien conjoint pendant les douze derniers mois, ou dont les contacts ont toujours été bons ou très bons. <i>Source</i> : enquête Virage, Ined, 2015.				

ne nous permet pas de reconstituer le détail des biographies conjugales, mais on peut *a minima* émettre l’hypothèse d’une plus grande exposition dans la durée, y compris après rupture d’une union. La moindre remise en couple des femmes pourrait donc aussi être liée à ces violences post-séparation.

Pour une grande majorité des personnes enquêtées (9 personnes sur 10 en couple, et 8 sur 10 qui n’ont plus de relation), les contacts avec les anciens conjoints ont cessé ou sont devenus sans problème pendant les douze derniers mois (tableau 8, ligne B). Pour celles et ceux qui ont eu des contacts « parfois difficiles » ou « toujours difficiles » avec leurs ancien·ne·s conjoint·e·s, les faits de violence sont rares mais toujours plus nombreux pour les femmes d’une part, lorsque ces personnes ne sont plus en couple d’autre part.

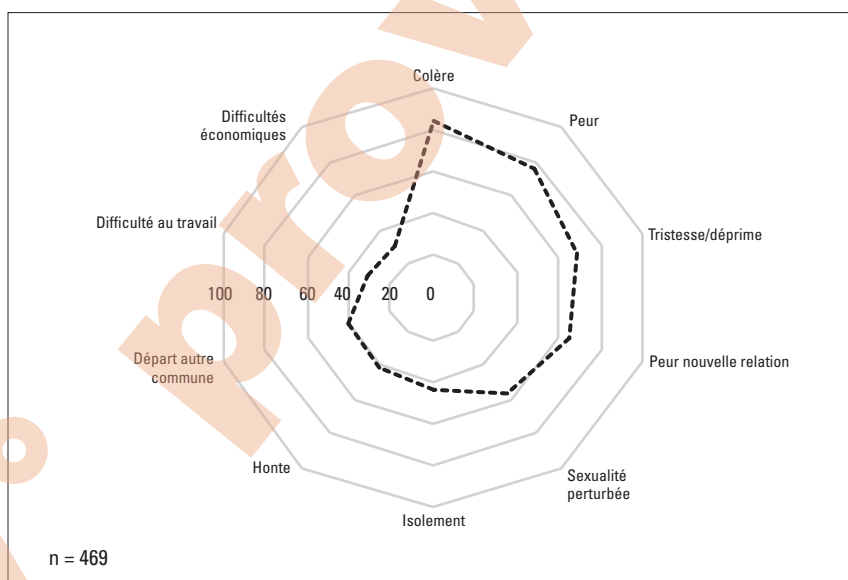
Les femmes encore en couple pendant les douze derniers mois indiquent 2 fois sur 3 que le fait grave ou le plus marquant perpétré par un ex-conjoint était de l’ordre des critiques, humiliations, insultes, actes de contrôle ou encore actes liés aux enfants, et une fois sur trois une atteinte physique. Parmi les femmes qui ne sont plus en couple pendant les douze derniers mois, 1 sur 8 désigne une violence sexuelle, ce qui signifie que certains anciens conjoints les estiment « accessibles » du fait qu’elles n’ont pas de nouvelle relation conjugale. Dans ces situations respectives, les hommes mentionnent 9 fois sur 10 un fait de nature « psychologique ».

Que les personnes aient encore une relation conjugale ou non, la première répercussion des atteintes perpétrées par d'ancien·ne·s conjoint·e·s est la colère (figure 4 et annexe 2). Suivent pour les femmes la tristesse, la peur en général ou la peur de s'engager dans une nouvelle relation, et la perturbation de la sexualité (y compris des grossesses consécutives à des rapports forcés). On note peu de différences entre les femmes encore en couple au moment de l'enquête et celles qui ne le sont plus.

Comme pour les douze derniers mois (chapitre 4), les faits déclarés par les hommes ont commencé le plus souvent au moment de la séparation ou quand ils avaient une autre relation. Tandis que les faits déclarés par les femmes ont pu commencer avant la séparation, voire même au moment de l'emménagement sous le même toit (annexe 2).

Enfin, comme pour les atteintes perpétrées par un·e conjoint·e au moment des faits, les femmes et les hommes ont beaucoup parlé de ces violences à leur entourage. Les femmes ont consulté des professionnels de la santé, elles ont dénoncé les faits à la police ou à la gendarmerie dans des proportions semblables et rapportent des résultats de leurs démarches assez proches.

Figure 4. Répercussions (toutes durées) du fait grave ou le plus marquant de violences perpétré par un ex-partenaire avant les douze derniers mois, femmes en couple au moment de l'enquête (%)



Champ : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, en couple au moment de l'enquête, après une ou plusieurs séparations, hors décès du conjoint lors de la dernière. *Lecture* : suite à des faits de violence perpétrés par un ex-partenaire, 7 femmes sur 10 continuent d'être tristes ou déprimées. *Source* : enquête Virage, Ined, 2015.

Conclusion : pour une approche biographique des violences conjugales

Ce chapitre a pris en compte de manière centrale la dimension temporelle des violences et leurs impacts sur les parcours de vie, démontrant à nouveau en quoi et comment les violences au sein du couple sont genrées. Le *continuum* dans lequel elles s'inscrivent au long des parcours de vie des femmes (Kelly, 1988, 2019), ne se retrouve pas pour les hommes. Par son ensemble de questions détaillées sur les faits de violence subis dans la vie avant les douze derniers mois, l'enquête Virage a permis d'entreprendre une analyse rétrospective des violences dans la sphère conjugale, depuis le début de la première relation de couple jusqu'à la date de l'enquête, c'est-à-dire sur un temps assez long pour une grande majorité des personnes ayant vécu au moins une relation de couple (tableau 1). De manière générale, les faits déclarés par les femmes sont très significativement plus nombreux, et jugés plus graves que ceux déclarés par les hommes. Une première analyse des variations de l'indicateur global de violence a montré la nécessité de distinguer des parcours de vie conjugale différant par le fait d'être encore en couple ou pas au moment de l'enquête et par le nombre de conjoints. Ces parcours, notamment ceux des femmes, sont associés à des niveaux très inégaux d'atteintes conjugales. Les parcours les moins perturbés sont ceux des personnes ayant connu une seule relation de couple, pérenne au moment de l'enquête, la violence étant une cause de ruptures d'union. Suivent ceux des femmes et des hommes ayant vécu plusieurs relations dont la dernière est en cours à la date de l'observation. Si les parcours masculins interrompus à cette date ne se distinguent pas par un surcroît de déclarations d'atteintes de ceux des hommes encore en couple après une ou des ruptures, les parcours féminins interrompus correspondent à un niveau de violence plus élevé, notamment lorsqu'ils ont été constitués de plusieurs relations. Ces derniers parcours ont permis d'esquisser des schémas de sortie d'exposition, durable sinon définitive, à la violence conjugale. Mais, au vu de ces résultats, on peut se demander si ce sont, logiquement, le nombre et la gravité des faits de violence qui entraînent la séparation des couples, voire des séparations successives, ou si c'est la séparation qui permet une meilleure déclaration des faits endurés, voire, probablement, ces deux éléments conjugués.

Avec un recul temporel certes inégal selon les générations mais important pour les femmes qui ne sont plus en relation de couple, cette étude a permis d'explorer les conséquences immédiates et à plus long terme des situations de violence et de confirmer, d'une part que les traumatismes psychologiques sont nombreux et souvent durables, les difficultés économiques et professionnelles le sont moins, d'autre part que les recours judiciaires entrepris par les victimes restent limités et souvent sans suite. Cependant, la proportion importante de personnes qui ont parlé du fait le plus marquant à des proches avant l'enquête semble traduire une évolution des rapports aux normes sociales : grâce aux campagnes orchestrées par les associations de lutte contre les violences et le Service des droits des femmes, le silence des victimes

aurait nettement reculé et l'écoute augmenté. On peut aussi faire l'hypothèse que le temps écoulé entre les faits et le moment de l'enquête permette une mise en mots et une dénonciation plus franche que lorsqu'on s'intéresse au passé très récent (faits recensés pour les douze derniers mois). Les conséquences des violences conjugales ne se limitent pas à la vie privée mais induisent des fragilités qui peuvent accroître le risque d'atteintes dans d'autres espaces de vie, tout comme les violences vécues dans l'enfance. Malgré toutes ces atteintes, ces fragilités, les femmes sont réactives, font des démarches, parlent, interrompent des grossesses, mettent ainsi en œuvre une forte résistance. Les interlocuteurs sont souvent limités à la sphère privée.

Les effets délétères des violences vécues pendant l'enfance et dans la sphère conjugale sont notoires (voir le chapitre 11). Il importe donc de prévenir les violences et de les stopper dès le plus jeune âge afin qu'elles n'impactent pas autant les parcours de vie des personnes. Les violences les plus sévères étant très massivement déclarées par les femmes, de manière croissante au fil des âges, il est nécessaire de travailler à la prise en charge et au traitement de ces situations de violence, qui semblent avoir peu baissé depuis l'enquête Enveff, afin de prévenir la répétition et de protéger les victimes.

La question des répercussions est fondamentale. Les réponses des femmes donnent à voir des situations de fragilisation et d'exposition forte. Elles ressentent le plus souvent de la colère, mais aussi très souvent la peur, la tristesse, des troubles relatifs à leur sexualité, la peur d'une nouvelle vie en couple, la honte *etc.* Il apparaît de surcroît que le cumul de ces répercussions est plus important lorsque les répondantes parlent d'agressions physiques ou sexuelles. Ces résultats témoignent de la nécessité de développer les dispositifs de prévention, de lutte et de prise en charge des victimes, que ce soit en amont d'une séparation mais aussi en aval. Si la séparation est en elle-même une période où les violences sont exacerbées, les femmes séparées d'un conjoint violent restent exposées aux violences que ces derniers continuent d'exercer.

Références bibliographiques

BECK F., CAVALIN C., MAILLOCHON F. (dir.), 2010, *Violences et santé en France, état des lieux*, Paris, La Documentation française.

BROWN E., LEBUGLE A., MAZUY M., 2019, « Violences conjugales en France : état des lieux, enjeux, points de vigilance », *Revue de la gendarmerie*, 265, p. 11-17.

CAVALIN C., 2013, « Interroger les femmes et hommes au sujet des violences conjugales en France et aux Etats-Unis : entre mesures statistiques et interprétations sociologiques », *Nouvelles Questions féministes*, 32, p. 64-76.

CÔTÉ I., LESSARD G., 2009, « De l'invisible au visible : les enfants exposés à la violence conjugale », *Interventions*, 131 p. 118-127.

DELAGE P. (2017), *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique ».

DÉLÉGATION AUX VICTIMES, 2019, Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, <http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/09/Etude-nationale-sur-les-morts-violentes-au-sein-du-couple-annee-2016.pdf>

DEBAUCHE A., LEBUGLE A. et L'ÉQUIPE VIRAGE, 2016, « Enquête Violences et Rapports de genre (Virage) : Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles », Ined, *Document de travail*, 229.

HAMEL C., DEBAUCHE A., BROWN E., LEBUGLE A., LEJBOWICZ T., MAZUY M., CHARRUAULT A., CROMER S., DUPUIS J., 2016, « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage », *Population et Sociétés*, 538.

HAMEL C. et L'ÉQUIPE VIRAGE, 2014, « Violences et rapports de genre : Contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes », Ined, document de travail, 212.

HOUEL A., MERCADER P., SOBOTA H., 2003, *Crime passionnel crime ordinaire*, Paris, Puf.

JASPARD MARYSE, 2011, *Les violences contre les femmes*, Paris, La Découverte, coll. Repères.

JASPARD M., BROWN E., CONDON S. et L'ÉQUIPE ENVEFF, 2003, « les violences conjugales au cours des douze derniers mois », in *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française.

JASPARD M. et L'ÉQUIPE ENVEFF, 2001, « Nommer et compter les violences envers les femmes en France : une première enquête nationale », *Population et sociétés*, 364.

JOHNSON M.P., 2008, « A typology of Domestic Violence: Intimate terrorism, Violent resistance, and Situational Couple Violence », University Press of New England.

KELLY L., 1988, *Surviving Sexual Violence*, Cambridge, Polity Press.

KELLY L., 2019, « Le continuum de la violence sexuelle », *Cahiers du genre*, 66(1), p. 17-36.

MIPROF, 2017, Violences au sein du couple et violences sexuelles en France : les principales données disponibles pour l'année 2016, *La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes*, 12 ; <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/no12-violences-au-sein-du-couple.html>.

MOORE A.M., FROHWIRTH L. F., MILLER E., 2010, "Male reproductive control of women who have experienced intimate partner violence in the United States", *Social Science and Medicine*, 70(11), p. 1737-1744.

Plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants ; http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/02/PlanVIOLENCES_-ENFANTS_2017-2019.pdf

ROMITO P., 2011, « Les violences conjugales post-séparation et le devenir des femmes et des enfants », in « L'enfant et les violences conjugales », *Revue internationale de l'éducation familiale*, 29(1).

SOURD A., 2017, « Eléments de mesure des violences au sein du couple », *La note de l'ONDRP*, 22 ; <https://inhesj.fr/ondrp/publications/la-note-de-londrp/elements-de-mesure-des-violences-au-sein-du-couple-en-2016>.

RAPPORT D'ENQUÊTE « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ », 2017, <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS/Rapport-d-enquete-cadre-de-vie-et-securite-2017>

Annexes

Annexe 1. Construction des indicateurs de violence dans la vie conjugale avant les douze derniers mois

Violences retenues	Atteintes			
	Pas d'atteintes	Modérées	Fréquentes ou sévères	Très sévères
<i>Atteintes psychologiques</i>				
5 questions, cf. encadré 1	Aucun fait déclaré Ou 1 ou 2 faits moins de 5 fois	3 à 5 faits moins de 5 fois Ou 1 fait plus de 5 fois ou en continu	2 à 5 faits plus de 5 fois et 0 ou 1 fait en continu Ou 2 ou 3 faits en continu	3 faits ou plus en continu
<i>Atteintes physiques</i>				
3 questions, cf. encadré 1	Aucun fait déclaré	1 ou 2 faits moins de 5 fois, tentatives de meurtre exclues Ou 1 fait plus de 5 fois mais pas en continu, tentatives de meurtre exclues	1 ou 2 faits plus de 5 fois ou en continu, tentatives de meurtre exclues	Tentatives de meurtre avec ou sans autre fait, quel qu'en soit la fréquence
<i>Atteintes sexuelles</i>				
3 questions, cf. encadré 1	Aucun fait Ou Au plus un fait moins de 5 fois, viol et tentative de viol exclus	2 faits moins de 5 fois, viol et tentative de viol exclus Ou 1 fait plus de 5 fois, viol et tentative de viol exclus Ou Viol et tentative de viol sans autre fait	Viol ou tentative de viol et 1 ou 2 autres faits, quelle qu'en soit la fréquence	Non attribué
<i>Indicateur global</i>				
	Au plus 2 faits de violence psychologique pas ou peu répétés (moins de 5 fois) Et aucun fait de violence physique ni sexuelle	1 à 5 faits de violence psychologique mais pas plus de 3 en continu Et aucun fait de violence physique ni sexuelle	4 ou 5 faits de violence psychologique en continu Ou Moins de 3 faits de violence psychologique en continu, Et 1 ou 2 faits de violence physique peu répétés, tentatives de meurtre exclues Et aucune violence sexuelle Ou 1 à 5 faits de violence psychologique mais pas plus de 3 en continu Et aucune violence physique Et au moins un fait de violence sexuelle	Toutes situations de violence physique (tentatives de meurtre comprises) Et/ou Toutes situations de violence psychologique Et 1 à 3 faits de violence sexuelle
<i>Note:</i> les deux fréquences proposées les plus fortes «sur une période en continu» et «sur plusieurs périodes» (cf. encadré 1) sont peu déclarées et regroupées ici sous l'expression «en continu».				

Annexe 2. Conséquences du fait grave ou le plus marquant vécu avant les douze derniers mois selon le statut de l'auteur (conjoint-e ou ex-conjoint-e au moment des faits) et le fait d'être en couple ou non au moment de l'enquête, femmes et hommes ayant vécu une ou plusieurs séparations (%)

	Faits de violence d'un-e conjoint-e au moment des faits				Faits de violence d'un ex-conjoint-e au moment des faits			
	En couple pendant les 12 derniers mois		Séparée avant les 12 derniers mois		En couple pendant les 12 derniers mois		Séparée avant les 12 derniers mois	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Effectif observé	301	69	329	59	249	59	219	
<i>Vous avez eu des enfants avec cette personne</i>	53,5	53,9	65,7	76,0	55,4	76,0	67,1	
<i>Vous avez été marié-e avec cette personne?</i>	27,5	33,7	42,5	43,9	29,7	43,9	44,7	
<i>Sentiment de peur ou d'angoisse</i>								
Oui, au moment des faits	52,2	14,8	48,2	18,3	48,3	18,3	49,6	
Oui, encore aujourd'hui	21,9	7,8	23,1	16,1	28,4	16,1	28,3	
<i>Sentiment de honte</i>								
Oui, au moment des faits	30,8	17,9	59,4	15,4	30,0	15,4	23,3	
Oui, encore aujourd'hui	13,1	5,9	22,0	7,2	12,2	7,2	10,7	
<i>Sentiment de colère</i>								
Oui, au moment des faits	47,7	58,7	44,8	64,0	47,8	64,0	46,5	
Oui, encore aujourd'hui	40,3	14,7	39,9	19,4	36,8	19,4	34,8	
<i>Vous avez eu des difficultés économiques graves</i>								
Oui, au moment des faits	25,7	16,5	24,1	26,5	20,8	26,5	20,9	
Oui, encore aujourd'hui	6,9	8,3	13,5	16,5	10,5	16,5	16,0	
<i>Il y a eu des répercussions sur votre travail ou vos études</i>								
Oui, au moment des faits	28,7	22,4	29,2	23,2	26,6	23,2	26,3	
Oui, encore aujourd'hui	6,0	1,8	4,2	6,1	5,7	6,1	7,4	
<i>Vous êtes allé-e habiter dans une autre commune</i>								
Oui, au moment des faits	25,8	15,5	19,7	14,3	22,1	14,3	15,9	
Oui, encore aujourd'hui	14,3	15,6	14,6	12,4	18,4	12,4	18,7	
<i>Vous avez rompu avec des proches ou certains se sont éloignés de vous</i>								
Oui, au moment des faits	23,6	30,6	17,4	23,5	25,6	23,5	18,8	
Oui, encore aujourd'hui	15,2	21,0	25,8	18,0	18,0	18,0	22,2	

	Faits de violence d'un·e conjoint·e au moment des faits				Faits de violence d'un ex-conjoint·e au moment des faits			
	En couple pendant les 12 derniers mois		Séparée avant les 12 derniers mois		En couple pendant les 12 derniers mois		Séparée avant les 12 derniers mois	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<i>Vous vous êtes senti·e triste, déprimé·e ou votre santé s'est dégradée</i>								
Oui, au moment des faits	56,0	56,3	53,4		51,9	33,0	44,3	
Oui, encore aujourd'hui	8,8	12,0	19,1		17,6	14,8	24,0	
<i>Vous avez peur ou avez eu peur de vous engager dans une nouvelle relation</i>								
Oui, au moment des faits	39,8	41,6	20,3		31,0	23,5	12,1	
Oui, encore aujourd'hui	13,4	14,3	55,0		33,8	21,2	60,7	
<i>Vous avez mis un terme à un projet d'enfant</i>								
Non, il n'y avait pas de projet	84,0	85,6	77,0		74,1	83,7	74,4	
Oui	10,7	11,2	14,4		17,7	8,5	19,3	
Non, vous n'avez pas abandonné	4,8	3,2	7,4		7,9	5,2	6,3	
<i>Votre sexualité a été durablement perturbée</i>	53,8	28,4	61,7		57	35,5	58,2	
<i>Vous avez eu une maladie sexuellement transmissible (si rapports sexuels forcés ou autres actes)</i>								
À la suite de rapports forcés avec votre conjoint, vous avez été enceinte	2,4	ns	1,2		10,2	ns	ns	
Ce fait a débuté à un moment où...	2,4	nc	15,1		24,5	ns	ns	
<i>Vous couple était en cours de séparation ou venait juste de se séparer</i>								
Vous conjoint·e avait une autre relation	27,0	31,6	28,7		36,0	47,6	34,3	
Vous aviez une autre relation	16,6	28,8	23,1		25,9	17,4	22,5	
Vous avez commencé à vivre dans le même logement	3,9	6,8	3,4		5,0	10,1	4,8	
Au cours d'un changement de votre situation de travail (chômage, retraite...)	31,5	18,3	32,1		25,3	13,9	22,3	
Lors d'un changement de la situation de travail de votre conjoint	16,5	9,9	13,3		11,9	19,4	11,5	
Lors du départ des enfants	6,4	14,7	9,6		7,9	8,1	6,1	
Lors d'une maladie grave, un accident	13,4	2,2	10,3		7,3	7,0	11,5	
Lors du décès d'un proche	0,0	2,9	1,5		1,3	0,9	3,1	
Aucune de ces circonstances	3,3	2,2	4,8		3,2	3,4	4,9	
	2,4	3,9	3,8		2,9	2	5,3	
	28,7	19,4	26,9		0,9	0	27,2	

	Faits de violence d'un-e conjoint-e au moment des faits				Faits de violence d'un ex-conjoint-e au moment des faits			
	En couple pendant les 12 derniers mois		Séparée avant les 12 derniers mois		En couple pendant les 12 derniers mois		Séparée avant les 12 derniers mois	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<i>Ce fait s'est-il produit en présence</i>								
De vos proches	35,7	27,7	38,4		32,9	33,0	39,7	
D'autres personnes	24,2	29,5	22,3		29,7	33,0	32,8	
<i>Avant aujourd'hui aviez-vous déjà parlé de ce fait à votre entourage ?</i>								
Oui	88,2	66,8	79,9		82,8	78,2	85,5	
dont des membres de votre famille	82,5	79,5	84,6		80,0	80,6	83,0	
dont à des amis	75,8	72,0	79,0		63,4	82,0	79,6	
dont à des collègues	29,8	32,7	25,9		30,8	26,7	25,4	
<i>Suite à ce fait, avez-vous...</i>								
Consulté un médecin	39,2	14,1	45,6		40,8	24,3	45,0	
Été hospitalisé-e	8,5	0,9	12,7		14,0	3,6	16,5	
Consulté un service médico-judiciaire ou médico-légal	9,0	1,3	14,3		12,0	4,7	13,6	
Été prise en charge par un psychologue ou un psychiatre	19,4	18,3	28,5		27,5	22,1	27,3	
Eu un certificat médical (si concerné)	49,6	ns	50,5		51,4	30,5	43,8	
Eu un arrêt de travail (si concerné)	32,0	ns	38,5		30,5	38,1	29,4	
Eu une incapacité totale de travail de 9 jours ou plus (si concerné)	6,4	ns	18,0		14,8	4,4	15,8	
Eu une incapacité totale de travail de 8 jours ou moins (si concerné)	26,9	ns	21,9		21,9	22,4	22,8	
<i>Suite à ce fait, avez-vous quitté votre domicile</i>								
Oui, une fois	34,6	30,2	32,0		37,1	27,0	41,0	
Oui, plusieurs fois	15,6	12,7	12,9		19,8	17,7	15,7	
Avec vos enfants (si concerné)	79,1	ns	74,5		77,9	3,1	80,0	
<i>Ce fait a été dénoncé à la police, à la gendarmerie ou au procureur de la République</i>								
Par vous-même	31,2	16,7	35,4		38,7	32,8	46,2	
Par une autre personne	0,0	0,0	0,0		0,0	0	0,0	

	Faits de violence d'un-e conjoint-e au moment des faits				Faits de violence d'un ex-conjoint-e au moment des faits			
	En couple pendant les 12 derniers mois		Séparée avant les 12 derniers mois		En couple pendant les 12 derniers mois		Séparée avant les 12 derniers mois	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<i>Démarche faite :</i>								
Une/ des déclarations-s à la main courante	60,9	ns	69,4		67,1	62,5	67,2	
Un/ des dépôt-s de plainte	57,6	ns	53,2		53,5	43,9	51,5	
Une/ des lettre-s au procureur de la République	14,1	ns	9,6		13,6	14,0	10,4	
Une/ des lettre-s auprès d'autres magistrats (JAF, juge des enfants...)	8,3	ns	6,9		4,6	21,5	5,2	
<i>Y a-t-il eu des suites judiciaires pénales ?</i>								
Oui, sans condamnation	12,2	ns	12,2		14,4	17,7	15,8	
Oui, avec condamnation de l'auteur à une peine	12,7	ns	12,1		19,3	23,6	21,8	
Oui, avec alternatives aux poursuites (médiation pénale, composition pénale...)	1,1	ns	4,0		1,9	0,0	0,0	
La procédure est en cours	1,6	ns	4,3		1,6	4,2	1,8	
Vous êtes-vous constitué-e partie civile dans cette affaire	48,5	ns	42,8		40,5	ns	53,4	
Vous avez bénéficié de l'aide juridictionnelle	59,6	ns	61,0		48,7	ns	49,4	
Vous avez été indemnisé-e pour le/les fait/s subi/s	4,6	ns	20,3		19,9	ns	33,8	
La demande est en cours (si non indemnisé-e)	10,9	ns	6,6		1,5	ns	0,74	
Il y a eu un renvoi devant la médiation familiale (si pas de suites pénales)	ns	ns	11,22		6,16	8,75	11,48	
Cela n'existait pas (non concerné-e)	ns	ns	1,9		2,24	0,62	1,67	
<i>Une ordonnance de protection a été sollicitée auprès du juge aux affaires familiales</i>								
Oui, par vous-même	ns	ns	2,8		3,7	0,2	5,5	
Oui, par le procureur de la République	ns	ns	1,8		1,6	2,9	0,5	
Cela n'existait pas (non concerné-e)	ns	ns	0,8		1,2	1,0	0,5	
<i>Une requête a été déposée auprès du juge aux affaires familiales</i>								
pour une demande de divorce	27,6	ns	25,3		24,0	14,5	25,4	
pour une demande de séparation de corps	5,3	ns	5,2		6,8	3,1	7,2	
pour statuer sur la résidence de vos enfants communs, le droit de garde et de visite (tout ce qui concerne l'exercice de l'autorité parentale)	23,7	ns	25,9		28,2	31,9	26,6	

	Faits de violence d'un·e conjoint·e au moment des faits				Faits de violence d'un ex-conjoint·e au moment des faits			
	En couple pendant les 12 derniers mois		Séparée avant les 12 derniers mois		En couple pendant les 12 derniers mois		Séparée avant les 12 derniers mois	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<i>Le juge aux affaires familiales a prononcé un divorce</i>								
Oui, pour faute, aux torts de votre conjoint·e	41,5	ns	45,8		42,5	ns		ns
Oui, aux torts partagés	12,1	ns	32,9		23,4	ns		ns
Oui, pour autre cause	31,2	ns	17,7		24,4	ns		ns
La procédure est encore en cours	7,4	ns	3,6		3,8	ns		ns
<i>Concernant vos enfants communs, la résidence a été fixée...</i>								
Chez vous	ns	ns	84,3		83,7	ns		ns
Chez votre conjoint·e	ns	ns	0,7		2	ns		ns
De façon alternée chez vous et votre conjoint·e	ns	ns	12,0		12,2	ns		ns
Certains enfants chez vous, certains enfants chez votre conjoint·e	ns	ns	2,9		0,0	ns		ns
Le juge vous a attribué l'autorité parentale exclusive	ns	ns	30,1		19,2	ns		ns
<i>Le juge des enfants a été saisi à la suite de ce fait</i>	13,8	16,4	14,4		22,3	24,4		14,4
Il a prononcé une mesure d'investigation	ns	ns	ns		ns	ns		ns
Un suivi éducatif à domicile	ns	ns	ns		ns	ns		ns
<i>Pourquoi n'avez-vous jamais entrepris de démarche ?</i>								
Pour éviter que cela se sache	28,0	28,5	35,1		29,1	26,2		23,2
Pour éviter des épreuves supplémentaires ou par peur des conséquences pour vous	51,7	46,7	55,2		52,4	19,0		45,6
On vous a dissuadé·e de faire des démarches	9,8	4,2	7,2		15,2	14,8		4,5
On a refusé de prendre votre plainte	3,6	2,3	2		1,5	4,8		3,8
Peur des conséquences pour l'auteur	21,1	13,3	21,7		19,0	21,2		20,1
Par peur des conséquences pour d'autres membres de votre famille	15,6	7,5	21,0		15,1	21,4		18,0
Par peur des conséquences pour vos enfants	26,9	26,2	39,4		39,2	43,8		52,9
Vous pensiez que cela n'aurait servi à rien (y compris prescription des faits...)	61,2	68,7	48,6		54,2	40,4		55,5
L'auteur avait un problème de santé	12,9	14,7	17,4		15,9	21,1		20,5
ou un handicap grave (invalidité, TOC...)								
Autre raison	35,6	23,7	26,5		33,9	26,4		36,2
<i>Champ</i> : femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, en couple ou non en couple au moment de l'enquête après une ou plusieurs séparations avant les douze derniers mois. <i>Lecture</i> : pour les hommes, les proportions observées sont peu significatives en dessous de 10 %. <i>Note</i> : ce tableau porte sur les personnes qui ont estimé « graves » ou « très graves » au moins un des faits déclarés et sont interrogées dans la partie du questionnaire consacrée aux circonstances et conséquences des violences. <i>Source</i> : enquête Vriage, Ined, 2015.								

Chapitre 7



Violences dans la sphère professionnelle

*Sylvie Cromer
et Adeline Raymond*

Les difficultés dans les relations au travail, les violences et les discriminations subies au travail restent socialement méconnues, malgré les recherches qui se développent. Ces questions en effet sont abordées, soit dans le cadre d'enquêtes dont l'objet principal est le travail, soit dans le cadre d'enquêtes dont l'objet est la santé, la sexualité, les conditions de vie, la sécurité, soit enfin dans des enquêtes spécifiquement consacrées aux violences interpersonnelles faites aux femmes ou violences de genre.

I. L'évolution des enquêtes sur les conditions de travail depuis quinze ans

■ 1

Depuis 1978 et la première édition de l'enquête Conditions de travail (CT, Dares-Insee), le système statistique public français s'est doté d'outils d'observation statistique des conditions et de l'organisation du travail⁽¹⁾. L'enquête CT, conduite tous les sept ans environ, a évolué, embrassant de plus en plus largement les conditions de travail, au-delà des postures ou contraintes physiques et de l'exposition à des risques chimiques et produits toxiques, en intégrant des questions sur les relations de travail. Elle a été complétée par de nouvelles sources : l'enquête Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer) menée à cinq reprises depuis 1986, le Rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail 2011⁽²⁾, l'enquête Risques psychosociaux (RPS, Dares-Insee, 2015-2016). En effet, suite aux recommandations du Collège d'expertise, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) a mis en place un nouveau dispositif, avec l'alternance tous les trois ans d'une

(1) Pour un historique des principaux outils statistiques français sur les conditions de travail, voir Gollac et Volkoff, 2010.

(2) Un collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail a été constitué en 2008 par l'Insee à la demande du ministre en charge du travail (Nasse et Légeron, 2008). Après un rapport intermédiaire en 2009 présentant une batterie d'indicateurs provisoires disponibles à partir des sources statistiques existantes, il a rendu son rapport final en 2011. Les risques psychosociaux sont définis comme « les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi, les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ».

enquête Conditions de travail (CT, 2013, 2019-2020, ...) et d'une enquête Risques psychosociaux (RPS, 2016, 2022, ...) (voir le récapitulatif en annexe 1).

En 2000, en proposant une analyse des violences faites aux femmes, y compris dans la sphère professionnelle, l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) s'est singularisée à plusieurs égards (Cavalin, 2012), par rapport à ces sources spécialisées et à d'autres enquêtes qui concentraient leurs efforts sur la mise en évidence de corrélations entre violences subies et état de santé (Beck, Cavalin et Maillolchon, 2010). Prenant en compte les recherches sur la division sexuée du travail et ses conséquences, la mise au jour des violences sexuelles subies dans le travail par les mouvements féministes, tels que l'Association européenne contre les violences au travail (AVFT) et les instruments internationaux, comme la plateforme d'action de Pékin de 1995⁽³⁾, l'Enveff a révélé la diversité et la spécificité des agissements sexuels faits aux femmes au travail (Fougeyrollas-Schwebel *et al.*, 2000, Jaspard *et al.*, 2003). Dans la même perspective a été menée, en 2007, l'enquête en Seine-Saint-Denis sur les violences faites aux femmes au travail (enquête VSFFT-93, voir Thomassin *et al.*, 2009), par un service interentreprises de santé au travail auprès de salariées travaillant dans le secteur privé ou dans les collectivités territoriales.

L'enquête Virage prolonge cette spécificité du regard statistique porté sur les violences au travail ou en rapport avec le travail, en étudiant les violences survenant sur le lieu de travail ou en relation avec des interactions qui peuvent y prendre place. Sans exclure les contraintes liées à l'organisation du travail (voir *infra*: les faits investigués dans Virage), l'ambition de cette enquête dans le contexte professionnel est d'explorer en détail les agissements liés au sexe et leur fréquence, en tenant compte du *continuum* des violences de genre, et *a posteriori* de les rapprocher des catégories juridiques. D'autant que la législation concernant les violences, notamment le harcèlement sexuel et le harcèlement moral au travail (Cromer, 2007 ; Saas, 2014), a connu de profonds (et chaotiques) remaniements, venus de différents horizons : pressions des associations, harmonisation avec d'autres textes entrés en vigueur (sur le harcèlement moral la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002), mise en conformité de la loi avec les directives européennes, recours auprès du Conseil constitutionnel (décision n° 2012-240 QPC du 4 mai 2012), aboutissant à la loi n° 2012-954 du 6 août 2012⁽⁴⁾.

En outre, Virage permet d'étudier de manière détaillée les circonstances des violences de travail : quelles sont les caractéristiques des auteurs (du point de vue de leur sexe et de leur fonction dans l'organisation), quels sont les lieux, quelles sont les perceptions et réactions des personnes qui déclarent les violences ?

(3) La plateforme d'action de Pékin adoptée le 15 septembre 1995, à l'issue de la 4^e conférence mondiale sur les femmes, a en particulier invité les gouvernements à promouvoir la recherche et collecter des statistiques sur la prévalence des différentes formes de violence à l'encontre des femmes (Jaspard *et al.*, 2003, p. 13 et sv).

(4) Pour un historique des lois sur le harcèlement sexuel, Cromer, 2015.

II. Les 14 faits investigués dans le module « Travail »

Quatorze faits de contraintes et de violences subis au travail ou à l'occasion du travail dans les douze derniers mois⁽⁵⁾ ont été investigués, en se focalisant sur les violences s'exprimant de manière interpersonnelle, sans en écarter complètement les dimensions organisationnelles et institutionnelles (encadré 1). Certaines de ces contraintes peuvent être liées au management et favoriser ou conduire à l'expression de violences interpersonnelles. Cependant elles ne sont pas détaillées dans le questionnaire, contrairement à d'autres enquêtes (voir en annexe 1). Ceci conduit à développer les types et modalités des violences interpersonnelles dans le questionnaire, en évoquant toute la gamme possible : violences psychologiques, physiques, sexuelles sans contact, violences sexuelles avec contact, et ce par des descriptions factuelles, sans jamais nommer ces violences ni utiliser des dénominations juridiques.

Cette typologie diffère dans une faible proportion de celle proposée par Enveff (2000) et permet de garder une possibilité de comparaison et de mesurer les évolutions (voir annexe 3, tableau comparatif Enveff/Virage). En effet, l'Enveff ne comportait que douze items, en regroupant les deux types de harcèlement (de type environnemental et de type chantage) dans une même question et en ne proposant qu'une seule question sur les rapports forcés, là où Virage en propose deux.

Ainsi ce chapitre explore tout d'abord la typologie des violences subies dans le cadre du travail au cours des douze mois précédant l'enquête, puis étudie les caractéristiques des victimes, enfin examine les réactions des victimes et les conséquences des violences. L'analyse sera conduite en comparant les faits subis par les hommes et les femmes, en tenant compte du type de violences, de la fréquence et de la gravité (encadré 2).

■ 3

III. Violences au travail, un risque systémique

Dans le module travail, 17,9 % (3 261 personnes) des personnes interrogées déclarent avoir subi au moins un fait de violence au moins une fois dans les douze derniers mois dans le cadre du travail. Significativement, les femmes sont plus touchées par les violences au travail que les hommes : 20,1 % des femmes se déclarent victimes contre 15,5 % des hommes. Presque 10 % des femmes interrogées déclarent avoir subi plusieurs faits au cours de l'année écoulée contre 7,2 % des hommes.

1. Un continuum de violences

Quel que soit le sexe, les insultes et les pressions psychologiques viennent en tête des déclarations, suivies par les atteintes à l'activité professionnelle. Les agressions physiques et les violences sexuelles sont plus rares (tableau 1)⁽⁶⁾.

(5) Les violences subies tout au long de la vie sont investiguées dans le module final « vie entière ».

(6) Rappelons que chaque type de violence est déterminé par un nombre différent de questions.

Encadré 1. Les 14 faits investigués dans le module « Travail »

Les faits subis au travail ou à l'occasion du travail dans les 12 derniers mois ont été classés en cinq types ou catégories de violences :

1. Insultes et pressions psychologiques (3 faits : critiques injustifiées, insultes, intimidation);
2. Atteintes à l'activité de travail (3 faits : modification abusive des conditions de travail, isolement, sabotage);
3. Violences physiques (2 faits : brutalités, tentatives de meurtres);
4. Violences sexuelles sans contact (3 faits : harcèlement sexuel, exhibition, voyeurisme)^(a);
5. Violences sexuelles avec contact (3 faits : attouchements, rapports forcés et viols, autres violences sexuelles).

Pour chacun des faits, la fréquence est interrogée, regroupée dans l'analyse en 3 modalités : une fois/quelques fois (2 à 5 fois)/souvent ou régulièrement (plus de 6 fois).

Les réponses « ne veut pas répondre », « ne sait pas » et « non concerné » aux faits de violences sont exclues. En effet, soit elles sont produites par les mêmes individus qui répondent par ailleurs « non » à la déclaration des autres faits de violences, soit elles n'apportent pas d'informations.

Pour chaque fait ou groupe de faits, le-la répondant-e était interrogé-e sur l'auteur (unique ou non, son sexe et sa fonction), le lieu de l'agissement et la gravité ressentie (« Diriez-vous que... ») regroupée dans l'analyse en 3 modalités (pas grave-s ; assez grave-s ; très grave-s ou au moins un très grave).

Insultes, pressions psychologiques

Avez-vous eu des critiques répétées et injustifiées concernant votre travail, vous a-t-on rabaisé-e ou humilié-e, en face-à-face, au téléphone, par mail ou sur internet ?

Avez-vous été insulté-e en face-à-face, au téléphone par mail ou sur internet, est-ce que quelqu'un a sali votre réputation, répandu des rumeurs sur vous, ou a tenté de le faire ?

A-t-on cherché à vous intimider par des menaces ou en hurlant, tapant du poing ou en cassant des objets ?

Atteintes à l'activité de travail

Quelqu'un a-t-il modifié abusivement l'organisation ou les conditions de votre travail, par exemple en vous imposant des tâches inutiles, des horaires injustifiés, un changement inapproprié de lieu de travail ?

Avez-vous été tenu-e à l'écart, empêché-e de communiquer avec les autres ?

A-t-on saboté, fait disparaître, détruit, ou s'est-on abusivement approprié votre travail ou votre outil de travail ?

Violences physiques

Est-ce que quelqu'un a lancé un objet contre vous, vous a secoué-e brutalement ou vous a frappé-e ?

Vous a-t-on menacé avec une arme, a-t-on tenté de vous étrangler, ... ou de vous tuer ?

Violences sexuelles sans contact

A-t-on eu à votre égard des propos ou attitudes à caractère sexuel qui vous ont mis-e mal à l'aise, par exemple des questions sur la vie privée, remarques salaces, mimes de gestes sexuels, diffusion d'images pornographiques ?

Vous a-t-on fait des propositions sexuelles insistantes malgré votre refus ?

Avez-vous eu affaire à un exhibitionniste ou un voyeur, dans les toilettes ou les vestiaires par exemple ?

encadré 1 suite

Violences sexuelles avec contact

Femme : Quelqu'un a-t-il contre votre gré touché vos seins, vos fesses, vos cuisses, vos hanches, vous a coincée pour vous embrasser, s'est contre votre gré frotté ou collé contre vous ?

Homme : Quelqu'un s'est-il contre votre gré frotté ou collé contre vous ?

Vous a-t-on forcé-e à faire ou à subir des attouchements du sexe, a-t-on essayé ou est-on parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ?

Vous a-t-on forcé-e à d'autres actes ou pratiques sexuelles ?

Remarques :

1. À intervalle régulier, la question commençait par : « Dans le cadre du travail au cours des douze derniers mois ».
2. Aucune personne n'a déclaré avoir subi des agissements à la dernière question des violences sexuelles avec contact. Sur les 14 faits explorés, 13 sont donc effectivement déclarés par des hommes et des femmes.
3. Tous les faits peuvent être déclarés de manière unique. Seul l'avant-dernier fait (« Vous a-t-on forcé-e à faire ou à subir des attouchements du sexe, a-t-on essayé ou est-on parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ? ») n'est jamais déclaré seul : il est toujours accompagné d'autres faits de violences.

a) Nous ne détaillerons pas ici le harcèlement sexuel proprement dit.

■ 5

Encadré 2. Méthodologie

Les questions du module travail ont été posées à toutes les personnes qui ont exercé une activité professionnelle d'au moins quatre mois dans les douze derniers mois précédant l'enquête, y compris les personnes à temps partiel, au chômage ou retraitées ayant un emploi régulier au moins une fois par semaine, les étudiant-e-s en stage rémunéré ou en emploi, soit 17 333 personnes : 7 903 hommes (67,5 % de l'échantillon) et 9 430 femmes (60,6 % de l'échantillon) ont répondu^(a). Cet échantillon de Virage est donc constitué de 45,6 % d'hommes et de 54,4 % de femmes.

Il est aussi décidé d'exprimer les résultats en considérant soit le nombre de « victimes^(b) » (n = 3 261, dont 1 962 femmes et 1 299 hommes), soit le nombre de faits déclarés (n = 6 266, dont 3 827 déclarés par des femmes et 2 439 par des hommes) pour un regard focalisé soit sur la victime, soit sur le fait de violence.

Une partie des victimes répond à la fin du module à des questions portant sur les conséquences et les recours, en fonction de la gravité, de la multiplicité ou de la répétition des faits : 1 262 personnes (463 hommes et 799 femmes) répondent à ce sous-module. Il s'agit de personnes ayant déclaré soit un seul type de fait, éventuellement subi une fois et jugé très grave, voire assez grave (en cas d'agression physique ou de violence sexuelle avec contact), soit plusieurs types de faits subis.

a) Le taux de l'activité en fonction du sexe dans les tableaux de l'économie française est de 75,5 % chez les hommes de 15 à 64 ans et 67,5 % chez les femmes.

b) Dans la suite du texte, nous utilisons par commodité le terme de « victime » pour désigner la personne qui a déclaré des violences et celui d'« auteur » pour désigner la personne identifiée par la victime comme ayant commis une violence, dans le cadre de l'enquête. Il ne s'agit donc pas d'un usage des termes au sens légal (la personne reconnue comme victime *versus* la personne reconnue comme auteur).

Tableau 1.Proportion de femmes et d'hommes ayant déclaré des faits de violence au travail, selon la fréquence du fait durant les douze derniers mois (%)

	Femmes				Hommes			
	Faits déclarés dont...	... 1 fois	quelques fois (2 à 5 fois)	... souvent (6 fois ou plus)	Faits déclarés dont...	... 1 fois	... quelques fois (2 à 5 fois)	... souvent (6 fois ou plus)
<i>Insultes et pressions psychologiques</i>								
Avez-vous eu des critiques répétées et injustifiées concernant votre travail, vous a-t-on rabaisée ou humiliée, en face-à-face, au téléphone, par mail ou sur Internet?	10,3*	2,3	5,2	2,8	7,2*	1,9	3,2	2,1
Avez-vous été insultée en face-à-face, au téléphone par mail ou sur internet, est-ce que quelqu'un a sali votre réputation, répandu des rumeurs sur vous, ou a tenté de le faire ?	7,9*	3,0	3,3	1,5	6,4*	2,8	2,8	0,9
A-t-on cherché à vous intimider par des menaces ou en hurlant, tapant du poing ou en cassant des objets ?	3,7*	1,5	1,5	0,6	3,0*	1,2	1,4	0,4
Ensemble	14,9*				11,6*			
<i>Attentes à l'activité de travail</i>								
Quelqu'un a-t-il, modifié abusivement l'organisation ou les conditions de votre travail, par exemple en vous imposant des tâches inutiles, des horaires injustifiés, un changement inapproprié de lieu de travail ?	5,2*	1,5	2,1	1,6	4,6*	1,5	1,9	1,3
Avez-vous été tenue à l'écart, empêchée de communiquer avec les autres ?	2,3*	0,6	0,9	0,8	1,7*	0,2	0,8	0,6
A-t-on saboté, fait disparaître, détruit, ou s'est-on abusivement approprié votre travail ou votre outil de travail ?	2,2	0,8	1,0	0,4	2,3	0,7	1,2	0,4
Ensemble	7,1				6,5			
<i>Violences physiques</i>								
Est-ce que quelqu'un a lancé un objet contre vous, vous a secouée brutalement ou vous a frappée ?	1,4*	0,7	0,5	0,2	0,8*	0,5	0,2	0,1
Vous a-t-on menacé avec une arme, a-t-on tenté de vous étrangler, ... ou de vous tuer ?	0,5	0,4	0,1	0,03	0,6	0,4	0,1	0,04
Ensemble	1,6*				1,1*			

	Femmes				Hommes			
	Faits déclarés dont...	... 1 fois	... quelques fois (2 à 5 fois)	... souvent (6 fois ou plus)	Faits déclarés dont...	... 1 fois	... quelques fois (2 à 5 fois)	... souvent (6 fois ou plus)
<i>Violences sexuelles sans contact</i>								
A-t-on eu à votre égard des propos ou attitudes à caractère sexuel qui vous ont mis·e mal à l'aise, par exemple des questions sur la vie privée, remarques salaces, mines de gestes sexuels, diffusion d'images pornographiques ?	3,0*	1,0	1,6	0,4	0,9*	0,3	0,5	0,1
Vous a-t-on fait des propositions sexuelles insistantes malgré votre refus ?	1,1*	0,5	0,4	0,2	0,7*	0,2	0,4	0,1
Avez-vous eu affaire à un exhibitionniste ou un voyeur, dans les toilettes ou les vestiaires par exemple ?	0,3*	0,2	0,1	0,1	0,2*	0,1	0,1	0,01
Ensemble	3,6*				1,7*			
<i>Violences sexuelles avec contact</i>								
Femmes: Quelqu'un a-t-il, contre votre gré, touché vos seins, vos fesses, vos cuisses, vos hanches, vous a coincée pour vous embrasser, s'est contre votre gré frotté ou collé contre vous ?								
Hommes: Quelqu'un s'est-il contre votre gré frotté ou collé contre vous ?	1,1*	0,6	0,4	0,1	0,5*	0,3	0,2	0,1
Vous a-t-on forcé·e à faire ou à subir des attouchements du sexe, a-t-on essayé ou est-on parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ?	0,01				0,1 ^(a)			
Ensemble	1,1*				0,5*			
Effectif observé	9430				7903			
% de victimes en fonction du sexe	20,1*				15,5*			
<i>Champ</i> : femmes et hommes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine ayant eu une activité professionnelle de quatre mois ou plus au cours des douze derniers mois. * Il existe une différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre les femmes et les hommes. <i>Légende</i> : (a) Parmi les 4 hommes qui déclarent un rapport forcé, un seul homme, victime de son supérieur hiérarchique (par chantage et abus de confiance) déclare, comme la femme victime de son collègue, que le fait est très grave. Il énonce également des pressions psychologiques, des atteintes au travail et des violences sexuelles sans contact, déclarant 8 faits de violence. Les 3 autres hommes qui déclarent un rapport forcé (attouchements du sexe et pour l'un forcé de plus et souvent à faire des attouchements) sont victimes de femmes (collègue, usagère, et subordonnée) et jugent ces faits sans gravité. <i>Lecture</i> : 20,1 % des répondantes du module travail ont déclaré au moins un fait de violence au travail dans les douze derniers mois précédant l'enquête. <i>Source</i> : enquête Virage, Ined, 2015.								

Sauf en matière de sabotage ou d'appropriation du travail, les femmes déclarent davantage de violences dans l'ensemble des catégories. Pour autant, aucun type de violence n'est l'exclusive d'un sexe.

Les 13 faits déclarés ne sont pas tous subis avec la même fréquence. Certains restent le plus souvent des événements uniques au cours des douze derniers mois précédant l'enquête : c'est le cas, de façon similaire pour les deux sexes, des brutalités physiques, de l'exhibitionnisme ou du voyeurisme, des attouchements du sexe ou rapports forcés, et dans une moindre mesure du pelotage.

Reste à explorer la victimation de chaque sexe en fonction de la catégorie de violence, notamment du point de vue de la gravité et du statut des auteurs.

On constate globalement depuis l'Enveff une augmentation des déclarations de violences, sauf concernant l'isolement au travail (annexe 3). Depuis 2000, les pressions psychologiques et les violences sexuelles font effectivement l'objet d'une plus grande attention sociétale, grâce aux campagnes de sensibilisation, aux ouvrages très médiatisés⁽⁷⁾, à la mise en œuvre de lois plus précises (loi sur le harcèlement moral de 2002, élargissement de la loi sur le harcèlement sexuel incluant, selon la directive européenne, le harcèlement sexuel d'ambiance ou environnemental), ainsi que la prise en compte des contraintes et violences liées aux rapports sociaux dans les enquêtes consacrées spécifiquement à l'activité professionnelle et de la diffusion de leurs résultats (annexe 1). Tous ces éléments conduisent à une « détabouisation » des contraintes et violences au travail, pour les femmes comme pour les hommes.

2. Faits uniques, violences multiples, violences plurielles

Les taux de déclarations des violences subies dans le cadre du travail ne rendent pas compte du fait que la majeure partie des agissements sont vécus à plusieurs reprises et/ou que les victimes déclarent plusieurs faits. La violence au travail est souvent plurielle et/ou multiple. En outre, si près d'un quart des hommes et plus d'un cinquième des femmes ne déclarent qu'un seul fait de violence déclaré une seule fois (sans préjuger de la gravité), deux questions sous-entendaient l'idée de répétition dans leur intitulé : celle sur « des critiques répétées » et celle sur « des propositions sexuelles insistantes ».

Plus de la moitié des victimes ne déclarent qu'un fait unique (indépendamment de la fréquence), mais l'autre moitié déclare une multiplicité de faits : pour certains hommes jusqu'à 8 faits, pour les femmes jusqu'à 9 faits (sur les 14 possibles) ; 4 % des hommes et 6 % des femmes victimes disent avoir déclaré 5 faits ou plus (sur les 14 investigués) au cours des douze derniers mois, indépendamment de la fréquence. Mais il n'est pas possible de savoir s'il y a concomitance des faits ou non, ni comment ils s'enchaînent.

(7) Voir en particulier les ouvrages et le site de Marie-France Hirigoyen : <https://www.mariefrance-hirigoyen.com/http://www.mariefrance-hirigoyen.com/fr/ses-ouvrages/le-harcèlement-moral>, notamment *Le harcèlement moral dans la vie professionnelle*, Syros, 2001 (1^{re} éd.).

Les faits déclarés une seule fois se concentrent parmi les personnes victimes d'insultes et d'humiliations. En revanche, l'isolement, la destruction ou l'appropriation de l'outil de travail et l'intimidation sont très rarement déclarés une fois : effectivement dans ces trois situations, c'est la répétition des faits qui donne consistance aux sentiments de mise à l'écart, de menace ou d'exposition à un sabotage du travail.

En combinant le nombre de faits et la fréquence, près de 8 personnes sur 10, parmi celles déclarant au moins un fait de violence, se disent victimes de violences multiples et/ou plurielles, sans différence significative entre les hommes et les femmes. Les violences vécues au travail sont donc rarement uniques et isolées. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène marginal, accidentel, lié au hasard, mais d'un véritable risque systémique dans la sphère professionnelle.

Au total, dans le cadre du travail, dans les douze derniers mois, sur les 3 261 victimes déclarant 6 266 faits de violence : les 1 962 femmes en déclarent 3 827 et les 1 299 hommes en déclarent 2 439. En moyenne, les femmes victimes déclarent 1,95 fait de violences et les hommes, 1,88.

3. Des auteurs aux statuts diversifiés selon le type de violence

Il était proposé d'identifier les auteurs, selon leur nombre (un ou plusieurs), leur fonction dans la sphère professionnelle (supérieur hiérarchique, collègue, subordonné, usager ou fournisseur⁽⁸⁾, conjoint ou autre) et leur sexe. La violence est également plurielle parce que les auteurs s'avèrent nombreux, soit qu'ils agissent collectivement (un groupe de personnes auteurs), soit qu'un même type de violence est commis à plusieurs reprises par différentes personnes : cela concerne au moins 20 % des victimes.

Parmi les auteurs proposés, trois principaux se dégagent (comme dans l'Enveff) : les supérieurs hiérarchiques et les collègues (acteurs internes) ainsi que les acteurs externes à l'entreprise (qu'ils soient fournisseurs ou usagers). Une quatrième catégorie, non négligeable, a été pointée du doigt : « les autres » dont on peut faire l'hypothèse qu'il peut s'agir de personnes appartenant à l'organisation ou circulant dans l'entreprise mais inconnues de la victime, de personnes accompagnant des usagers mais non directement usagers, ou encore des « contacts » professionnels sans lien fonctionnel ou commercial défini dans l'organisation. Notons que les subordonnés sont rarement mis en cause, ce qui inscrit bien la violence au travail comme une forme d'expression et de maintien des rapports de force.

Le nombre, la fonction et le sexe des auteurs dénoncés sont fortement tributaires du type de violence déclaré et du sexe de la victime. Le tableau 2 présente la répartition des auteurs selon leur statut, en précisant la catégorie

(8) La catégorie de réponse du questionnaire regroupe les acteurs externes de fournisseur et d'usager. Dans la catégorie « usager » figurent les patients, les clients, les élèves, les parents d'élèves, ce que d'autres enquêtes dénomment « le public ». Dans la suite du texte, nous ne détaillons pas et utilisons par commodité le terme d'usager.

de sexe majoritairement dénoncée (c'est-à-dire qui est désignée par plus de 50 % des victimes). Quatre catégories d'auteurs sont alors possibles : un ou des hommes ; une ou des femmes ; les deux sexes, la victime n'identifiant pas un sexe en particulier ; aucune catégorie de sexe ne se démarque comme majoritaire dans les dénonciations.

Pour les insultes et pressions psychologiques qui, rappelons-le, sont le plus couramment dénoncées, tant par les hommes que par les femmes, les auteurs appartiennent avant tout à la hiérarchie. Les hommes victimes mettent en cause majoritairement des hommes, et ce, quel que soit le statut des auteurs. Quant aux femmes, elles mettent en cause les femmes collègues,

Tableau 2. Répartition des auteurs de violences selon leur statut et leur sexe en fonction du type de violences et du sexe des répondant·e·s durant les douze derniers mois (%)

	Type de violence				
	Insultes et pressions psychologiques	Atteintes à l'activité de travail	Violences physiques	Violences sexuelles sans contact	Violences sexuelles avec contact
<i>Femmes</i>					
Collègue·s	26,4 (F) ^(a)	27,9 (F)	6,6 (F)	30,6 (H)	24,3 (H)
Supérieur·e·s hiérarchique·s	37,8 (-)	57,7 (-)	7,2 (H)	24,3 (H)	22,3 (H)
Subordonné·e·s	3,0 (-)	2,6 (F)	2,0 (H)	4,1 (-)	3,9 (-)
Usager·e·s	26,6 (=)	7,8 (=)	67,8 (-)	35,2 (H)	47,6 (H)
Conjoint·e·s, partenaire·s, ou ex-	0,5 (H)	0,6 (H)	0,0	0,6 (H)	0,0
Autre·s	5,7 (-)	3,4 (=)	16,4 (H)	5,2 (H)	1,9 (H)
Total	100	100	100	100	100
Nombre d'auteur·e·s	1 648	850	163	378	102
Effectif des répondantes	1 459	706	160	361	100
<i>Hommes</i>					
Collègue·s	24,5 (H)	22,1 (H)	17,1 (H)	47,0 (H)	45,2 (F)
Supérieur·e·s hiérarchique·s	41,7 (H)	61,9 (H)	9,1 (H)	10,1 (H)	4,8 (H)
Subordonné·e·s	5,1 (H)	4,3 (H)	4,5 (H)	0,7 (=)	7,2 (F)
Usager·e·s	20,8 (H)	6,3 (=)	38,6 (H)	28,8 (F)	33,3 (H)
Conjoint·e·s, partenaire·s, ou ex-	0,7 (F)	0,3 (F)	0,0	0,7 (F)	0,0
Autre·s	7,2 (H)	5,1 (H)	30,7 (H)	12,7 (-)	9,5 (H)
Total	100	100	100	100	100
Nombre d'auteur·e·s	1 144	649	97 ^(b)	151	40
Effectif des répondants	986	532	99	142	39

Champ : femmes et hommes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine ayant eu une activité professionnelle de quatre mois ou plus au cours des douze derniers mois et ayant déclaré au moins un fait de violence. *Légende* : (H) : les auteurs désignés sont majoritairement des hommes ; (F) : les auteures désignées sont majoritairement des femmes ; (=) : les auteur·e·s désigné·e·s sont autant des hommes que des femmes ; (-) : aucune majorité ne se dégage parmi les 3 catégories d'auteurs proposées. (a) pour les femmes victimes de pressions psychologiques, les pressions proviennent à 26,4 % de collègues, majoritairement des femmes. (b) Le nombre d'auteur·e·s est plus faible que le nombre de répondants, car deux d'entre eux ont déclaré « ne sait pas » à la question portant sur le statut des auteur·e·s. *Source* : enquête Virage, Ined, 2015.

les deux sexes du public ou fournisseur et aucune tendance ne se dégage quand les supérieurs hiérarchiques sont dénoncés.

Quant aux violences physiques, déclarées par les hommes et les femmes, mais beaucoup plus rares, les tierces personnes à l'entreprise (public, fournisseurs) arrivent massivement en tête des dénonciations, suivies de la catégorie « autre », quel que soit le sexe des victimes ; en revanche les hommes mettent en cause largement des hommes et les femmes dénoncent autant les femmes que hommes.

Abordons maintenant les violences plus spécifiques à chacun des sexes.

Les atteintes à l'activité professionnelle, que déclarent davantage les hommes (tableau 3), sont l'œuvre majoritairement de la hiérarchie, et dans une moindre mesure des collègues. Les déclarantes travaillent plutôt dans des milieux mixtes ou féminins et les déclarants dans des organisations comprenant plus d'hommes que de femmes.

En ce qui concerne les violences sexuelles, des hommes exclusivement sont désignés comme auteurs par les femmes et majoritairement par les hommes. Les victimes hommes mettent en cause des femmes à propos d'usagères commettant des violences sexuelles sans contact, et des collègues femmes en cas de violences sexuelles avec contact. Il est notable que les femmes ont à subir les violences sexuelles de toutes sortes d'hommes, le

Tableau 3. Taux de prévalence (%) et déclaration de non gravité (%) par type de violence, parmi les femmes et les hommes ayant déclaré au moins un fait de violence au travail durant les douze derniers mois

	Déclaration d'un fait de violence déclaré au moins une fois	Déclaration de non-gravité
<i>Femmes</i>		
Insultes et pressions psychologiques	74,2	47,0*
Atteintes à l'activité de travail	35,4*	42,1*
Violences physiques	8,1	40,4
Violences sexuelles sans contact	18,1*	62,7
Violences sexuelles avec contact	5,4*	52,5*
<i>Hommes</i>		
Insultes et pressions psychologiques	75,4	53,1*
Atteintes à l'activité de travail	42,3*	50,7*
Violences physiques	7,2	30,0
Violences sexuelles sans contact	11,1*	74,8
Violences sexuelles avec contact	3,3*	87,8*

Champ : femmes et hommes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine ayant eu une activité professionnelle de quatre mois ou plus au cours des douze derniers mois et ayant déclaré au moins un fait de violence. * Il existe une différence statistiquement significative au seuil de 5 % entre les femmes et les hommes. *Lecture* : parmi les femmes ayant déclaré au moins un fait de violences au travail, 74,2 % déclarent des insultes et pressions psychologiques ; 47 % d'entre elles estiment ces violences sans gravité. *Source* : enquête Virage, Ined, 2015.

plus souvent du public mais dans des proportions importantes des collègues et de la hiérarchie.

Cette diversité des auteurs possibles explique en partie la fréquence des violences, en lien avec une forme de porosité de l'organisation. La hiérarchie est massivement tenue pour responsable des pressions psychologiques et des atteintes au travail, alors que les acteurs externes (le public, les fournisseurs, les « autres ») sont impliqués dans les violences physiques. Les violences sexuelles montrent, sous cet angle aussi, leur caractère fortement genré : les hommes accusent leurs pairs ; les femmes sont exposées aux violences sexuelles tant des pairs, de la hiérarchie que du public.

Si les femmes et les hommes peuvent être victimes au sein de la sphère professionnelle, les deux sexes peuvent également être mis en cause comme auteurs. Pour autant, globalement, les hommes sont massivement désignés comme auteurs par les hommes victimes, à l'exception des violences sexuelles sans contact. Les femmes victimes dénoncent le plus souvent des hommes, mais aussi les deux sexes indistinctement, enfin des femmes. Cette variété des statuts et des sexes des auteurs commettant des violences sur les femmes entraîne la multivictimisation des femmes.

De même, les femmes et les hommes ne dénoncent pas les mêmes violences, de même les mis en cause présentent des profils de fonctions et de sexe différents en fonction de la nature de la violence et du sexe de la victime. Rapports sociaux de sexe, de pouvoir et représentations collectives se conjuguent pour orienter tout autant ce qu'il est possible de faire ou de dévoiler selon son sexe.

4. Des violences commises dans l'enceinte professionnelle habituelle

Majoritairement, les violences sont commises sur les lieux habituels du travail, c'est-à-dire sur le poste de travail et les lieux collectifs du travail, à 72 % pour les hommes et 90 % pour les femmes. En incluant les déplacements inhérents au travail (séminaires, formation ou fêtes), on comptabilise 76 % et 91 % des violences et contraintes commises sur les lieux mêmes sous la responsabilité de l'employeur. Les femmes plus que les hommes courent des risques sur le lieu habituel de leur travail. Néanmoins, une partie des violences se déroule ailleurs, soit dans des espaces privés (de la victime ou de sa clientèle par exemple), soit dans des espaces publics. En prenant en compte cette configuration se dessine une double dichotomie classique : les espaces ouverts au public, zone de danger pour des agressions physiques et de pelotage pour les hommes ; les lieux privés, tel que le domicile de la victime, de l'usager, de la clientèle, espace privé à risque de violences sexuelles pour les femmes. Pour les hommes seulement, outre le lieu de travail habituel, l'espace public constitue un autre lieu de violence lié à la vie professionnelle.

5. Une acceptabilité sous contrainte des violences au travail ?

Les répondant·e·s avaient à évaluer la gravité ressentie par rapport aux faits déclarés. Trois degrés de gravité ont été retenus : fait(s) pas grave(s)/fait(s) assez grave(s)/fait(s) très grave(s). En règle générale, le ou les faits sont jugés comme non grave(s) avec de fortes variations cependant selon le type de violences et le sexe de la victime. Si les hommes déclarent des violences, ils sont toujours plus enclins à la juger sans gravité et de moindre gravité que les femmes. Les violences physiques ne recueillent que 36,5 % d'avis de non-gravité contre plus 67 % pour les violences sexuelles sans contact.

Comment expliquer d'une part, ces taux élevés de déclaration de non-gravité, et d'autre part, cette variation ?

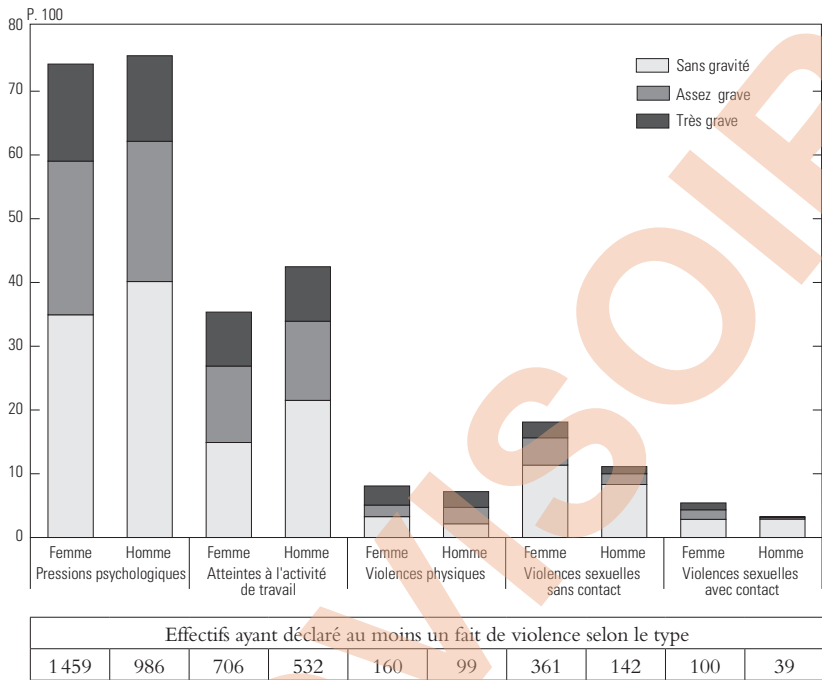
Trois explications, qui peuvent se combiner ou non, peuvent être avancées : la rareté de l'occurrence qui peut accroître le sentiment de gravité, du fait de la peur engendrée devant un fait exceptionnel ; la tolérance sociale, c'est-à-dire les représentations collectives, de surcroît genrées, qui modifient la perception ; le sentiment aussi d'impuissance qui peut conduire à une forme de résignation, sinon à l'acceptabilité⁽⁹⁾.

Les violences physiques sont les violences les moins tolérées par les deux sexes : 60 % des femmes et 70 % des hommes les considèrent comme graves, voire très graves. Parmi les hommes et les femmes qui déclarent que l'exercice habituel et normal de leur travail les expose à ce type de violences (respectivement 60 % et presque 75 % des répondant·e·s), le taux de gravité perçue est différent en fonction du sexe (figure 1). Ainsi pour les hommes celui-ci atteint 70,5 % et pour les femmes 48,5 %. Effectivement la confrontation physique dans notre société est devenue rare et est ressentie comme intolérable. Mais il est intéressant de constater que les hommes, traditionnellement plus socialisés « aux contacts et affrontements physiques », considèrent ces faits plus inacceptables dans l'enceinte professionnelle que les femmes (écart statistiquement significatif de 22 points). C'est d'ailleurs la seule violence que les femmes tolèrent mieux que les hommes. Il faut préciser qu'elle n'est pas ressentie comme faisant partie du quotidien dans les mêmes catégories socioprofessionnelles. En effet, ce sont d'abord les policiers et militaires hommes qui la déclarent habituelle, alors que pour les femmes, ce sont en premier les employées civiles et agentes de la fonction publique. Enfin, les personnes appartenant aux professions intermédiaires de la santé et du travail social envisagent aussi la violence physique comme intrinsèquement liée à leur métier. Sont citées ensuite, comme graves pour les deux sexes, les atteintes au travail et les pressions psychologiques, moins supportées par les femmes que les hommes. Malgré tout, pour 6 femmes sur 10 et 1 homme sur 2, ces violences ne sont pas considérées comme graves. Apparaissent-elles comme inhérentes au monde du travail, ou à tout le moins à l'emploi qu'on exerce, au point qu'on estime ne pouvoir rien faire face à ces « risques du métier » ?

■ 13

(9) On pense ici à la formule de Nicole-Claude Mathieu « quand céder n'est pas consentir » (Mathieu, 1985).

Figure 1. Types de violence et niveaux de gravité perçus parmi les femmes et les hommes ayant déclaré au moins un fait de violence au travail durant les douze derniers mois



Champ : femmes et hommes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine ayant eu une activité professionnelle de quatre mois ou plus au cours des douze derniers mois et ayant déclaré au moins un fait de violence (1962 femmes et 1299 hommes). *Lecture* : Parmi les femmes ayant déclaré au moins un fait de violence, 74,2 % d'entre elles rapportent des insultes et pressions psychologiques et estiment la gravité de ces faits : 15,3 % jugent ces faits très graves ; 24 % les jugent assez graves et 34,9 % les jugent sans gravité. *Source* : enquête Virage, Ined, 2015.

Les violences sexuelles, type de violence fortement genré, creusent l'écart d'acceptabilité entre hommes et femmes. Ceci laisse penser qu'il y a une forte différence d'expériences entre hommes et femmes dans les faits « incriminés » à travers la question posée. Il est notable que les hommes « acceptent » mieux ces violences de contact, mais commises par des femmes, que les violences sexuelles sans contact, commises par des hommes. Par ailleurs, le fait que les violences sexuelles recueillent du point de vue des femmes un taux de non-gravité plus élevé que les 3 autres types de violences témoigne de la tolérance sociale de la violence sexuelle, de la pression sociale pour réinterpréter et minimiser ces violences comme « jeux de séduction à la française ».

La violence dans le monde du travail est extrêmement présente. Tout d'abord parce qu'elle touche presque un cinquième de la population, ce qui est important concernant des faits survenus dans les douze derniers mois. Ensuite, elle est polymorphe tant dans sa typologie (tous les types de violences sont présents) que dans sa pluralité (1 à 9 faits déclarés), sa fréquence (d'une fois à tous les jours), la diversité des auteurs. Sa gravité est perçue

différemment par les hommes et les femmes, en fonction de la socialisation, d'expériences différentielles, de normes sociales et culturelles, et sans doute en fonction de l'emploi occupé et des risques d'exposition perçus.

Dans la partie suivante, nous proposons de dresser un profil des personnes déclarant des faits de violence.

IV. Portraits des victimes

Cette partie étudie la population des 3 261 personnes ayant déclaré au moins un fait de violence, 1 962 femmes et 1 299 hommes. Une comparaison est faite avec les personnes non-victimes pour dégager leurs caractéristiques spécifiques, tant du point de vue personnel que professionnel.

1. Des victimes plus jeunes, seules, en difficultés financières et de santé

L'âge moyen des répondant·e·s du module travail est de 41,3 ans sans différence entre les hommes et les femmes. Entre les personnes touchées par des violences au travail et celles qui ne le sont pas, il existe une différence significative d'âge : respectivement 39,4 ans et 41,6 ans. Les victimes sont donc en moyenne plus jeunes sans différence entre les hommes et les femmes.

Sauf pour les pressions psychologiques qui concernent toutes les tranches d'âges, on constate selon le type de violence un effet d'âge. Ainsi les personnes ayant déclaré des atteintes au travail sont plus âgées (40,2 ans) que la moyenne des victimes, contrairement à celles déclarant des violences physiques (37,4 ans) ou sexuelles sans contact (36,7 ans). Les violences physiques touchent particulièrement les hommes de moins de 30 ans. C'est la classe des 20-29 ans qui déclare le plus fréquemment avoir subi des violences toutes catégories confondues. Ici les résultats rejoignent ceux de l'Enveff sur l'importance de l'âge dans une relation de domination où peut s'entremêler la question de l'attraction. Les 50 ans et plus semblent préservés, surtout des violences physiques. Ces résultats sont à rapprocher de ceux obtenus avec l'ancienneté dans le poste ou dans l'organisation, ce que nous verrons plus tard.

Concernant le statut marital et les enfants, plus de la moitié de la population du module travail vit en couple avec enfant(s), qu'il y ait eu déclaration de violences ou pas ; 4 % des hommes et 11 % des femmes sont en famille monoparentale mais 5 % des premiers et 13 % des secondes sont dans ce cas quand ils ou elles déclarent des violences. D'une manière générale, chez les victimes, le pourcentage de personnes vivant en couple sans enfant est moindre (19,5 %) que pour le reste de la population (22,5 %) et ce, sans différence en fonction du type de violences. Parallèlement les célibataires sont un peu plus nombreux·ses chez les personnes ayant rapporté des violences : si le taux est de 13,5 % sans violences déclarées, il peut augmenter à près de 16 % pour les victimes d'atteintes au travail, et à plus de 19,5 % pour les violences sexuelles. Il existe des différences en fonction du sexe seulement pour les personnes déclarant des pressions psychologiques

et des atteintes au travail. Le nombre de femmes en famille monoparentales y est plus important que les hommes dans la même situation. Ainsi, le fait d'être accompagné·e, plus que l'absence d'enfant(s), semble préserver les répondant·e·s. Autrement dit, la solitude avec ou sans enfant semble être une composante du risque de violence, voire de contrainte à la « résignation ». Les auteurs de violence ciblent-ils davantage les personnes seules, plus fragiles économiquement, *a fortiori* quand la personne est l'unique soutien matériel de la famille et qu'elle « doit » travailler ? Et les victimes acceptent-elles davantage cette violence par contrainte financière qui n'autorise pas à s'échapper de cette condition et ce, d'autant plus quand la personne est l'unique soutien matériel de la famille ? Du reste, comme nous le verrons, ces personnes ne bénéficient pas du soutien direct de leur partenaire.

En général, la population du module travail est satisfaite, voire très satisfaite de sa relation de couple, sans différence selon le sexe. En revanche, cette relation est plus massivement satisfaisante parmi les non-victimes que parmi les victimes (respectivement 98 % et 94,5 %, différence significative). Même si le taux est très élevé, il n'en demeure pas moins qu'il diffère : la situation vécue dans la sphère de travail vient-elle obombrer la sphère privée ?

Plus de 54 % de la population du module travail se dit sans problème financier, avec une différence entre les personnes qui n'ont pas déclaré de violences (55 %) et celles qui en ont déclaré (49 %). Pour la catégorie de réponses « vous y arrivez difficilement », plus de 17,5 % des victimes choisissent cette réponse contre 13 % des autres. Enfin, 4,5 % des unes déclarent ne pas y arriver sans faire de dettes contre 2 % des autres. Pour les victimes d'atteintes au travail et de violences physiques, les difficultés financières sont plus prégnantes. En ce qui concerne les violences sexuelles avec contact, plus 29 % des répondants y arrivent difficilement et plus de 9 % n'y arrivent pas sans s'endetter. Le statut de victime gomme donc la différence des sexes, hommes et femmes se trouvant de la même manière en situation de difficulté financière. Ce résultat confirme l'isolement comme un élément caractéristique de soumission à une situation de violence. Il diminue les marges de manœuvre pour décider de quitter un emploi ou d'entreprendre des poursuites (investissement en temps et pécuniaire). Il reste donc à subir, éventuellement en déniaient la gravité des faits (cf. *supra*).

Près de 87 % des répondant·e·s qui n'ont pas déclaré de violences s'estiment en bonne ou très bonne santé⁽¹⁰⁾. En revanche, ce pourcentage diminue à 76 % pour les victimes et les femmes déclarent un état de santé généralement moins bon que les hommes, sauf pour les violences physiques et les violences sexuelles sans contact (tableau 4).

D'une manière générale, les victimes présentent plus de maladies ou de problèmes de santé chronique (30 % contre 17 %) et 42,5 % d'entre elles ont eu un arrêt maladie au cours des douze derniers mois contre 22 % pour les

(10) Pour un état de la littérature sur les approches cliniques du travail en France développées depuis les années 1950 et les différentes formes de psychopathologies liées au travail depuis 2000, voir Molinier et Flottes, 2012.

non-victimes. Elles se sentent aussi plus « déprimées, tristes et cafardeuses » la plupart du temps (21 % contre 7 %) et sont plus nombreuses à prendre régulièrement et actuellement des somnifères ou anxiolytiques (7 % contre 2,5 %). Nous assistons ici à une sorte de cercle vicieux (Lesuffleur *et al.*, 2015). La violence subie crée de la souffrance et par là affaiblit le sentiment de bonne santé en entraînant des comportements palliatifs. La difficulté peut devenir une impasse quand les personnes déjà fragilisées hésitent à se soigner pour des raisons financières.

Ainsi, se dessine un profil différent des victimes de violences dans le monde du travail par rapport aux personnes qui ne le sont pas. En effet, elles sont plus jeunes, le taux de célibataires, de familles monoparentales y est plus important. Elles se considèrent en moins bonne santé et ont des difficultés financières plus marquées.

En outre, et pour mettre en lumière cet échec de mal-être et de violences, ces victimes déclarent de façon significative avoir « crié très fort ou dit des insultes lorsqu'elles étaient énervées » (près de la moitié d'entre elles contre plus d'un quart des autres personnes). De même, 12 % d'entre elles ont donné une gifle ou une fessée à un enfant contre 6,5 % des autres. C'est le même constat quand il s'agit de frapper ou de gifler un adulte (3,5 % contre 1 %).

Tableau 4. État de santé perçu selon le type de violence et le sexe pour les personnes ayant déclaré au moins un fait de violence durant les douze derniers mois (%)

■ 17

	Type de violence				
	Insultes et pressions psychologiques	Atteintes à l'activité de travail	Violences physiques	Violences sexuelles sans contact	Violences sexuelles avec contact
<i>Femmes</i>					
Très bon/bon	74,0	66,5	70,8	74,9	51,5
Assez bon	19,8	24,0	23,2	19,5	36,6
Mauvais/très mauvais	6,2	9,5	6,0	5,6	11,9
Total	100	100	100	100	100
Effectif des répondantes	1 459	706	160	361	100
<i>Hommes</i>					
Très bon/bon	79,3	75,0	75,6	78,4	82,9
Assez bon	18,0	21,3	23,3	19,4	12,2
Mauvais/très mauvais	2,7	3,7	1,1	2,2	4,9
Total	100	100	100	100	100
Effectif des répondants	986	532	99	142	39
<i>Champ :</i> femmes et les hommes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine ayant eu une activité professionnelle de quatre mois ou plus au cours des douze derniers mois et ayant déclaré au moins un fait de violence. <i>Note :</i> une même personne peut avoir déclaré plusieurs types de violences. <i>Source :</i> enquête Virage, Ined, 2015.					

C'est donc une image dégradée dans toutes les sphères que renvoie la violence vécue dans le domaine professionnel. Ici, la souffrance trouve sa source dans les normes de relations au travail qui participent à la création d'identités collectives où les relations interpersonnelles entrent en jeu. Les sociabilités, le rapport à l'autre sont importants dans ces modèles culturels (Sainsaulieu, 1988, 1991). Ainsi quand l'autre dans l'organisation devient un auteur de violences, il remet en cause l'identité professionnelle qui perd de son sens. Une issue serait de pouvoir partager ce mal-être avec des personnes de la sphère familiale, seulement certaines victimes sont isolées. Un autre recours serait de quitter son emploi, seulement la plupart des victimes ne le peuvent pas, principalement pour des raisons financières. Il reste alors à subir une situation professionnelle qui se vide de sens. La perméabilité entre les espaces de vie des individus se dessine clairement et les relations interpersonnelles extérieures à l'organisation se dégradent tout comme la santé et l'estime de soi.

2. Surreprésentation de contrats précaires... ou de fonctionnaires

En ce qui concerne la population entière, l'ancienneté moyenne est de douze ans et demi, les hommes ayant une ancienneté plus élevée que les femmes. La différence d'ancienneté est aussi significative entre les victimes plus jeunes dans l'emploi et les autres (en moyenne deux ans de moins). D'une manière générale, l'ancienneté est moindre et varie en fonction du type de violence : aux alentours de dix ans pour les violences physiques et les violences sexuelles avec contact, onze ans pour les pressions psychologiques et les atteintes au travail, neuf ans pour les violences sexuelles sans contact. Les différences entre les sexes sont gommées, sauf pour les pressions psychologiques et les violences sexuelles avec contact où les femmes sont arrivées plus récemment dans l'emploi. Âge et ancienneté étant liés, tout comme un âge « avancé », l'ancienneté dans l'emploi semble soit préserver des violences, soit révéler un environnement de travail sans violence. Reste que les anciennetés sont importantes, entraînant une promiscuité temporelle avec la violence non négligeable.

Le statut des personnes répondant au module travail est défini en croisant statut dans l'emploi et type d'emploi (tableau 5). Dans l'ensemble de la population ayant ou ayant eu une activité professionnelle dans les douze derniers mois, 62,5 % des personnes sont en contrat à durée indéterminée (CDI) dans le privé et c'est la classe la plus représentée. Ensuite viennent les fonctionnaires (près de 13 %), puis les chefs d'entreprise et indépendants (10,5 %) et plus de 9 % des effectifs sont en contrat à durée déterminée ou équivalent (CDD). En cinquième position, se trouvent les autres contrats précaires⁽¹¹⁾ avec près de 5 %.

(11) Les autres contrats précaires regroupent les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation ; les contrats de mise à disposition par une agence d'intérim ; les stages rémunérés en entreprise ; les emplois aidés et les personnes ne déclarant pas de contrat.

Parmi les personnes ayant déclaré avoir subi des violences, cette hiérarchie est bousculée en présentant, pour tout type de violences, des fréquences plus importantes pour les CDD (11 %) qui se retrouvent en troisième position devant les indépendants. Les fonctionnaires sont surreprésentés avec 16,5 % des victimes contre 12 % des non-victimes (Davie, 2014). *A contrario*, les indépendants sont sous-représentés (7,5 % contre 11 %), tout comme les emplois en CDI (presque 59 % contre 64 %).

Les fonctionnaires, peu importe la catégorie, et plus particulièrement les femmes, sont donc des victimes-types. Le fonctionnariat qui traditionnellement est considéré comme un rempart contre la précarité et une sécurité, ne joue pas ici son rôle, contrairement au CDI. Les personnes se retrouvent en quelque sorte prises au piège et captives des violences, au même titre que les individus en contrat précaire, d'autant que la mobilité permettant de se soustraire au public est difficile au sein du fonctionnariat.

La population des répondant·e·s est constituée à plus de 87 % par des professions intermédiaires (24,5 %); des employés (26 %); des cadres et professions intellectuelles supérieures (16 %) et des ouvriers (20,5 %). L'analyse

Tableau 5. Types de contrat de travail (%) selon les faits de violence et le sexe pour les personnes ayant déclaré au moins un fait de violence durant les douze derniers mois (%)

	Type de violence				
	Insultes et pressions psychologiques	Atteintes à l'activité de travail	Violences physiques	Violences sexuelles sans contact	Violences sexuelles avec contact
<i>Femmes</i>					
Contrats type CDD	13,3	10,6	9,9	19,3	14,0
Autres contrats précaires	5,6	5,1	3,3	5,9	9,0
CDI	58,1	61,5	57,6	52,5	56,0
Fonction publique	18,6	19,8	23,9	14,0	13,0
Cheffe d'entreprise, etc.	4,4	3,0	5,3	8,3	8,0
Total	100	100	100	100	100
Effectif des répondantes	1 459	706	160	361	100
<i>Hommes</i>					
Contrats précaires	7,9	9,0	9,1	10,8	2,5
Contrats type CDD	8,6	9,6	17,1	10,1	0,0
CDI	57,6	61,2	50,0	56,8	75,6
Fonction publique	14,9	12,3	17,1	10,8	7,3
Chef d'entreprise, etc.	11,0	7,9	6,7	11,5	14,6
Total	100	100	100	100	100
Effectif des répondants	986	532	99	142	39

Champ: femmes et hommes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine ayant eu une activité professionnelle de quatre mois ou plus au cours des douze derniers mois et ayant déclaré au moins un fait de violence. *Source:* enquête Virage, Ined, 2015.

sera centrée sur ces professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) les plus représentées (tableau 6).

Ce sont les femmes cadres et appartenant aux professions intermédiaires qui déclarent le plus de violences, et du côté des hommes, les employés ou relevant d’une profession intermédiaire. En cas de violences, les ouvrières tout comme les ouvriers déclarent des atteintes au travail et des violences sexuelles avec ou sans contact. Les employé·e·s femmes et hommes rapportent des violences physiques et les hommes employés des pressions psychologiques. Ce dernier type de violences est aussi subi chez les femmes des professions intermédiaires. Enfin les cadres hommes et femmes **dénoncent des atteintes** à l’activité de travail et les femmes cadres des violences **sexuelles sans contact**.

Il existe donc une familiarisation de la violence en fonction de l’ancienneté, du type d’emploi et de la catégorie socioprofessionnelle. Ajoutons aussi que les diplômé·e·s du 2^e et 3^e cycle du supérieur sont **plus représenté·es** chez les victimes de violences (20 %) que chez les non-victimes (17 %), tout comme ceux du 1^{er} cycle universitaire, respectivement 20,5 % et 18,5 %. Le diplôme n’est pas un rempart contre les violences puisque ce niveau se retrouve le plus chez les cadres, les employé·e·s et les professions intermédiaires.

Tableau 6. Distribution dans la population du profil socioprofessionnel et prévalence des répondant·e·s déclarant des faits de violence en fonction du sexe durant les douze derniers mois (%)

	Part de la PCS	Prévalence de déclaration	Part de la PCS	Prévalence de déclaration	Effectifs des enquêtés	
	Femmes		Hommes		Femmes	Hommes
Agriculteurs exploitants	0,8	7,7	2,5	10,4	68	140
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	3,4	12,5	8,5	13,3	212	449
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13,3	22	19	14,6	1564	1999
Professions intermédiaires	26,7	24,5	22,3	18,4	2857	1918
Employés	43,1	18,7	11,1	16,9	3623	1112
Ouvriers	7,4	17,9	31,4	14,7	539	1846
Retraités	1,3	11,7	1,4	7,3	266	193
Autres personnes sans activité professionnelle	2,7	21,2	2,1	23,4	176	127
Indéterminé	1,4	6,2	1,8	6,3	125	119
Total	100	20,1	100	15,5		
Effectif des répondants	9430	1962	7903	1299	9430	7903

Champ: femmes et hommes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine ayant eu une activité professionnelle de quatre mois ou plus au cours des douze derniers mois. *Lecture*: chez les femmes, les agricultrices représentent 0,8 % de l’ensemble des catégories socioprofessionnelles; 7,7 % des agricultrices déclarent au moins un fait de violence vécu au moins une fois. La répartition des victimes déclarées est significativement différente entre les femmes et les hommes au seuil de 1 pour 1 000. *Source*: enquête Virage, Ined, 2015.

Les victimes sont aussi plus souvent en contact avec du public, en face-à-face ou par téléphone ou mail, et sont plus nombreuses à avoir des horaires décalés. Ce qui peut être un point d'entrée supplémentaire pour expliquer que le secteur tertiaire est un lieu particulièrement empreint de violences pour les femmes et, dans une moindre mesure, pour les hommes, et que les ouvriers subissent des violences diverses. La taille de l'organisation doit sans doute jouer un rôle comme l'avait montré l'enquête Enveff mais l'information manque, ici, pour confirmer ou infirmer ce constat. La contextualisation de la violence interpersonnelle ne s'enracine donc pas seulement dans la relation de subordination, mais se déploie dans des situations où l'interaction sociale est favorisée, c'est-à-dire là où le·la déclarant·e est entouré·e de collègues, de supérieur·e·s hiérarchique·s, et fait face à du public. De fait, dans certaines professions (comme les agriculteurs, tableau 7), les interactions quotidiennes sont réduites.

La violence subie au travail est donc propre à celui-ci et à ses spécificités (Coutrot, 2018; Dejours, 1998). Cependant, elle entraîne avec elle un ensemble de conséquences qui transcendent cette sphère de vie. L'expérience de la violence semble s'accompagner d'une perte de sens de la valeur accordée au travail et aux normes de relations impliquées (Méda, 2010). Par la perméabilité des sphères de vie, elle devient une « compagne » de la vie des victimes, sur laquelle il faut étudier les conséquences.

V. Stratégies, recours et conséquences

■ 21

Après le recueil des violences vécues dans les douze derniers mois précédant l'enquête, les réactions des victimes ainsi que les conséquences des agissements sur elles ont été investiguées. Toutes les personnes ne sont pas interrogées, mais seulement celles qui ont déclaré soit un seul type de fait, éventuellement subi une fois mais jugé très grave, voire assez grave (en cas d'agression physique ou de violence sexuelle avec contact), soit plusieurs types de faits subis. Plus de 80 % des personnes qui apportent des explications détaillées ont vécu des violences multiples. C'est pourquoi il leur était demandé d'indiquer le fait considéré comme « le plus marquant » afin de savoir quel fait était évoqué. Ce sont 39 % des femmes et 33 % des hommes ayant déclaré des violences qui sont questionnés sur les conséquences et démarches entreprises, soit 463 hommes et 799 femmes. Ainsi près de 6,5 % des personnes interrogées dans le module travail répondent à l'ensemble du module.

1. Conséquences des faits de violence sur leurs victimes

Les violences les plus nombreuses investiguées dans la dernière partie du questionnaire portant sur les conséquences (professionnelles ou personnelles) et les recours entrepris sont logiquement les violences psychologiques et les atteintes au travail, puisque ce sont les faits de violences le plus couramment révélés (tableau 8). Cependant tous les types de violences, quel que soit le

Tableau 7. Types de violences déclarées au travail en fonction du sexe et du profil socioprofessionnel pour celles ou ceux ayant déclaré au moins un fait durant les douze derniers mois (%)

	Effectif des répondants	Type de violence				
		Insultes et pressions psychologiques	Atteintes à l'activité de travail	Violences physiques	Violences sexuelles sans contact	Violences sexuelles avec contact
<i>Femmes</i>						
Agricultrices	4	ns	ns	ns	ns	ns
Artisanes, commerçantes et cheffes d'entreprise	29	50,0	25,0	7,5	25,0	10,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	351	74,5	36,2	3,7	18,5	2,2
Professions intermédiaires	700	79	33,2	7,4	15,8	5,4
Employées	684	73,9	36,5	10,8	16,0	4,8
Ouvrières	98	66,1	46,0	4,0	32,3	12,1
Retraitées	42	85,7	42,9	0,0	21,4	14,3
Autres personnes sans activité professionnelle	42	58,5	26,4	9,4	34,0	9,4
Indéterminé	12	ns	ns	ns	ns	ns
Total	1 962	74,2	35,4	8,1	18,1	5,4
<i>Hommes</i>						
Agriculteurs	14	ns	ns	ns	ns	ns
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	61	83,5	26,4	4,4	13,2	4,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	304	72,0	43,6	6,2	10,2	3,6
Professions intermédiaires	342	75,2	38,0	6,9	9,6	2,1
Employés	213	79,0	41,5	14,5	9,9	3,3
Ouvriers	301	75,7	48,7	5,1	12,0	4,6
Retraités	26	75,0	62,5	0,0	12,5	0,0
Autres personnes sans activité professionnelle	31	60,0	52,5	15,0	25,0	0,0
Indéterminé	7	ns	ns	ns	ns	ns
Total	1 299	75,4	42,3	7,2	11,1	3,3

Champ: femmes et hommes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine ayant eu une activité professionnelle de quatre mois ou plus au cours des douze derniers mois et ayant déclaré au moins un fait de violence. ns : non significatif. *Source:* enquête Virage, Ined, 2015.

Tableau 8. Nombre de faits de violences déclarés dans le module travail et nombre de faits de violence investigués dans le sous-module «conséquences», par type de violences, en fonction du sexe de la victime durant les douze derniers mois

	Type de violence					Effectif des répondants aux conséquences des violences
	Pressions psychologiques	Atteintes à l'activité de travail	Violences physiques	Violences sexuelles sans contact	Violences sexuelles avec contact	
<i>Femmes</i>						799
Violences déclarées*	2 129	971	182	444	101	
Violences investiguées**	1 183	626	121	219	60	
<i>Hommes</i>						463
Violences déclarées*	1 416	709	119	153	42	
Violences investiguées**	684	367	88	66	15	
Total						1 262

* *Champ 1* : femmes et hommes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine ayant eu une activité professionnelle de quatre mois ou plus au cours des douze derniers mois et ayant déclaré au moins un fait de violence. ** *Champ 2* : femmes et hommes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine ayant eu une activité professionnelle de quatre mois ou plus au cours des douze derniers mois et ayant déclaré au moins un fait grave ou plusieurs faits assez graves. *Lecture* : 101 faits de violences sexuelles avec contact sont déclarés par des femmes dont 60 sont investigués dans le sous-module «Conséquences» ce qui correspond à 799 répondantes. *Source* : enquête Virage, Ined, 2015.

■ 23

sexe de la personne qui les subit, restent représentés dans l'exploration des conséquences, même les plus rares, c'est-à-dire les violences physiques et les violences sexuelles. Femmes et hommes retiennent les violences physiques : subies pour une large majorité d'entre eux (61 %) dans le cadre de l'exercice habituel de leur métier, elles n'en apparaissent pas moins comme marquantes. Les femmes sélectionnent davantage les violences sexuelles, contrairement aux hommes. Pour eux, la violence physique, classique tribut à la virilité, semble être intolérable sur le lieu de travail, quand bien même la profession les y expose (forces de l'ordre, militaires...). En revanche, comment expliquer que les hommes tout à la fois déclarent des violences sexuelles, mais ne les retiennent pas comme faits marquants ? Cette déconsidération tient-elle au fait que ces violences sexuelles sont commises en majorité par des femmes, de surcroît collègues, et donc qu'elles apparaissent comme moins à risques ? Les agissements sexuels seraient dicibles pour les hommes mais considérés comme peu notables et sans conséquences graves ?

En moyenne, les personnes interrogées sur les conséquences des faits de violences subissent 2,7 faits sans différence significative entre les sexes (contre 1,4 pour les victimes qui ne le sont pas). Pour une majorité d'entre elles

(53,5 %, sans distinction significative de sexe), tous les faits, ou certains, sont en rapport les uns avec les autres et forment en quelque sorte un ensemble.

Pour 46 %, ces violences sont récentes et datent des douze derniers mois avec une différence significative entre les hommes et les femmes (respectivement 40 % et 51 %). Mais pour la majorité des victimes (54 %), les faits ont commencé avant les douze derniers mois. Peu importe le sexe, les violences semblent alors s'installer dans le temps : dans 80,5 % des cas, l'ancienneté varie entre deux et cinq ans. Etant donné le nombre de faits et la durée, il s'agit donc bien de situations de contraintes et de violences, voire de violences systémiques, même si on peut faire l'hypothèse que les faits sont discontinus, ou en cas de violences physiques, de violences récurrentes dans l'exercice de la profession. En effet, la sphère professionnelle facilite la répétition des agissements par la subordination qu'induisent le contrat de travail, la proximité des personnes, renforcée par la difficulté, voire l'impossibilité de muter ou de changer d'emploi (difficulté de mobilité interne, peur du chômage, statut de fonctionnariat).

Outre le nombre, le *continuum* et l'ancienneté des faits, un quatrième élément est inquiétant : les agissements n'ont cessé que pour 47 % des victimes, de surcroît parce qu'un pourcentage non négligeable d'entre elles a quitté l'emploi : c'est le cas de plus de 22 % des femmes victimes et de plus de 14 % des hommes. Pour la majorité donc, les faits se poursuivent ou pourraient recommencer. Ce que subissent les personnes au travail, ce ne sont pas seulement les agissements eux-mêmes, mais la menace de la répétition de ces agissements. On comprend que l'échappatoire pour nombre d'entre elles est d'obtenir une mutation ou de quitter l'emploi, quand cela est possible.

Une partie des personnes n'identifie pas d'événement déclencheur ou au moins concomitant au commencement des violences. Si pour 5,5 % (3 % des hommes et 7 % des femmes) seulement, c'est uniquement un changement dans leur vie personnelle qui a coïncidé avec le début des violences, en revanche pour presque 42,5 %, il s'agit d'un événement survenu au sein de l'entreprise⁽¹²⁾ (restructuration du poste : 19,5 %, changement de personnel : 18 %, discussion sur le contrat de travail : 5 %) qui est repéré.

2. Faire face aux violences

La sphère professionnelle est l'une des sphères où les violences sont les plus dicibles, car il peut exister plus de marges de manœuvre. Les liens auteur/victime sont porteurs de moins d'affects et d'enjeux au-delà de la sphère professionnelle ; les personnes sont susceptibles de trouver des soutiens, de rompre l'isolement, voire de modifier le rapport de force, au moins dans les organisations d'une certaine taille ; la violence peut davantage être envisagée « inacceptable », comme ne faisant pas partie de la norme du travail et donc

(12) Il n'est pas possible de savoir à quel niveau et avec quelle proximité se situe la modification de l'organisation du travail.

être dénoncée. Pour autant, nous l'avons vu, les violences sexuelles peuvent être, même au travail, banalisées, comme inhérentes «à la vie d'une femme». Une palette de stratégies de résistance peut être identifiée.

Dans une large majorité des cas, presque 70 %, hommes comme femmes réagissent aux faits de violence pour tenter de les faire cesser en s'adressant aux auteurs. Cependant, «dire non» ne s'avère pas efficace puisque dans plus de 6 situations sur 10, l'auteur continue. Si «dire non» est nécessaire, c'est donc loin d'être suffisant, en raison sans doute de la volonté d'agression de l'auteur et de l'entremêlement de rapports de force. Ce résultat témoigne aussi des limites de l'injonction martelée dans les campagnes de sensibilisation de ne pas se taire pour stopper la violence. Les violences subies n'ont pas leur racine dans des défaillances de positionnement de la victime.

La deuxième stratégie consiste à se confier, en ayant recours à un éventail de personnes ressources. La violence au travail n'est pas taboue puisque près de 93 % de celles et ceux qui répondent à la seconde partie du questionnaire «Travail» en ont parlé, mais les hommes en parlent moins que les femmes (respectivement 89 % et 93,5 %). Cette part des femmes est plus importante que dans l'Enveff où 77 % en avaient parlé avant l'enquête avec des différences en fonction de la nature des faits (Jaspard *et al.*, 2003, p. 141). Là encore peuvent se lire les effets des campagnes de sensibilisation à destination des femmes⁽¹³⁾.

La répartition des violences parmi les individus qui se confient ne diffère pas de celle de l'ensemble des victimes avec, tout de même, des taux plus importants dans chaque catégorie, puisque les violences multiples sont ici plus nombreuses. Cependant, il faut noter une surreprésentation des violences physiques. Il n'y a pas de banalisation sociale des atteintes physiques qui, de ce fait, peuvent être envisagées comme graves. Les personnes les révèlent parce qu'elles sont socialement entendues ; l'écoute et l'empathie ne peuvent qu'en être plus élevées. La différence de déclaration des violences sexuelles, quelles qu'elles soient, entre les hommes et les femmes est significative : ce sont des violences genrées.

Une part des violences reste cachée, ou du moins tue, en lien avec la perception de la gravité. Il s'agit d'une part, des violences les plus déclarées, à savoir les pressions psychologiques et les atteintes au travail et d'autre part, pour les femmes, des violences sexuelles sans contact, tels le harcèlement sexuel ou l'exhibitionnisme. Le silence peut être lié soit au sentiment d'être face à des agissements inhérents au travail, comme les atteintes au travail, et donc «à supporter», soit au sentiment d'impuissance à faire reconnaître des violences invisibles ou banalisées par le corps social, comme les pressions psychologiques ou le harcèlement sexuel.

(13) Cf. La campagne du Défenseur des Droits lancée le 6 février 2018 pour inciter les femmes victimes de harcèlement sexuel à faire valoir leurs droits : #UneFemmeSurCinq ; <https://www.defenseurdes-droits.fr/fr/communiqué-de-presse/2018/02/harcèlement-sexuel-au-travail-une-femme-sur-cinq-le-défenseur-des-droits>.

Il est frappant de constater le nombre et la diversité des confident·e·s sollicité·e·s : en moyenne 4,3 personnes, sans différences entre les sexes, si ce n'est pour les violences physiques où les femmes déclarent en moyenne 5,1 confident·e·s contre 4,2 pour les hommes (tableau 9). Il existe une corrélation positive entre le nombre moyen de faits déclarés et le nombre moyen de confident·e·s, seulement l'enquête ne permet pas de connaître la chronologie de la saisine des personnes ressources (ni le sexe du confident). Le nombre important de confident·e·s peut avoir plusieurs explications : certains confident·e·s sont-ils des témoins ? Certains confident·e·s ne se sentent-ils pas en mesure de proposer une solution et orientent-ils vers d'autres personnes ? La victime multiplie-t-elle ses chances de résoudre le problème ?

Cela posé, 61 personnes (soit 6 % des victimes qui se confient) n'en ont parlé qu'à une seule personne sans différence en fonction du sexe des victimes. Les collègues viennent en tête (16), puis le cercle familial ou amical (14) et le partenaire (13) ; la hiérarchie n'arrive qu'en quatrième position (10). L'on peut comprendre que la saisine d'un avocat reste marginale (1), en raison des coûts qu'elle peut engendrer (milieu professionnel inhabituel, rarement côtoyé, coût financier). En revanche, on peut s'étonner de la rareté de la saisine du syndicat (2), qui n'apparaît donc pas comme un interlocuteur

Tableau 9. Nombre moyen de faits déclarés et de confident·e·s en fonction du sexe des répondant·e·s ayant déclaré au moins un fait grave ou plusieurs faits assez graves durant les douze derniers mois

	Type de violence					Effectif des répondants aux conséquences des violence
	Pressions psychologiques	Atteintes à l'activité de travail	Violences physiques	Violences sexuelles sans contact	Violences sexuelles avec contact	
<i>Femmes</i>						799
Nombre moyen de faits déclarés	3,0	3,5	3,3	3,5	4,1	
Nombre moyen de confident·e·s	4,4	4,6	5,1*	4,0	3,8	
<i>Hommes</i>						463
Nombre moyen de faits déclarés	2,8	3,3	3,1	3,8	4,3	
Nombre moyen de confident·e·s	4,3	4,6	4,2*	4,4	3,3	
Total						1 262
<i>Champ</i> : femmes et hommes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine ayant eu une activité professionnelle de quatre mois ou plus au cours des douze derniers mois et ayant déclaré au moins un fait grave ou plusieurs faits assez graves. * La différence de moyenne est significative entre les femmes et les hommes (test de Student, $p < 0,003$). <i>Source</i> : enquête Virage, Ined, 2015.						

«naturel» (en cas de confident unique ou non d'ailleurs, voir plus bas). Enfin, 5 victimes disent avoir contacté d'autres personnes⁽¹⁴⁾.

Quand plusieurs personnes ont été sollicitées, les collègues arrivent en tête des confidents, pour les hommes comme les femmes, ce qui semble logique, les violences se déroulant sur le lieu de travail et ces derniers constituant à la fois des témoins privilégiés et un soutien moral, mieux à même de comprendre, voire étant susceptibles d'intervenir aux côtés de la personne. Ils et elles sont à la croisée de la sphère privée et la sphère publique du travail. Plus de 8 personnes sur 10 font appel à eux-elles.

Les deuxième et troisième confidents privilégiés appartiennent à la sphère privée, en mesure d'apporter soutien et conseil : ce sont le cercle familial et amical ainsi que le/la partenaire. Plus de 7 personnes sur 10 se confient dans la sphère privée. D'une manière générale, les femmes se confient plus à la famille et au cercle amical que les hommes qui privilégient leur partenaire.

La hiérarchie est le quatrième interlocuteur, autant sollicitée par les hommes que par les femmes. Assez logiquement, plus de 6 personnes sur 10 y ont fait appel puisqu'elle dispose du pouvoir disciplinaire et est en mesure de faire cesser les comportements inappropriés ou illégaux. La question se pose quand la hiérarchie est elle-même responsable des contraintes ou violences. Dans ce cas, elle reste un interlocuteur privilégié (parmi les 4 premiers confidents) sauf en cas de violences physiques (moins de 30 % des victimes s'adressent à la hiérarchie) et pour les violences sexuelles chez les femmes où les collègues sont plébiscités.

Ces 4 premiers confidents relèvent donc des sphères de proximité, que ce soit au travail ou hors travail. Quel que soit le type de violence, il y a toujours plus de personnes qui se confient à eux, que de personnes qui ne se confient pas, sauf pour la hiérarchie quand celle-ci est l'auteur de certains types de violences.

Les autres confidents sont soit internes à l'organisation, soit des professionnels extérieurs. Cependant, notons que dans la hiérarchisation des confidents, outre la sphère de proximité, ce sont d'abord les acteurs internes qui sont sollicités (syndicat et médecin du travail). Viennent ensuite les intervenants extérieurs : autre médecin, syndicat extérieur, avocat, inspection du travail, service médico-légal et association.

Parmi ces types de soutien recherchés, deux le sont de manière genrée : d'une part le médecin autre que le médecin du travail, rencontré significativement plus souvent par les femmes (33 %) que les hommes (23 %). D'une manière générale, les femmes consultent plus un médecin généraliste que les hommes (Labarthe, 2004⁽¹⁵⁾) et il est sans doute plus facile de s'adresser

(14) On peut penser à la police/gendarmerie ; à un religieux ; à un.e psychologue ou psychiatre (qui n'aurait pas été identifié en tant que médecin) ou encore le service des ressources humaines (qui n'aurait pas été considéré comme faisant partie de la hiérarchie).

(15) Selon l'enquête, sur les consultations et visites des médecins généralistes libéraux de la Drees (Labarthe, 2004), les consultations et visites des médecins généralistes concernent plus souvent des femmes (55 %), et en très grande majorité des adultes.

à une autorité médicale à l'extérieur de l'organisation, que l'on connaît et à qui on a déjà confié ses problèmes de santé. Par ailleurs, l'avocat est un confident significativement plus important pour les hommes (moins de 14 %) que pour les femmes (9 %). Là, aussi, il s'agit d'un interlocuteur expert, peu sollicité (tout comme l'inspection du travail ou les associations).

Reste ce pourcentage de victimes (14,6 %) qui se confie à un « autre » indéterminé. Nous ne pouvons que formuler des hypothèses quant à sa nature. Cela pourrait être la police/gendarmerie car 45,5 % des personnes ayant sélectionné « un autre » confident, ont porté plainte; un représentant religieux, car plus de 34 % d'entre elles déclarent que la religion est importante voire très importante dans leur vie actuelle; enfin un·e psychologue parce que 33,5 % d'entre elles déclarent avoir consulté un psychologue au cours des douze derniers mois.

Ainsi, deux traits principaux ressortent du portrait du confident ou de la confidente (l'enquête ne permet pas de savoir son sexe). Il est multiple et appartient aux sphères de proximité quotidienne et spatiale de l'individu. Il fait partie des pairs au sens professionnel, amical et familial du terme. Il se peut que le confident soit d'abord choisi pour son empathie et son soutien, plus que pour son aide effective. Ensuite, ces premiers confidents peuvent inciter la victime à nouer d'autres liens avec des personnes ayant un rôle d'expert ou pouvant influencer sur la violence subie. En outre, plus la victime déclare de faits, plus son nombre de confidents augmente. En dehors de la gravité, c'est la multiplicité des faits qui pousse à la confiance.

Pour les agissements ayant débuté avant l'année écoulée, le temps de « latence » entre le début des faits et sa déclaration est inconnu. En revanche, pour les agissements récents, seulement 7 % des victimes se sont tuées (donc un pourcentage proche de l'ensemble des victimes) et celles qui se sont livrées, l'ont fait en moyenne auprès de 4,1 personnes. Pour plus de 16 % des personnes qui se sont confiées, le ou les faits se poursuivent actuellement.

3. Répercussions professionnelles et personnelles sur les victimes

Deux types de répercussions ont été envisagés, celles d'ordre professionnel et celles d'ordre personnel (tableau 10).

Les répercussions professionnelles peuvent être tout d'abord celles préjudiciables pour la victime concernant son emploi. Effectivement 17,5 % des victimes ont quitté leur emploi, raison pour laquelle elles ne subissent plus les violences déclarées. Plus précisément, la perte d'emploi peut avoir lieu par démission, licenciement ou non-renouvellement de contrat. La victime, en particulier quand elle appartient à l'une des trois fonctions publiques ou exerce dans un grand groupe peut également « être déplacée », c'est le cas de près de 16 % d'entre elles. Cette mutation, qu'elle soit forcée ou à la demande de l'intéressé, peut apparaître comme une stigmatisation, et une sanction déguisée. La divulgation des violences n'est donc pas sans risque. Enfin 5,5 %

des victimes sont déclarées inaptes par la médecine du travail. C'est donc près de 3 personnes sur 10 qui subissent des répercussions professionnelles graves, en sachant que 15 % signalent « d'autres conséquences sur l'emploi » avec une différence entre les hommes et les femmes (respectivement 19 % et 12,5 %). On peut penser que les relations avec le collectif de travail ou le public ont été affectées ou que les conditions de travail ont pu être altérées.

À côté de ces répercussions préjudiciables sont mentionnées – et ce sont les plus nombreuses – les mesures de protection prises par les victimes elles-mêmes : 43 % d'entre elles le signalent, les femmes plus que les hommes (48 % contre 36,5 %). Dans une moindre mesure – il faut d'ailleurs qu'il soit saisi – l'employeur met en place aussi des mesures, pour 21,5 % des victimes, sans différence entre les femmes et les hommes. Le questionnaire ne permet pas de savoir quelles sont ces mesures et si elles sont transitoires ou conservatoires, en attendant par exemple la fin d'une enquête. Il s'agit

Tableau 10. Répercussions, professionnelles et personnelles, en fonction du sexe de la victime pour ceux ayant déclaré au moins un fait grave ou plusieurs faits assez graves durant les douze derniers mois (%)

	Femmes	Hommes
<i>Répercussions professionnelles</i>		
Avertissement, blâme ou mutation non souhaitée	6,5*	9,4*
Licenciement ou contrat non renouvelé	8,8	7,2
Démission ou licenciement négocié	9,9	8,4
Changement de service demandé	8,5	6,2
Mesures de protection prises par la victime	47,8*	36,7*
Mesures de protection prises par l'employeur	22,8	16,8
Inaptitude médicale	5,1	5,0
Auteur sanctionné, muté, licencié	12,1	8,9
Employeur sanctionné	1,9	1,9
Autres conséquences	12,6	19,2
Réparation obtenue	5,4	6,5
<i>Répercussions sur la victime au moment des faits ou encore aujourd'hui</i>		
Sentiment de honte	18,0*	13,2*
Sentiment de colère	82,4*	76,3*
Plus envie de travailler ou peur d'aller travailler	37,5*	28,3*
Difficulté de concentration, pertes de mémoire	24,7*	19,2*
Se sentir fatigué, triste, déprimé. Dégradation de la santé	43,0*	33,6*
Relations avec l'entourage familial perturbées	28,3*	22,8*
Relations avec les amis perturbées	17,0	13,7
Sentiment d'isolement, de solitude	22,1	16,6
Envie de changer	66,1*	56,4*
Effectif des répondant·e·s	799	463

Champ : femmes et hommes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine ayant eu une activité professionnelle de quatre mois ou plus au cours des douze derniers mois et ayant déclaré au moins un fait grave ou plusieurs faits assez graves (N = 1 262). * Il existe une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes au seuil de 5 %. *Source :* enquête Virage, Ined, 2015.

vraisemblablement de faire en sorte que la victime ne croise pas son agresseur et ne soit pas seule avec lui, en modifiant par exemple les horaires de travail ou le lieu de travail (changement de bureau), en prenant d'autres dispositions pour ses déplacements.

Enfin, autant de femmes que d'hommes notent des résultats positifs suite à leur démarche. Concernant près de 13 % des victimes, l'auteur ou l'employeur ont été sanctionnés, ce dernier de manière très marginale. Mais dans 6,5 % des cas seulement, la victime a obtenu réparation. Pour autant, on ne sait pas la nature de cette réparation, si elle est symbolique ou financière.

Quant aux répercussions d'ordre personnel ou privé, elles ont été bien décrites, grâce aux nombreux témoignages recueillis dans les associations ou par les médecins lors des consultations. Il est à noter que ces répercussions, en termes de sentiments ou d'émotions, de santé ou de relations sociales, ne sont pas ressenties de manière identique, selon les ressources, situations et expériences antérieures individuelles. Cela va à l'encontre de l'idée reçue d'un « profil de victime » et de conséquences stéréotypées ou homogènes sur les personnes.

Le sentiment de honte, souvent associé aux violences (cf. le slogan « la honte doit changer de camp »), est loin d'être unanimement partagé : il est déclaré par un peu plus de 15,5 %, et davantage par les femmes que par les hommes. En revanche, c'est la colère qui domine et qui fait davantage l'unanimité. La colère fait écho à la volonté de changer les choses – sentiment contredisant la victimisation qu'induirait *de facto* la dénonciation des violences –, et elle est revendiquée par presque de 8 personnes sur 10, et là encore plus par les femmes que les hommes. Ces deux sentiments expliquent pourquoi les victimes ne se taisent pas, s'opposent à l'auteur et agissent. Derrière ce ressenti se profile le sentiment d'être dans son « bon droit » et de l'injustice des violences subies sur le lieu du travail.

Les effets des violences dépassent le cadre professionnel et pèsent sur les relations sociales, qu'il s'agisse des relations amicales et surtout familiales (28,3 % des femmes, 22,3 % des hommes), les problèmes rencontrés au travail interférant dans la vie courante, entraînant un sentiment d'isolement et de solitude, en particulier si l'on ne s'est pas confié ou si l'on n'a pas reçu de soutien (22,1 % des femmes contre 16,5 % des hommes). Les sphères de vie sont loin d'être étanches et les interactions entre elles sont nombreuses et continues.

Cependant, les effets les plus notables pour les victimes sont ceux sur la santé, plus signalés par les femmes que les hommes : peur d'aller au travail, problèmes de concentration, fatigue ou déprime. La surdéclaration des femmes peut être due à une gravité des faits perçue comme étant plus forte, à une plus grande habitude de prêter attention à sa santé, ou encore à une plus grande acceptabilité sociale de déclarer ses défaillances pour les femmes *versus* une nécessité viriliste de garder la face devant la difficulté.

Dans l'enquête Virage, contrairement à l'Enveff, il n'a pas été fait de sélection *a priori* sur les violences à investiguer en profondeur⁽¹⁶⁾. Mais comme la majorité des personnes déclarent des violences multiples, elles avaient à choisir le fait le plus marquant. Le travail de sélection opéré par les répondant·e·s est intéressant à plus d'un titre. Il permet de montrer la diversité des situations de violences au travail, de ne pas les hiérarchiser et d'en montrer la gravité en termes de conséquences. Il permet aussi d'affiner l'échelle de gravité. Virage démontre que les violences au travail, multiples, sont largement révélées au sein du collectif de travail et de la sphère privée. Il restera à analyser plus finement la multi-victimation pour en comprendre l'intrication.

Conclusion

Ce chapitre propose les premiers éléments d'analyse sur les faits de violences subies au travail durant les douze derniers mois précédents l'enquête, en précisant la nature, la fréquence, la gravité de ces faits, les auteurs; en examinant les caractéristiques des victimes, en explorant les conséquences. L'étude a été menée en comparant les hommes et les femmes, afin de comprendre les effets du genre.

La violence au travail, classée ici en 4 catégories (insultes et pressions psychologiques; atteintes à l'activité professionnelle; agressions physiques; violences sexuelles), est importante, comme l'ont révélé d'autres enquêtes sur le travail, et les taux de déclaration ont augmenté depuis Enveff. La violence au travail est souvent plurielle et/ou multiple, davantage déclarée par les femmes, exercée par une diversité d'auteur·e·s, au sein même de l'organisation. Pour autant, elle est souvent perçue comme sans gravité, sauf en ce qui concerne les agressions physiques sur les deux sexes et les violences sexuelles avec contact subies par les femmes. De même que les personnes ne dénoncent pas exactement les mêmes violences selon leur sexe, ni n'ont la même perception de leur gravité, les mis en cause présentent des profils de fonctions et de sexe différents selon la nature de la violence et le sexe de la victime.

Quant aux victimes, elles sont plus jeunes, plus souvent célibataires ou en charge de familles monoparentales. Elles se considèrent en moins bonne santé et ont des difficultés financières plus marquées. Outre ces caractéristiques personnelles, on note aussi des caractéristiques professionnelles spécifiques: une moindre ancienneté, des CDD, le fonctionnariat, des emplois favorisant les interactions sociales. La violence constitue donc un véritable risque systémique dans la sphère professionnelle en interdépendance avec la vie de famille et la santé.

L'analyse des conséquences et recours est riche d'enseignements pour les politiques publiques. S'il apparaît nécessaire de consolider les messages sur la tolérance zéro envers la violence, notamment la violence sexuelle, l'effort doit plus particulièrement porter sur la sensibilisation et la formation des

(16) Dans Enveff, il avait été fait le choix de ne pas interroger les victimes d'atteintes et pressions psychologiques sur les conséquences.

acteurs et actrices à même d'agir : la hiérarchie, l'inspection du travail, la médecine du travail, les syndicats. Non seulement ceux-ci sont en retrait, mais les répercussions sur la vie professionnelle de la victime restent trop souvent négatives et les réparations obtenues marginales. Enfin, résultat non des moindres, les personnes qui subissent des violences au travail sont loin d'être passives, en dépit des répercussions sur leur santé et leur sociabilité : non seulement elles parlent, mais elles éprouvent massivement de la colère et une envie de changer les choses. Deux ans après l'enquête Virage, les réactions sur les réseaux sociaux #metoo et #balancetonporc, dans le sillage de l'affaire Weinstein, ont confirmé non seulement la prise de conscience généralisée, mais la volonté d'en finir avec l'impunité des auteurs de violences.

Cependant l'approche genrée des violences réclame une démarche transversale. Les relations sociales de travail constituent à ce titre l'un des points d'observation à développer, à étudier pour lui-même et en relation avec d'autres contextes socio-spatiaux, notamment les sphères familiale et conjugale. C'est ce qu'il faudra explorer dans des études approfondies.

■ Références bibliographiques

ALGAVA E., 2016, « Dans quels contextes les comportements sexistes au travail sont-ils le plus fréquent ? », *Dares Analyses*, 46.

ALGAVA, E., VINCK L., 2016, « Les rapports sociaux au travail », *Synthèse.Stat'*, 20.

BECK F., CAVALIN C., MAILLOCHON F. (dir.) (2010), *Violences et santé en France, état des lieux*, Paris, La Documentation française.

BÈQUE M., 2014, « Les risques psychosociaux au travail. Un panorama d'après l'enquête Santé et itinéraire professionnel 2010 », *Dares Analyses*, 31.

BROWN E., FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., JASPARD M., 2002, « Les paroxysmes de la conciliation. Violence au travail et violence du conjoint », *Travail, genre et sociétés*, 8(2) p. 149-165 ; <http://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2002-2-page-149.htm>.

CAVALIN, C., 2012, « Violences au travail : que mesure-t-on dans les enquêtes ? », *Connaissance de l'emploi*, 96.

COLLÈGE D'EXPERTISE SUR LE SUIVI STATISTIQUE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL, 2011, Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser, Rapport final ; travail-emploi.gouv.fr/documentation-publications,49/rapports,51/travailemploi,900/sante-au-travail,1803/mesurer-les-facteurs-psychosociaux,13319.htm

CROMER S., 2007, « Le harcèlement sexuel, une violence méconnue, une loi en sursis », in M. Jaspard et N. Chetcuti (dir.), *Violences envers les femmes : trois pas en avant, deux pas en arrière ! Réflexions autour d'une enquête en France*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, p. 169-186.

CROMER S., 2015, « Représentations et réalités du harcèlement sexuel en France », in A. Darsonville et J. Leonhard (dir.), *La loi pénale et le sexe*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, p. 83 à 99.

DARES, 2017, Quelles sont les évolutions récentes des conditions de travail et des risques psychosociaux ?, *Dares Analyses*, 82 ; <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-082v3.pdf>.

DAVIE E., 2014, Les risques psychosociaux dans la fonction publique, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres, DGAFP.

DEJOURS C., 1998, *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Le Seuil.

FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., HOUEL A., JASPARD M., 2000, « Approche quantitative des violences envers les femmes au travail : quelles analyses privilégier ? » *Travailler*, 4, p. 139-154.

GOLLAC M., VOLKOFF S., 2010, Mesurer le travail. Une contribution à l'histoire des enquêtes françaises dans ce domaine, Document de travail n° 127, Centre d'Etudes de l'emploi.

HIRIGOYEN M.-F., 2001, *Malaise dans le travail. Le harcèlement moral dans la vie professionnelle. Démêler le vrai du faux*. Paris, Syros.

JASPARD M. et L'ÉQUIPE ENVEFF, 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, coll. « Droits des femmes ».

LABARTHE G., 2004, « Les consultations et visites des médecins généralistes, un essai de typologie. » *Études et Résultats*, Drees, 315, juin,

LATCHEVA R., 2017, « Sexual harassment in the European Union : a pervasive but still hidden form of gender-based violence », *Journal of Interpersonal Violence*, 32(12), p. 1821-1852.

LESUFFLEUR T., Chastang J.-F., Cavet M., Niedhammer I., 2015, « Facteurs psychosociaux au travail et santé perçue dans l'enquête nationale SUMER », *Santé Publique*, 27(2), p. 177-186 ; <http://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-2-page-177.htm>

MATHIEU N.-C. *et al.*, 1985, « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », *L'arraisonnement des femmes: essais en anthropologie des sexes*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 169-245.

MÉDA D., 2015, « Comment mesurer la valeur accordée au travail ? » *Sociologie* 1(1), p. 121-140 ; <https://journals.openedition.org/sociologie/237>.

MOLINIER P., FLOTTES A., 2012, « Travail et santé mentale : approches cliniques », *Travail et Emploi*, 129 ; <http://travailemploi.revues.org/5547>.

NASSE P., LÉGERON P. Rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail, 2008

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORT_FINAL_12_mars_2008.pdf

POILPOT-ROCABOY G., 2010, « Comprendre la violence au travail : le cas du harcèlement psychologique », *Humanisme et Entreprise*, 296(1), p. 9-24 ; <http://www.cairn.info/revue-humanisme-et-entreprise-2010-1-page-9.htm>.

SAAS C., 2014, « Vingt ans de jurisprudence pénale sur le harcèlement sexuel - Réflexions sur le corps et la liberté sexuelle des femmes saisi par le droit pénal », Actes du colloque « Le droit français au prisme du genre », 7 et 8 novembre 2013, Paris, Editions du CNRS.

SAINSAULIEU R., 2001 (3e éd.), *L'identité au travail*, Paris, Presses de Science Po.

SAINSAULIEU R., 2001, *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris/Dalloz.

THOMASSIN C., AMOUSSOU G., DOMINGUEZ P., FOUGEYROLLAS D., GILLET A., LE CLERC S., ... STERDYNIAK J.-M., 2009, « Enquête en Seine-Saint-Denis sur les violences sexuelles faites aux femmes au travail (Enquête vsft-93) », *Travailler*, 2, p. 59-77.

Annexes

Annexe 1. Enquêtes comportant des questions sur la violence au travail

Enquêtes	Dates des enquêtes réalisées Dernière enquête <i>Future enquête</i>	Présentation	Échantillon
Conditions de travail (CT) ^(a)	1978, 1984, 1991, 1998, 2005, 2013 <i>2019</i>	CT comporte un volet « personnes en emploi », sur l'ensemble des actifs occupés et un volet postal employeur. En 2013, le dispositif a été complété pour approfondir certains sujets et aborder des problématiques nouvelles. Un auto-questionnaire rempli par l'enquête permet de mesurer l'exposition aux risques psychosociaux.	34000 enquêtés, personnes en emploi à leur domicile
SURveillance Médicale des expositions des salariés aux Risques professionnels SUMER	1986-1987, 1994, 2002-2003, 2009-2010, 2016-2017 <i>2022</i>	Réalisée par des médecins du travail, l'enquête comporte un questionnaire principal rempli par le médecin sur les contraintes organisationnelles, ambiances et contraintes physiques, risques chimiques et risques biologiques et un autoquestionnaire sur les risques organisationnels et psychosociaux, la reconnaissance au travail, la santé perçue, les accidents du travail, la violence au travail ^(b) .	En 2009-2010, 2400 médecins ont réalisé près de 50000 questionnaires ⁵
Conditions de travail - Risques psychosociaux (CT-RPS 2016) CT RPS ^(c)	2015-2016 <i>2018-2019</i>	Elle s'articule avec l'enquête Conditions de travail (CT) : tous les trois ans, en alternance, a lieu l'une ou l'autre de ces enquêtes. L'interrogation se fait en panel, chaque individu de l'échantillon étant interrogé 3 fois de suite, soit une durée de 9 ans au minimum. CT-RPS 2016 comprend deux volets : – les horaires et l'organisation du temps de travail ; – l'organisation et les rythmes de travail ; – les pénibilités, les risques et leur prévention ; – les contraintes psychosociales, les relations avec le public, la violence au travail ; – un auto-questionnaire sur les questions les plus sensibles.	27000 individus de 15 ans ou plus à leur domicile : – actifs occupés, – réinterrogation des répondants de CT 2013, y compris les personnes sorties de l'emploi depuis (personnes au chômage ou inactives, retraitées, en arrêt maladie de plus d'un an).
Enveff	2000	Violences interpersonnelles dans toutes les sphères de vie, dont la sphère du travail concernant les femmes qui ont exercé une activité professionnelle dans les douze derniers mois précédents l'enquête	6 970 femmes de 20 à 59 ans (travail = 4 756)
Virage	2015	Violences interpersonnelles dans toutes les sphères de vie, dont la sphère du travail concernant les personnes les personnes qui ont exercé une activité professionnelle d'au moins 4 mois dans les douze derniers mois précédents l'enquête, y compris, les personnes à temps partiel, au chômage ou retraitées ayant un emploi régulier au moins une fois par semaine, les étudiant·e·s en stage rémunéré ou en emploi	27 268 personnes (15 556 femmes et 11 712 hommes)

a) Présentation de l'enquête CT 2013 et des travaux réalisés : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/enquetes-de-a-a-z/article/conditions-de-travail-edition-2013>. Sur les évolutions de l'enquête SUMER, voir le Guide de collecte de l'Enquête SUMER 2016-2017 : http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_de_collecte_sumer_2016-2017.pdf et aussi Labarthe et al. 2015. b) Chiffres non disponibles pour l'enquête de 2016-2017. c) Présentation de l'enquête RPS et des travaux réalisés : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/enquetes-de-a-a-z/article/risques-psychosociaux-rps-edition-2015-2016>.

Annexe 2. Comparaison des questions sexuelles dans les enquêtes

Nous proposons, à titre d'exemple, de comparer les formulations concernant les violences sexuelles sans contact et avec contact entre 5 enquêtes. Pour autant, la formulation seule ne saurait expliquer les écarts de résultats. Il faut aussi prendre en compte la place de la question dans le déroulé du questionnaire et le mode de passation du questionnaire (face à face et auto administration sous casque *versus* téléphone). Il faudrait ajouter l'influence du thème général de l'enquête sur les réponses avec des questions plus fournies dans CT et la non-prise en compte par Virage de toutes les contraintes au travail qui peuvent faciliter la remémoration d'autres faits.

Virage recueille globalement moins de déclarations de victimes que l'enquête CT 2013 dans laquelle 35 % des actifs occupés signalent avoir subi « un comportement hostile » dans le cadre de leur travail au cours des 12 derniers mois (Algava, 2016 ; Algava et Vinck, 2016) ou que dans l'enquête CT 2016 dans laquelle 30 % des salariés déclarent avoir subi au moins un comportement hostile au cours des 12 derniers mois (Beque *et al.*, 2017). Dans CT 2013, parmi les victimes, plus d'1 femme sur 5 indique avoir subi ce comportement à cause de son sexe, contre moins d'1 homme sur 20. Ce sont donc 8 % des femmes et 1 % des hommes qui déclarent avoir subi un comportement sexiste au travail (voir tableau pages suivantes).

Enquêtes	Formulations des questions sur les violences sexuelles relevant du harcèlement sexuel, de l'agression sexuelle, du viol
Conditions de travail CT 2013	Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé de vivre au travail les situations difficiles suivantes? Une ou plusieurs personnes se comportent systématiquement avec vous de la façon suivante: — vous dit des choses obscènes ou dégradantes? — vous fait des propositions à caractère sexuel de façon insistante (o/n – fonction)? — au cours des douze derniers mois, dans le cadre de votre travail, avez-vous été victime d'une agression physique ou sexuelle (o/n – fonction auteur)?
Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels SUMER 2016-2017	Vous arrive-t-il de vivre au travail les situations difficiles décrites ci-dessous? Une personne (ou plusieurs personnes) se comporte systématiquement avec vous de la façon suivante (plusieurs items dont): — vous dit des choses obscènes ou dégradantes? — vous fait des propositions à caractère sexuel de façon insistante (oui actuellement/oui dans le passé – sexe – fonction)? — au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime d'une agression physique ou sexuelle (fonction auteur/nombre de fois)?
Conditions de travail Risques psychosociaux CT-RPS 2016	Au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé de vivre au travail les situations difficiles suivantes? Une ou plusieurs personnes se comportent systématiquement avec vous de la façon suivante: — vous dit des choses obscènes ou dégradantes? — vous fait des propositions à caractère sexuel de façon insistante (o/n – fonction – sexe)? — au cours des douze derniers mois, dans le cadre de votre travail, avez-vous été victime d'une agression physique ou sexuelle (o/n – fonction auteur – sexe)?
Enveff 2000	Au cours des douze derniers mois, dans le cadre de votre travail, est-ce que quelqu'un ... — a eu des attentions insistantes et gênantes pour vous, vous a fait des avances sexuelles que vous ne désiriez pas, ou vous a obligé à regarder des images pornographiques? — a exhibé ses organes sexuels devant vous, ou vous avez eu affaire à un voyeur, dans les toilettes ou les vestiaires par exemple? — a contre votre gré touché vos seins, vous a mis la main aux fesses, vous a peloté, vous a coincé pour vous embrasser? — vous a forcée à faire ou à subir des rapprochements sexuels, vous a obligée à vous déshabiller, a essayé ou est parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré? (fréquence/sexe/fonction)
Virage 2015	Au cours des douze derniers mois, dans le cadre de votre travail... — a-t-on eu à votre égard des propos ou attitudes à caractère sexuel qui vous ont mis-e mal à l'aise, par exemple des questions sur la vie privée, remarques salaces, mimes de gestes sexuels, diffusion d'images pornographiques? — vous a-t-on fait des propositions sexuelles insistantes malgré votre refus? — avez-vous eu affaire à un exhibitionniste ou un voyeur, dans les toilettes ou les vestiaires par exemple? — (F) quelqu'un a-t-il contre votre gré, touché vos seins, vos fesses, vos cuisses, vos hanches, vous a coincée pour vous embrasser, s'est contre votre gré frotté ou collé contre vous? — (H) quelqu'un s'est-il contre votre gré frotté ou collé contre vous? — vous a-t-on forcée à faire ou à subir des rapprochements du sexe, a-t-on essayé ou est-on parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré? — vous a-t-on forcée à d'autres actes ou pratiques sexuelles? (fréquence/sexe/fonction)

Annexe 3. Les violences déclarées au moins une fois dans la sphère professionnelle. Comparaison Enveff/Virage

Au cours des 12 derniers mois, quelq'un... Au cours des 12 derniers mois...	Enveff Femmes N = 4756	Virage Femmes N = 9430
– a fait des critiques répétées et injustes de votre travail vous a dénigrée systématiquement ou dénoncée auprès de vos collègues ou de vos supérieurs hiérarchiques au point de vous faire du tort ?	10,9	10,5
– avez-vous eu des critiques répétées et injustifiées concernant votre travail, vous a-t-on rabaisée ou humiliée, en face à face, au téléphone, par mail ou sur Internet ?	7,4	8,0
– vous a insultée, injuriée ?	2,5	3,7
– avez-vous été insultée en face à face, au téléphone par mail ou sur internet, est-ce que quelqu'un a sali votre réputation, répandu des rumeurs sur vous, ou a tenté de le faire ?	9,5	5,3
– a proféré des menaces de vous nuire, des menaces de mort dans le cadre de votre travail ?	5,8	2,3
– a-t-on cherché à vous intimider par des menaces ou en hurlant, tapant du poing ou en cassant des objets ?	2,2	2,2
– a exercé des brimades contre vous dans l'organisation de votre travail ?	0,4	1,5
– quelq'un a-t-il modifié abusivement l'organisation ou les conditions de votre travail, par exemple en vous imposant des tâches inutiles, des horaires injustifiés, un changement inapproprié de lieu de travail ?	0,2	0,5
– vous a mise à l'écart ?	1,4	3,1
– avez-vous été tenue à l'écart, empêchée de communiquer avec les autres ?	–	1,2
– a commis des actes spécialement contre vous: abimer, cacher, voler, saboter détruire votre travail ou votre outil de travail ?	0,3	0,4
– a-t-on saboté, fait disparaître, détruit, ou s'est-on abusivement approprié votre travail ou votre outil de travail ?	0,7	1,1
– vous a giflée, frappée ou a exercé d'autres brutalités physiques contre vous ?	0,1	0,0 (0,01)
– est-ce que quelqu'un a lancé un objet contre vous, vous a secouée brutalement ou vous a frappée ?	–	–
– vous a menacée avec une arme ou un objet dangereux, a tenté de vous tuer, de vous étrangler	–	–
– vous a-t-on menacé avec une arme, a-t-on tenté de vous étrangler, ... ou de vous tuer ?	–	–
– a eu des attentions insistantes et gênantes pour vous, vous a fait des avances sexuelles que vous ne désiriez pas ou vous a obligée à regarder des images pornographiques ?	–	–
– a-t-on eu à votre égard des propos ou attitudes à caractère sexuel qui vous ont mise mal à l'aise, par exemple des questions sur la vie privée, remarques salaces, mines de gestes sexuels, diffusion d'images pornographiques ?	–	–
Cf. question précédente		
– Vous a-t-on fait des propositions sexuelles insistantes malgré votre refus ?	–	–
– a exhibé ses organes sexuels devant vous ou vous avez eu affaire à un voyeur dans les toilettes ou les vestiaires par exemple ?	–	–
– avez-vous eu affaire à un exhibitionniste ou un voyeur, dans les toilettes ou les vestiaires par exemple ?	–	–
– a contre votre gré touché vos seins, vous a mis la main aux fesses, vous a « pelotée », coincée pour vous embrasser ?	–	–
– quelq'un a-t-il contre votre gré, touché vos seins, vos fesses, vos cuisses, vos hanches, vous a coincée pour vous embrasser, s'est contre votre gré frotté ou collé contre vous ?	–	–
– vous a forcée à faire ou à subir des attouchements sexuels, vous a obligée à vous déshabiller, a essayé ou est parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ?	–	–
– vous a-t-on forcée à faire ou à subir des attouchements du sexe, a-t-on essayé ou est-on parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ?	–	–
Pas de question		
– vous a-t-on forcée à d'autres actes ou pratiques sexuelles ?	–	–